Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

...ENTS SALARIAUX

Janvier 2002
Volume 13, numéro 1

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

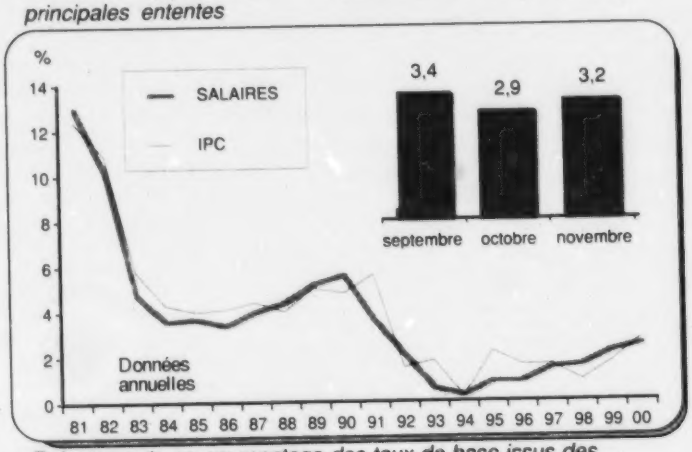

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

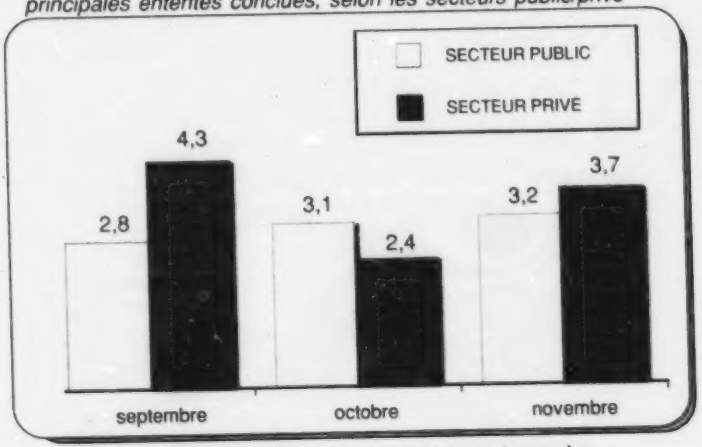

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

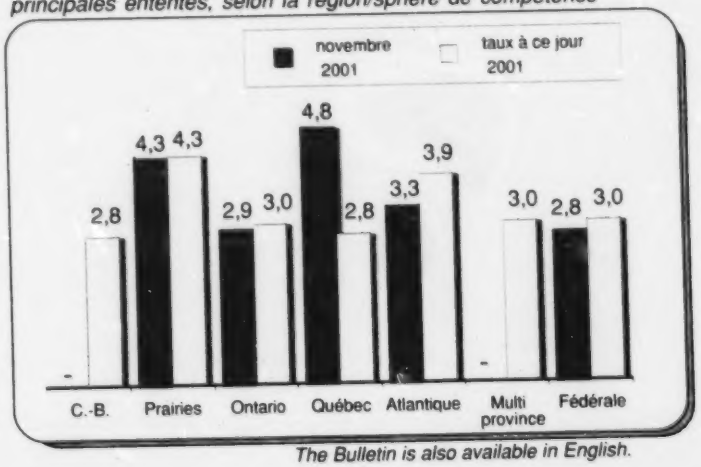

The Bulletin is also available in English.

Les données de novembre 2001

Les principales conventions collectives signées en novembre **2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux du salaire de base de **3,2 %** par année, pendant la durée des conventions. Il s'agit d'une hausse par rapport à la moyenne de 2,9 % établie durant le mois d'octobre et celle de 2,5 % enregistrée pour l'année 2000. Au cours des 11 premiers mois de 2001, de janvier à novembre, les rajustements salariaux ont également atteint 3,2 % en moyenne.

Les données de novembre 2001 sont basées sur l'examen de 30 conventions visant 133 400 employés. Lors des précédentes négociations, le rajustement s'établissait au taux de 2,1 % en moyenne.

Les conventions signées au cours du mois de novembre donnent lieu à des rajustements salariaux variables. En effet, 1 470 employés de Niagara Regional Municipality Homes for Seniors et le Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est d'Ottawa obtiennent un rajustement de 2,5 % en moyenne dans le cadre de deux conventions signées dans le secteur public en Ontario, tandis que 700 employés de l'Université du Québec à Chicoutimi bénéficient d'un taux substantiel de 7,7 %. Cependant, près de 77,6 % de l'ensemble des employés reçoivent des augmentations situées entre 2,0 et 2,9 % en moyenne.

Sur un total de 30 conventions ratifiées en novembre, 26 ont été négociées dans le secteur public où se trouvent environ 98,1 % de l'ensemble des employés visés. Dans le **secteur public**, 130 900 employés obtiennent un rajustement de **3,2 %** en moyenne. Le **secteur privé** enregistre une moyenne plus élevée, soit un taux de **3,7 %** accordé à 2 500 employés à l'issue de quatre conventions.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, la province du Québec enregistre la moyenne la plus élevée en matière d'augmentation salariale, soit 4,8 %. Comparativement, la sphère de compétence fédérale établit la moyenne la plus faible au taux de 2,8 % mais compte la plus forte concentration d'employés, à savoir 67,2 % de l'ensemble, tous visés par les conventions ratifiées par le Gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. La province de l'Alberta enregistre la seconde augmentation en importance au taux de 4,4 % en moyenne et se situe à la deuxième place, représentant 18 % des employés. Au terme

des conventions signées en novembre 2001, les provinces de l'Atlantique obtiennent des augmentations de 3,3 % en moyenne; l'Ontario, 2,9 % et le groupe des trois provinces des Prairies, 4,3 % en moyenne.

Si l'on examine les secteurs d'activité, la plus forte concentration d'employés se trouve dans le secteur de **l'administration publique** où 109 900 employés, soit 82,4 % de l'ensemble, obtiennent un rajustement salarial de **3,1 %** en moyenne dans le cadre de 14 conventions; il s'agit d'un taux légèrement inférieur à celui de la moyenne nationale. Le secteur de la **fabrication** établit la plus importante augmentation dans le cadre de trois conventions qui accordent une moyenne de **4,1 %** à 1 840 employés. Quant au nombre d'employés, le secteur de **l'éducation**, de la **santé** et des **services sociaux** occupe la seconde place où 21 000 employés reçoivent une augmentation de **3,5 %** en moyenne dans le cadre de 12 conventions, représentant 15,7 % des employés. Dans le secteur **primaire**, 660 employés obtiennent une augmentation de **2,8 %** à l'issue d'une seule convention. Aucune convention collective n'a été signée dans les autres principaux secteurs d'activité.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

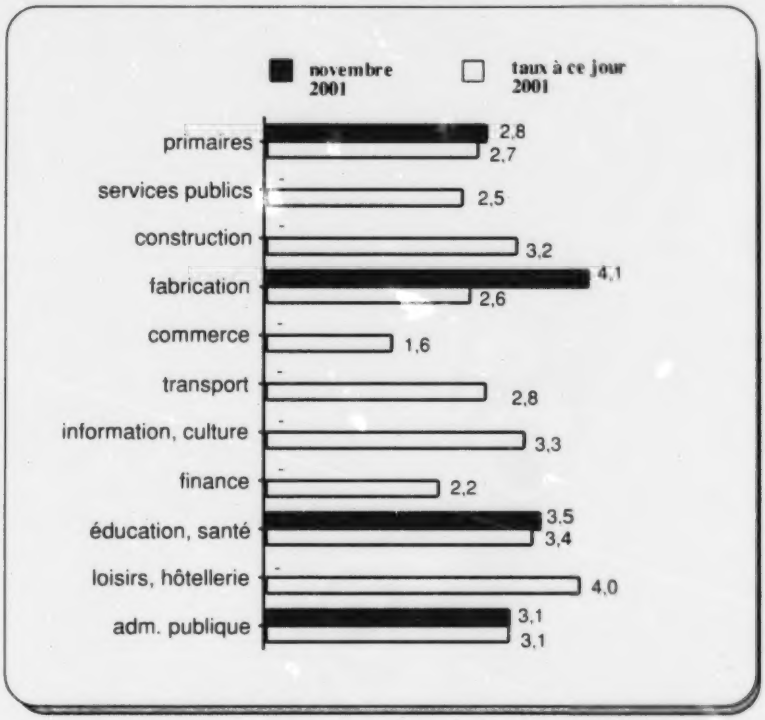

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

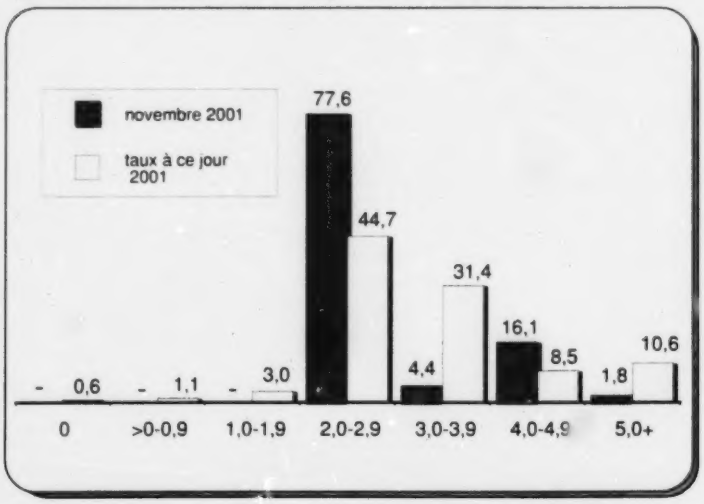

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	1	2 300
Québec	4	4 120
Ontario	7	13 420
Provinces des prairies	13	23 920
Colombie-Britannique	-	-
Multiprovince	-	-
Compétence fédérale	5	89 640

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000		2001			Taux à	2001		
				3	4	1	2	3	ce jour*	sept	oct	nov
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,3	2,9	3,5	2,9	3,4	3,2	3,4	2,9	3,2
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,4	2,9	3,8	3,1	3,2	3,3	3,4	3,0	3,2
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,3	1,8	2,1	2,8	2,2	4,4	2,9	3,6	2,2	4,2
Moyenne annuelle de 1re année	1,4	1,9	2,3	2,3	3,1	4,3	2,9	3,7	3,5	3,5	2,8	3,5
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	2,5	3,1	4,4	3,2	3,3	3,5	3,5	2,8	3,5
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,4	1,2	1,6	3,9	2,3	5,4	3,5	3,6	2,5	3,5
Industries												
Primaires	1,1	2,2	1,6	-	2,3	2,2	2,9	2,4	2,7	2,4	-	2,8
Services publics	2,4	1,8	3,2	2,5	2,7	2,8	2,0	2,4	2,5	1,8	2,0	-
Construction	2,4	2,0	3,6	2,7	-	2,5	3,2	3,3	3,2	5,6	2,7	-
Fabrication	1,5	3,5	2,5	2,2	1,5	1,9	2,7	3,1	2,6	3,9	2,1	4,1
Commerce	1,8	1,3	1,7	1,5	1,7	0,9	2,0	1,4	1,6	1,4	-	-
Transport	2,1	2,8	2,4	2,8	2,4	2,7	2,9	3,0	2,8	3,1	3,5	-
Information, culture	1,1	2,5	2,9	-	3,2	3,7	3,1	3,1	3,3	3,1	2,9	-
Finance, services administratifs	0,8	2,8	1,8	1,6	-	2,9	2,0	3,1	2,2	-	1,4	-
Education, santé, services sociaux	1,4	1,8	2,6	2,7	3,3	4,2	2,8	3,9	3,4	2,8	3,1	3,5
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,0	2,4	3,8	3,0	4,3	2,7	4,0	-	-	-
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,6	2,5	3,1	3,0	3,0	3,1	2,4	2,1	3,1
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve et Labrador	1,3	1,6	3,6	-	6,3	-	5,0	5,0	5,0	-	-	-
Ile-du-Prince-Edouard	2,1	2,7	2,2	-	-	2,5	-	3,1	3,1	3,1	-	3,3
Nouvelle-Ecosse	2,9	2,1	2,2	-	-	2,0	2,4	4,5	3,6	-	2,4	-
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	2,7	3,3	4,0	2,0	3,3	3,5	-	3,6	-
Québec	1,1	1,6	2,3	2,8	2,5	4,4	2,3	2,7	2,8	-	2,2	4,8
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,2	2,9	3,1	3,0	3,0	3,0	2,8	2,7	2,9
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,4	3,3	1,8	2,4	2,5	2,3	1,8	2,4	3,4
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	-	3,6	3,0	3,0	2,8	2,9	-	3,0	2,9
Alberta	3,0	4,0	4,5	3,0	3,4	5,8	4,6	5,1	5,1	5,4	4,6	4,4
Colombie-Britannique	0,7	0,8	1,6	1,9	2,1	2,7	2,0	4,1	2,8	2,0	1,8	-
Multiprovince	1,5	2,2	2,7	2,7	3,2	3,2	3,0	3,1	3,0	-	-	-
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	3,2	2,3	3,3	3,2	3,6	3,0	3,1	3,0	2,8
Secteur public	1,6	2,0	2,5	2,6	3,0	3,8	2,8	3,6	3,3	2,8	3,1	3,2
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	1,9	2,2	2,4	2,9	3,2	3,0	4,3	2,4	3,7
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,7	3,1	3,0	3,6	2,7	3,2	2,6	1,9	0,7

Les données de novembre sont préliminaires.

*Les données du *taux à ce jour* sont de janvier à novembre.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN NOVEMBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)	**660**	**2,8**	**2,7**	**36,0**	
IMC Esterhazy Canada Limited Partnership, mineurs, Esterhazy, Sask.	660	2,8	2,7	36,0	2004-01-31
Fabrication (3 conventions)	**1 840**	**4,1**	**4,7**	**37,2**	
Boeing Toronto, Ltd., employés d'usine et préposés à l'entretien, Mississauga, Ont.	570	4,5*	4,5	36,0	2004-10-27
Magna Seating Systems Inc., Integram Windsor Seating, employés d'usine et préposés à l'entretien, Windsor, Ont.	730	3,9	6,6	39,0	2004-11-04
Noranda Inc., CEZinc, production, Valleyfield, Qc	540	3,9*	2,4	36,0	2004-10-31
Éducation, santé et services sociaux (12 conventions)	**21 000**	**3,5**	**3,3**	**29,5**	
Association des hôpitaux de l'Ontario, employés non-médicaux, à l'échelle de la province, Ont.	9 000	2,8	2,5	36,0	2004-10-10
Conseil d'administration d'université de Calgary, personnel de soutien, Calgary, Alb.	2 600	4,0	4,0	12,0	2002-03-31
Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est, enseignants à l'élémentaire, Ottawa, Ont.	750	2,5	3,5	36,0	2004-08-31
Gouvernement de l'Alberta, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province, Alb.	500	4,5	5,0	24,0	2003-08-31
Gouvernement de l'Alberta, service de santé non-professionnels, à l'échelle de la province, Alb.	1 100	4,5	5,0	24,0	2003-08-31
Municipalité régionale de Niagara, employés non-médicaux, région de Niagara, Ont.	720	2,5	0,0	36,0	2003-12-31
Peel District School Board, enseignants suppléants, Mississauga, Ont.	950	2,7	0,0	26,0	2002-08-31
Université Carleton, professeurs/instructeurs, Ottawa, Ont.	700	2,6	2,7	24,0	2003-04-30
Université Laval, professeurs, Québec, Qc	1 160	2,6	1,5	42,0	2003-05-31
Université de Sherbrooke, instructeurs/chargés de cours, Sherbrooke, Qc	1 720	5,5	5,5	12,0	2001-12-31
Université du Manitoba, professeurs, Winnipeg, Man.	1 100	3,4	3,0	36,0	2004-03-31
Université du Québec à Chicoutimi instructeurs/chargés de cours, Chicoutimi, Qc	700	7,7	14,3	31,0	2002-12-31
Administration publique (14 conventions)	**109 900**	**3,1**	**3,5**	**34,2**	
Gouvernement de l'Alberta, agent des services correctionnels, à l'échelle de la province, Alb.	1 800	4,5	5,0	24,0	2003-08-31
Gouvernement de l'Alberta, conservation des ressources naturelles, à l'échelle de la province, Alb.	1 300	4,5	5,0	24,0	2003-08-31
Gouvernement de l'Alberta, employés des services administratifs, à l'échelle de la province, Alb.	6 700	4,5	5,0	24,0	2003-08-31
Gouvernement de l'Alberta, employés administratifs et de programmes, à l'échelle de la province, Alb.	2 410	4,5	5,0	24,0	2003-08-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

102-05850/

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN NOVEMBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Gouvernement de l'Alberta, employés des services techniques, à l'échelle de la province, Alb.	1 400	4,5	5,0	24,0	2003-08-31
Gouvernement de l'Alberta, gens de métier à l'échelle de la province, Alb.	600	4,5	5,0	24,0	2003-08-31
Gouvernement de l'Alberta, travailleurs sociaux, à l'échelle de la province, Alb.	2 550	4,5	5,0	24,0	2003-08-31
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, employé(es) d'intérieur & d'extérieur, à l'échelle de la province, Î.-P.-É.	2 300	3,3	3,3	36,0	2004-03-31
Gouvernement du Canada, bibliothécaires, à l'échelle du Canada	1 010	2,8	3,2	36,0	2003-06-30
Gouvernement du Canada, entretien de navire, région côtière, C.-B.	560	2,8	3,2	36,0	2003-09-30
Gouvernement du Canada, personnel des services administratifs et de soutien, à l'échelle du Canada	66 890	2,8	3,2	36,0	2003-06-20
Gouvernement du Canada, pompiers, à l'échelle du Canada	11 420	2,8	3,2	36.0	2003-08-04
Gouvernement du Canada, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle du Canada	9 760	2,8	3,2	36,0	2003-06-21
Ville de Regina, employés d'extérieur, Regina, Sask.	1 200	3,0	3,0	36,0	2003-12-31
Conventions avec clause IVC (2 conventions)	**1 110**	**4,2***	**3,5**	**36,0**	
Conventions sans clause IVC (28 conventions)	**132 290**	**3,2**	**3,5**	**33,5**	
Toutes les conventions (30 conventions)	**133 400**	**3,2**	**3,5**	**33,5**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	5 330	N/CO	mar. 00/nov.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC/AFPC	45 080	N/MED	oct.00/juin01
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	1 130	CO	sept.00
•Air Canada	SCFP	4 500	N	oct. 01
•Postes Canada	AFPC/maîtres de poste	13 150	CO/N	oct/déc 01
•CN	divers syndicats	5 230	NPC/PR	juin 01
•VIA	FIL	500	MED	déc. 00
•Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador	infirmiers(ères)	5 000	N	juin 01
•Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador	enseignants	8 000	N/CO	août 01
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	enseignants	10 600	N	déc. 01
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	2 500	CO	mars 01
•Bombardier (Qué.)	IAM	8 000	N	nov. 01
•Gouvernement de l'Ontario	AMAPCEO / SEFPO	52 800	N	mars/déc 01
•Ville de Toronto	SCFP/policiers/pompiers	28 720	N/ARB	divers
•Hôpitaux en Ontario	infirmiers(ères)	40 000	PR	mars 01
•MTS Communications (Man.)	FIOE	1,050	N	Jan. 02
•Sask. Assn. of Health Organizations	infirmiers(ères)	8 400	N	Mar. 02
•TELUS (C.-B. & Alb.)	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Public Schools Employers Assn.	enseignants	45 000	MED	mars 01

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Données du troisième trimestre 2001 enregistrées par les petites, moyennes et grandes unités de négociation selon les régions

Les petites unités de négociation ont été instaurées au cours de l'année 2000 pour satisfaire les demandes des clients et refléter la répartition des milieux de travail de petite taille au sein des industries canadiennes. Ces petites unités ne représentent qu'un échantillon par secteurs d'activité, par opposition aux moyennes et grandes unités de négociation reconnues au Canada.

*Au cours du **troisième trimestre 2001**, 121 conventions ont été signées au total et se répartissent comme suit : 35 ont été ratifiées dans les petites unités de négociation; 61 conventions dans les unités de taille moyenne et 25 conventions dans les grandes unités. Ces conventions ont donné lieu à un rajustement du taux du salaire de base de 3,3 % en moyenne.*

Dans les provinces de l'**Atlantique**, les unités de taille moyenne enregistrent des rajustements du taux du salaire de base de 3,0 à 3,9 % accordé à 65,7 % des employés, soit la moyenne la plus élevée sur une base régionale. Les grandes unités établissent un rajustement de 4,0 % et plus pour 64,4 % des employés. Aucun règlement salarial n'a été observé au sein des petites unités de négociation.

Dans la province de **Québec**, la majorité des employés des petites unités (63,3 %), obtient un rajustement salarial allant de 2,0 à 2,9 %. Dans les unités de taille moyenne, les rajustements vont d'un gel de salaire à un taux de 4,0 % et plus. Ces rajustements établissent une moyenne de 1,9 %. Par ailleurs, une convention visant 30,4 % des employés établit un gel de salaire au sein de ces unités. Dans les grandes unités de négociation, 74,5 % des employés reçoivent des rajustements situés entre 3,0 et 3,9 %.

Dans la province de l'**Ontario**, 46,2 % des employés des petites unités obtiennent des rajustements de l'ordre de 3,0 à 3,9 %, comparativement à 58,7 % d'employés dans les unités de taille moyenne. Les employés des grandes unités de négociation sont réparties de manière égale dans la catégorie de rajustements situés entre 2,0 et 2,9 %, et entre 3,0 et 3,9 %, la moyenne d'augmentation s'établissant à 2,7 %.

Dans les provinces des **Prairies**, toutes unités confondues, la majorité des employés reçoivent des augmentations salariales situées entre 3,4 et 4,3 % en moyenne. La catégorie des rajustements salariaux de 3,0 % et plus représente respectivement 69,1 %, 79,7 % et 66,2 % des employés des petites, moyennes et grandes unités de négociation.

En **Colombie-Britannique**, la majorité des employés des petites et moyennes unités obtiennent des augmentations situées dans la moitié inférieure de l'échelle des rajustements, le plafond des rajustements salariaux variant entre 2,0 et 2,9 %. En effet, 83,5 % des employés des petites unités et 89,2 % des employés des unités de taille moyenne, enregistrent des rajustements allant de 2,0 à 2,9 %.

Dans la sphère de compétence **fédérale**, la moyenne des rajustements salariaux augmente en fonction de la taille des unités de négociation. La plupart des petites unités affiche des augmentations allant de 1,0 à 1,9 % en moyenne, avec une moyenne globale de 2,0 %. Dans les unités de taille moyenne, 71,0 % des employés s'inscrivent dans la catégorie de rajustements situés entre 3,0 et 3,9 %. Dans les grandes unités de négociation, 2 940 employés obtiennent une augmentation de 4,4 % en moyenne à l'issue d'une seule convention.

Moyennes des rajustements salariaux au troisième trimestre, par secteur public et privé

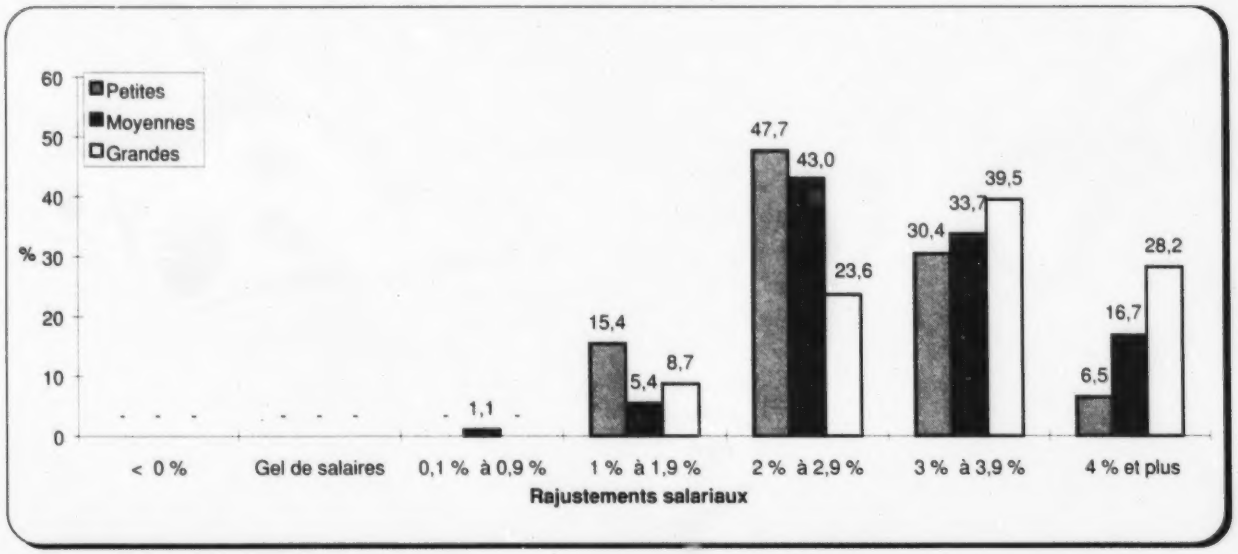

Moyennes des rajustements salariaux au troisième trimestre selon la région

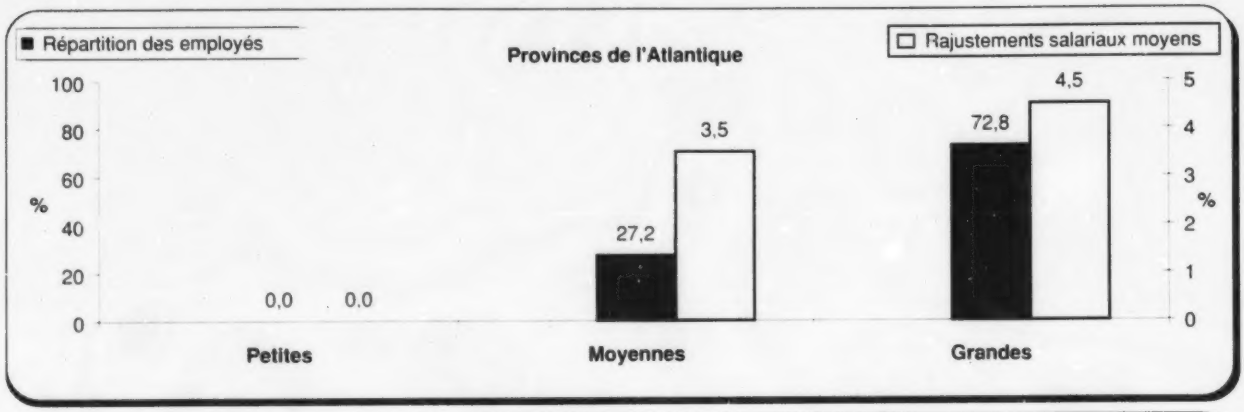

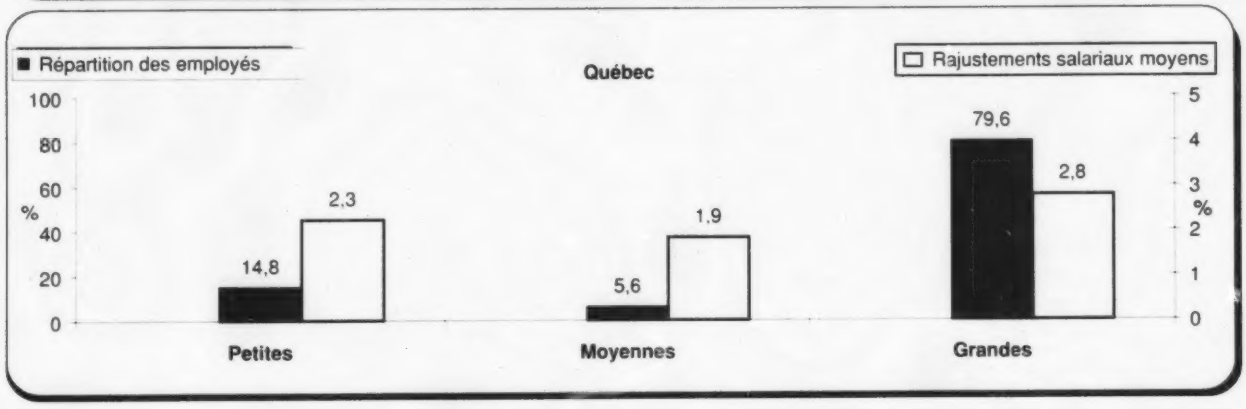

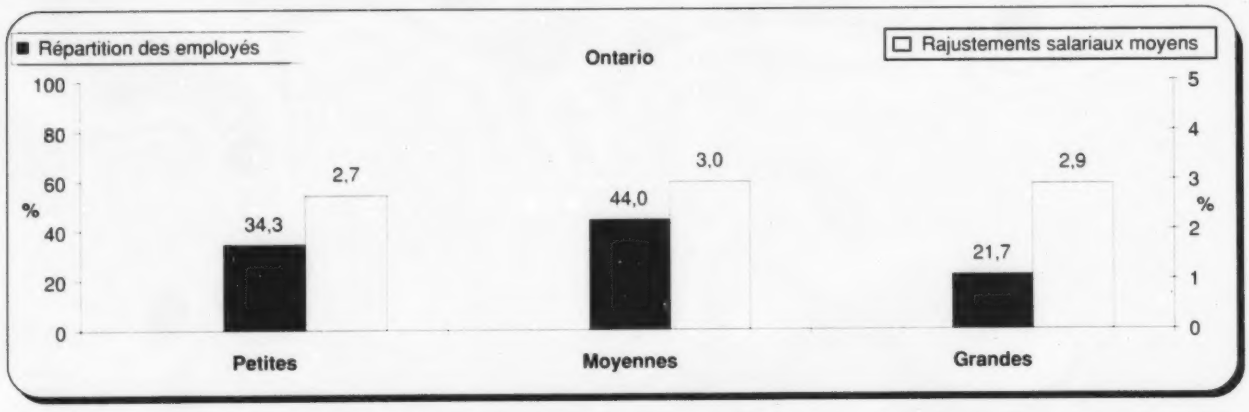

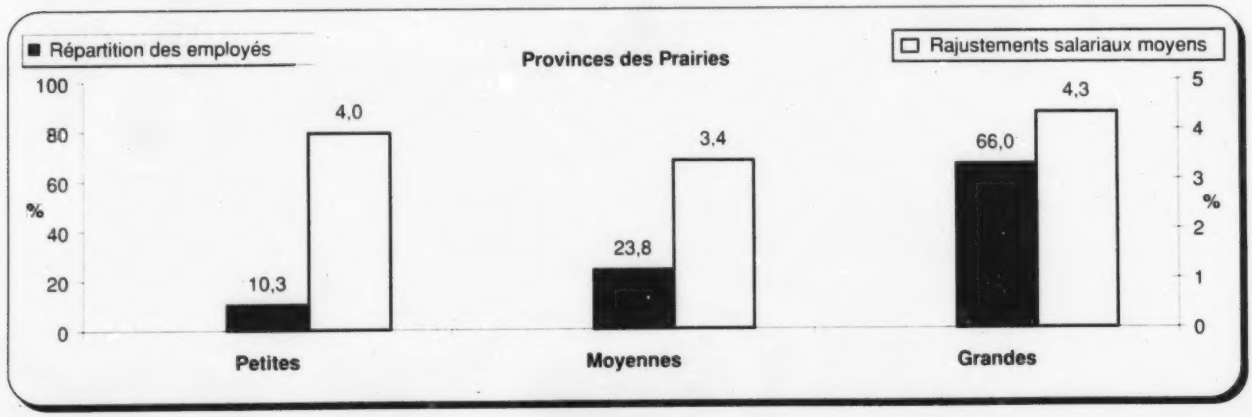

Moyennes des rajustements salariaux au troisième trimestre selon la région

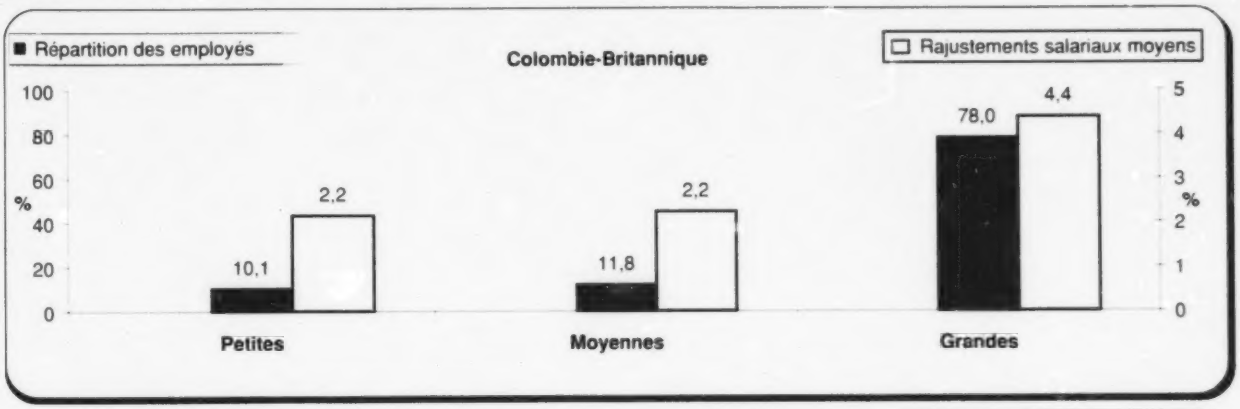

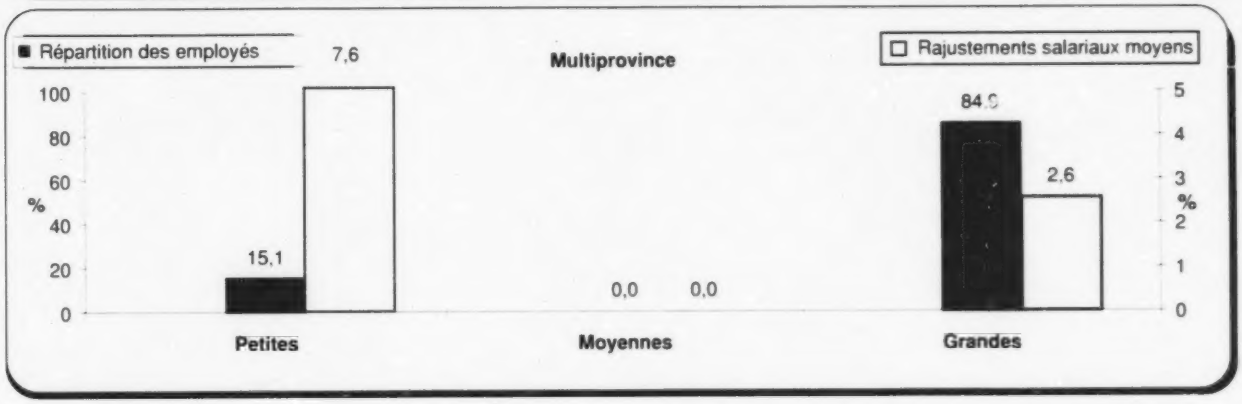

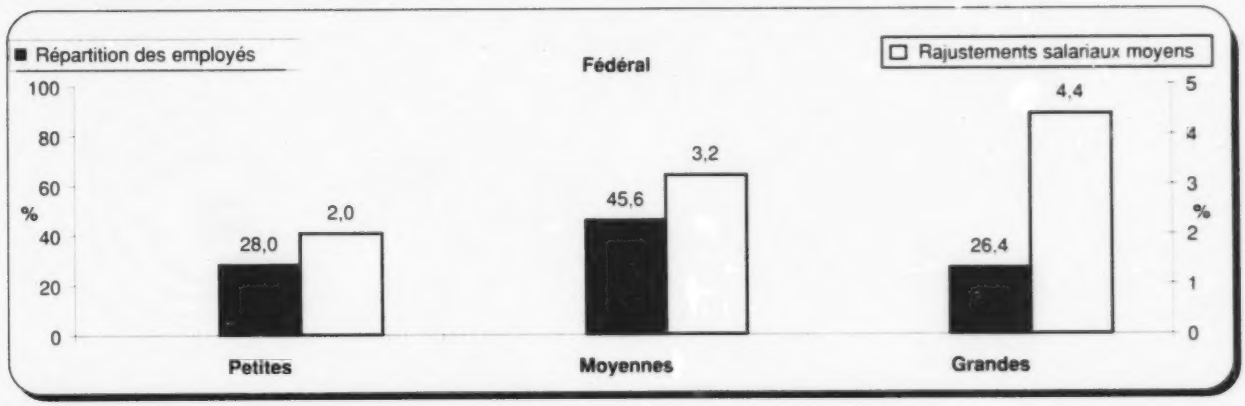

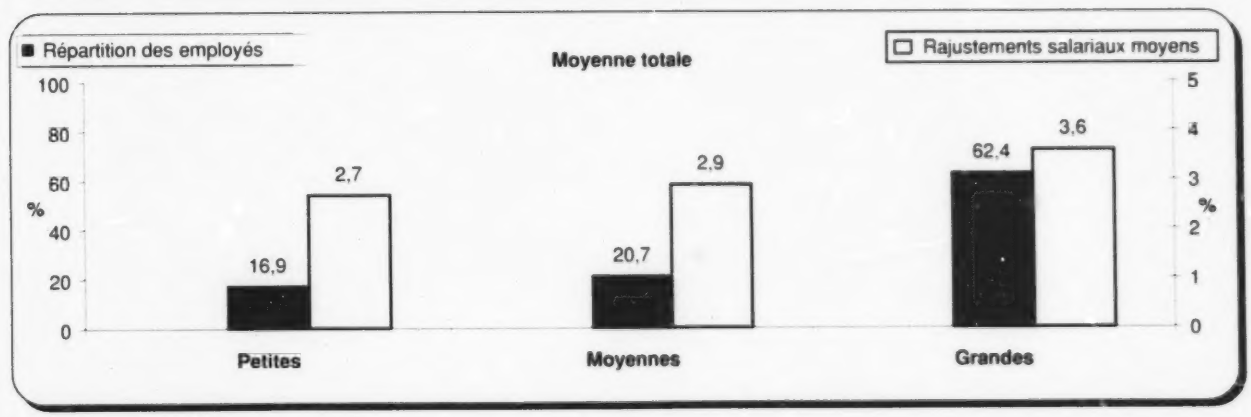

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION EN NOVEMBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)					
Shell Canada Limited - Waterton Complex, employés d'usine et préposés à l'entretien, Pincher Creek, Alb.	100	3,2	3,5	36,0	2004-01-31
Fabrication (1 convention)					
Stanley Works, employés d'usine et préposés à l'entretien, Smiths Falls, Ont.	240	3,6	7,8	36,0	2004-11-05
Commerce de gros et de détail (1 convention)					
National Grocers Co. Ltd., employés d'entrepôt, Sud d'Ontario et Québec	350	1,9	2,6	96,0	2009-09-30
Transport (5 conventions)					
Association des transporteurs de la région de Montréal, camionneurs, Montréal, Qc	150	2,9*	2,0	60,0	2006-09-30
Aéroports de Montréal, employés des services et préposés à l'entretien, Montréal, Qc	200	2,3	1,9	48,0	2005-03-31
Laidlaw Transit Ltd., chauffeurs d'autobus, Barrie, Ont.	200	2,7	2,5	24,0	2003-08-31
Serca Foodservice Inc., employés d'entrepôt, Calgary, Alb.	150	2,6	2,7	48,0	2005-03-26
Westcoast Energy Inc., employés des services techniques, Fort St. John, C.-B.	210	3,5	6,6	33,0	2003-12-31
Information et culture (2 conventions)					
Telus Communications (Québec) Inc., scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province, Qc	490	3,1	3,0	36,0	2003-03-31
Télébec ltée(technique et service), employés des services techniques, Iles-de-la-Madeleine, Qc	160	3,4	6,1	32,0	2004-07-24
Éducation, santé et services sociaux (3 conventions)					
Corp. of the County of Simcoe (Sunset, Simcoe & Trillium Manor), service de santé non-professionnels, Collingwood, Ont.	350	1,3	0,0	60,0	2003-06-30
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle du territoire, T.N.-O.	460	2,7	3,0	24,0	2003-08-31
Rainbow District School Board, employés d'usine et préposés à l'entretien, Sudbury, Ont.	180	2,1	2,0	23,0	2003-06-30
Administration publique (1 convention)					
Chambre des communes du Canada, agents de sécurité, Ottawa, Ont.	260	2,7	2,5	36,0	2003-05-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2002. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Février 2002
Volume 13, numéro 2

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

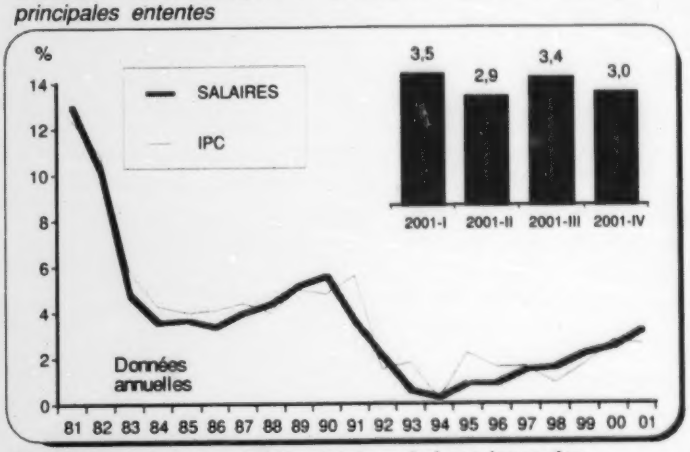

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

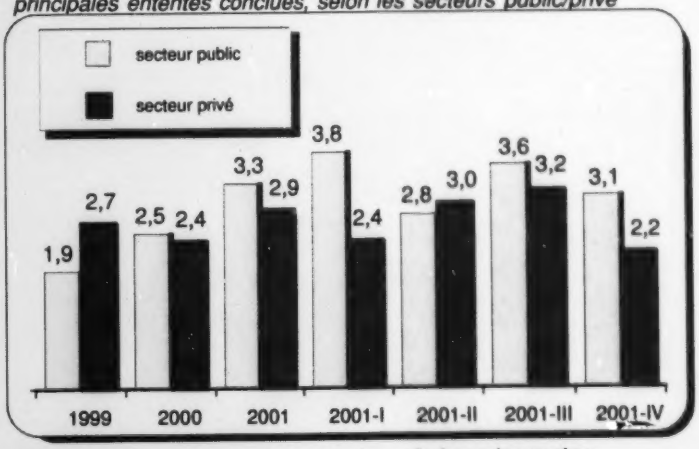

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence en 2001

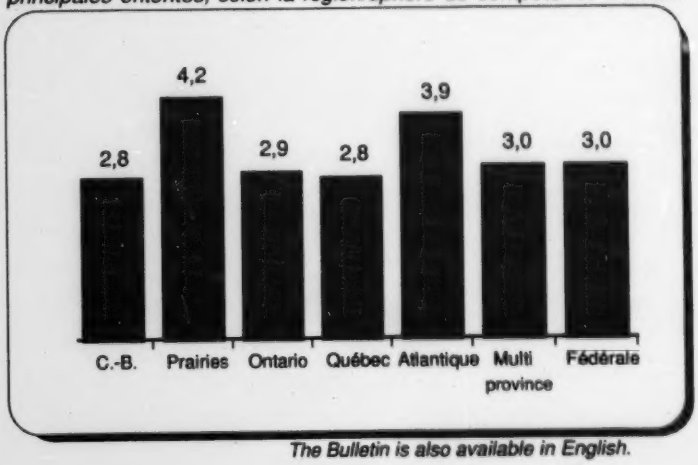

The Bulletin is also available in English.

Les données salariales de l'an 2001

Les principales conventions collectives conclues au cours de l'année **2001** ont donné lieu à un rajustement du taux de salaire de base de **3,2 %** en moyenne par année, pendant la durée des conventions. Il s'agit d'une hausse par rapport à la moyenne de 2,5 % enregistrée en 2000.

Les données enregistrées en 2001 sont basées sur l'examen de 397 conventions visant 954 490 employés.

Le rajustement moyen établi en 2001 est supérieur à celui des conventions précédentes. Lors de ces négociations, les rajustements ont atteint une moyenne de 1,9 % seulement, comparativement à la moyenne actuelle de 3,2 %.

Les augmentations salariales ont progressé modérément, mais de façon régulière, depuis 1994 où l'on a enregistré un faible taux annuel, soit 0,3 % en moyenne. Cependant, le gain de 3,2 % observé en 2001 demeure bien inférieur au plus récent pic annuel de 5,6 % atteint en 1990.

De 1991 à 1999, le secteur privé enregistre des rajustements supérieurs à ceux du secteur public. Mais au cours de l'année 2000, le secteur public affiche des augmentations salariales de 2,5 % en moyenne, légèrement supérieures à celles du secteur privé qui s'établissent à 2,4 %. En 2001, le secteur public enregistre à nouveau des augmentations supérieures, soit 3,3 % en moyenne, comparativement au secteur privé qui affiche alors 2,9 %.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, la province de l'Alberta enregistre les plus fortes augmentations, soit 5,1 % en moyenne. Les plus faibles rajustements sont observés dans la province du Manitoba qui obtient une moyenne de 2,3 %. Dans le cadre des conventions négociées en 2001, les provinces de l'Atlantique établissent des rajustements de 3,9 %; l'Ontario, 2,9 % et les trois provinces des Prairies enregistrent une moyenne de 4,2 %.

Si l'on examine les secteurs d'activité, la plus forte concentration d'employés se trouve dans le secteur de **l'éducation**, de **la santé** et des **services sociaux** où 399 870 employés, soit 41,9 % de l'ensemble, obtiennent un rajustement de **3,4 %** en moyenne dans le cadre de 164 conventions. Le secteur des **loisirs** et de **l'hôtellerie** enregistre la plus importante augmentation à l'issue de seulement 4 conventions qui accordent **4,0 %** en moyenne à 6 350 employés. Quant

au nombre d'employés, le secteur de la **construction** occupe la seconde place, comptant 182 010 employés (représentant 19,1 % des employés), qui obtiennent une augmentation de **3,2 %** en moyenne dans le cadre de 55 conventions. Tous les autres secteurs d'activité enregistrent des rajustements inférieurs à la moyenne nationale. Les secteurs de **l'administration**, de **l'information** et de **la culture** affichent une moyenne de 3,1 %. Le secteur du **transport** établit une augmentation salariale de 2,7 %, celui du **primaire** obtient 2,6 %, le secteur de la **fabrication** enregistre 2,5 %, les **services publics**, 2,4 %; le secteur des **finances**, 2,2 % et celui du **commerce** obtient 1,6 % d'augmentation.

Les rajustements salariaux issus des principales conventions ratifiées au cours du **quatrième trimestre 2001** ont atteint **3,0 %** en moyenne. Ces données sont basées sur 71 conventions visant 230 710 employés. Les rajustements négociés au sein des secteurs public et privé durant ce trimestre sont plus modérés que ceux établis au cours du troisième trimestre. En effet, au cours du quatrième trimestre 2001, le secteur public enregistre une moyenne d'augmentations de 3,1 %, comparé à celle de 3,6 % observée pendant le trimestre précédent. De même, le secteur privé affiche une moyenne de rajustements de 2,2 % au cours du quatrième trimestre, en baisse par rapport au troisième trimestre où il établissait une moyenne de 3,2 %.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

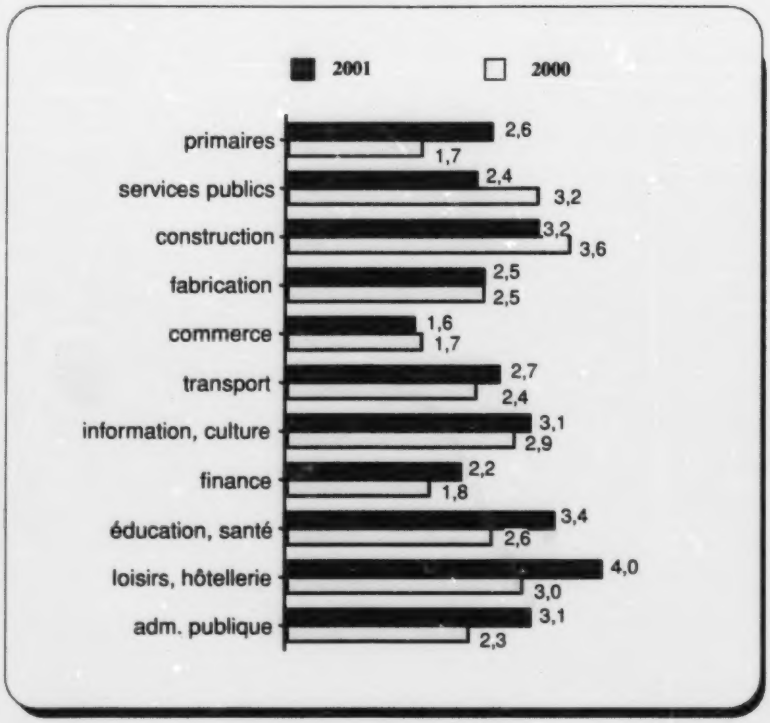

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

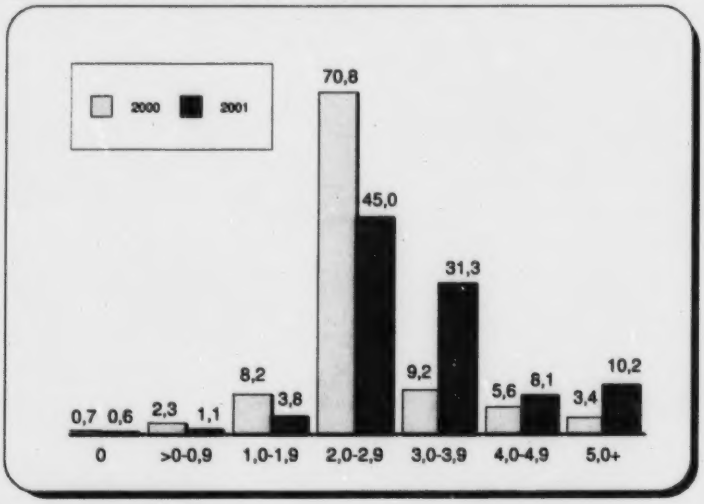

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	30	59 980
Québec	37	107 280
Ontario	167	288 560
Provinces des prairies	75	147 240
Colombie-Britannique	33	165 550
Multiprovince	9	14 950
Compétence fédérale	46	170 930

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

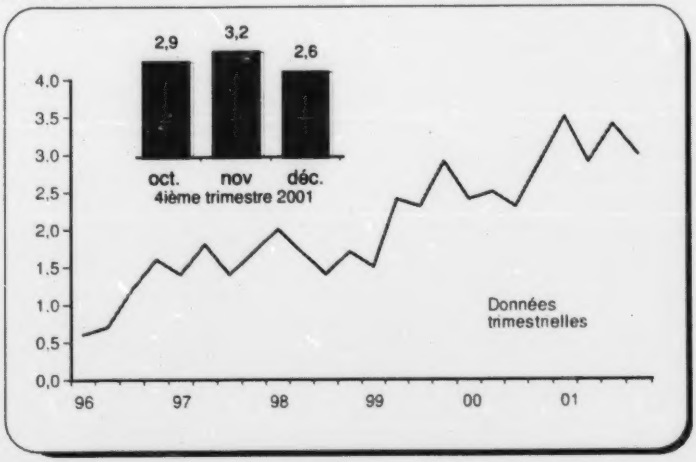

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

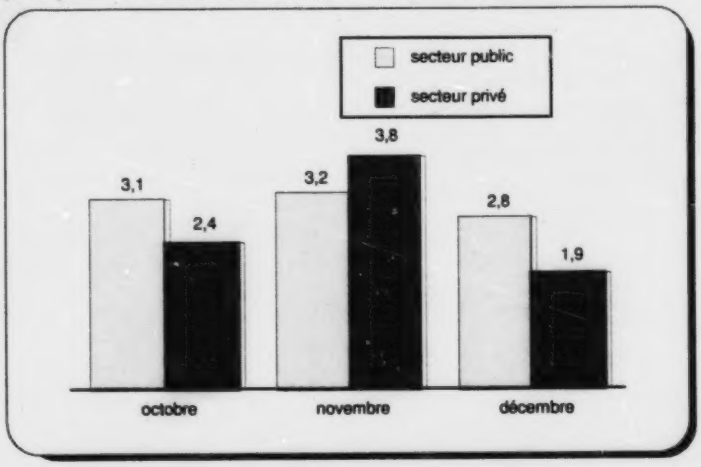

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité, en décembre 2001

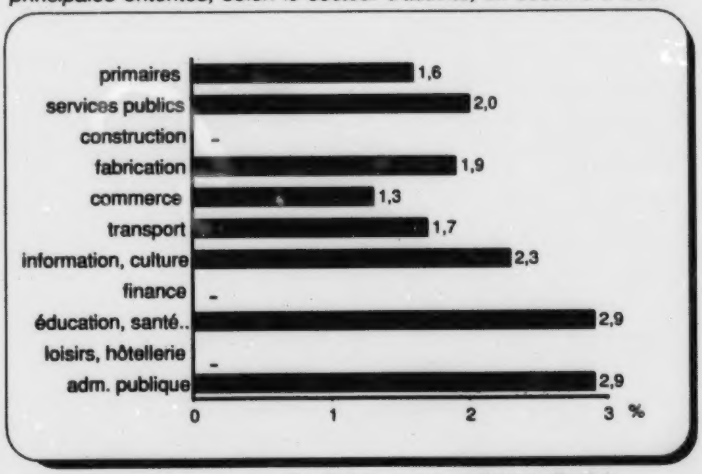

The Bulletin is also available in English.

Données du mois de décembre 2001

Les augmentations du taux de salaire de base, issues des principales conventions collectives signées en **décembre 2001**, ont atteint en moyenne **2,6 %** par année, pendant la durée des conventions. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne nationale de 3,2 % établie pour l'ensemble de l'année 2001 et celle enregistrée au cours du mois précédent (3,2 %).

Les données du mois de décembre sont basées sur l'examen de 23 conventions visant 45 220 employés. Lors des dernières négociations, la durée des conventions étant d'environ 28 mois, les rajustements salariaux s'élevaient à 2,1 % en moyenne, comparativement au taux de 2,6 % établi dans le cadre des conventions courantes.

Le secteur public enregistre des augmentations supérieures à celle du secteur privé pendant le mois de décembre. Dans le **secteur public**, 13 conventions accordent à 32 800 employés des rajustements de **2,8 %** en moyenne. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne de 3,2 % enregistrée durant le mois précédent et celle de 3,1 % affichée en octobre. Dans le **secteur privé**, 12 420 employés reçoivent des rajustements de **1,9 %** à l'issue de 10 conventions ratifiées au cours du mois de décembre. Il s'agit d'une baisse importante par rapport à la moyenne de 3,8 % obtenue au cours du mois de novembre et celle de 2,4 % affichée en octobre.

Si l'on examine les secteurs d'activité, la plus forte concentration d'employés se trouve dans le secteur de **l'éducation**, de **la santé** et **des services sociaux** où 19 810 employés visés par 7 conventions obtiennent une augmentation de **2,9 %** en moyenne. Dans le secteur de **l'administration publique**, 5 conventions accordent à 10 900 employés également une augmentation de **2,9 %** en moyenne. Dans le secteur de **l'information** et de **la culture**, 1 670 employés reçoivent **2,3 %** d'augmentation à l'issue d'une seule convention. Dans le secteur de **la fabrication**, 4 conventions visant 7 160 employés donnent lieu à une augmentation de **1,9 %** en moyenne. Dans le secteur du **transport**, 3 070 employés reçoivent une augmentation de **1,7 %** en moyenne dans le cadre de 3 conventions. Les prochains secteurs signent chacun une seule

suite à la page 4

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1999	2000	2001	2001				2001		
				1	2	3	4	oct	nov	déc
Toutes les industries/compétences										
Hausses annuelles moyennes	2,2	2,5	3,2	3,5	2,9	3,4	3,0	2,9	3,2	2,6
Sans clause d'IVC	2,0	2,5	3,2	3,8	3,1	3,2	3,0	3,0	3,2	2,7
Avec clause d'IVC	3,6	2,3	2,9	2,8	2,2	4,4	2,2	2,2	4,2	1,9
Moy. ann. de 1ère année	1,9	2,3	3,4	4,3	2,9	3,7	3,0	2,8	3,5	1,7
Sans clause d'IVC	1,7	2,3	3,4	4,4	3,2	3,3	3,2	2,8	3,5	2,6
Avec clause d'IVC	3,4	2,4	3,3	3,9	2,3	5,5	-1,3	2,5	3,6	-3,0
Industries										
Primaires	2,2	1,7	2,6	2,2	2,9	2,4	2,3	-	2,8	1,6
Services publics	1,8	3,2	2,4	2,8	2,0	2,4	2,0	2,0	-	2,0
Construction	2,0	3,6	3,2	2,5	3,2	3,3	2,7	2,7	-	-
Fabrication	3,6	2,5	2,5	1,9	2,7	3,1	2,3	2,1	4,1	1,9
Commerce	1,3	1,7	1,6	0,9	2,0	1,4	1,3	-	-	1,3
Transport	2,8	2,4	2,7	2,7	2,9	3,0	2,0	3,5	-	1,7
Information, culture	2,5	2,9	3,1	3,7	3,1	3,1	2,7	2,9	-	2,3
Finance, services administratifs	2,8	1,8	2,2	2,9	2,0	3,1	1,4	1,4	-	-
Education, santé, assistance sociale	1,8	2,6	3,4	4,2	2,8	3,9	3,1	3,1	3,5	2,9
Loisirs, hôtellerie	2,6	3,0	4,0	3,0	4,3	2,7	-	-	-	-
Administrations publiques	2,2	2,3	3,1	3,1	3,0	3,0	3,1	2,1	3,1	2,9
Sphère de compétence										
Terre-Neuve et Labrador	1,6	3,6	5,0	-	5,0	5,0	5,1	-	-	5,1
Île-du-Prince-Édouard	2,7	2,2	3,1	2,5	-	3,1	3,3	-	3,3	-
Nouvelle-Écosse	2,1	2,2	3,6	2,0	2,4	4,5	2,4	2,4	-	-
Nouveau-Brunswick	2,4	2,8	3,5	4,0	2,0	3,3	3,6	3,6	-	3,5
Québec	1,6	2,4	2,8	4,4	2,3	2,7	3,6	2,2	4,8	2,1
Ontario	2,2	2,5	2,9	3,1	3,0	3,0	2,7	2,7	2,9	1,9
Manitoba	2,5	2,6	2,3	1,8	2,4	2,5	3,0	2,4	3,4	-
Saskatchewan	2,0	3,5	2,9	3,0	3,0	2,8	3,0	3,0	2,9	3,0
Alberta	4,0	4,5	5,1	5,8	4,6	5,1	4,3	4,6	4,4	2,9
Colombie-Britannique	0,8	1,6	2,8	2,7	2,1	4,1	2,3	1,8	-	2,4
Multi-Prov.	2,2	2,7	3,0	3,2	3,0	3,1	-	-	-	-
Compétence fédérale	2,8	2,2	3,0	3,3	3,2	3,6	2,8	3,0	2,8	2,5
Secteur public	1,9	2,5	3,3	3,8	2,8	3,6	3,1	3,1	3,2	2,8
Secteur privé	2,7	2,4	2,9	2,4	3,0	3,2	2,2	2,4	3,8	1,9
Indice des prix à la consom.	1,7	2,7	2,6	3,0	3,6	2,7	1,1	1,9	0,7	0,7

Les données de décembre sont préliminaires.

(suite)

convention : les **services publics** enregistrent une augmentation de **2,0 %** accordée à 1 000 employés; dans le secteur **primaire**, 570 employés reçoivent **1,6 %**, et dans celui du **commerce**, 1 040 employés obtiennent une augmentation de **1,3 %** en moyenne.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici la répartition des rajustements salariaux et des employés, selon les conventions ratifiées au cours du mois de décembre :

	aug. sal. %	conv.	empl.
Provinces atlantiques	4,3	2	1 280
Québec	2,1	1	2 630
Ontario	1,9	6	7 130
Provinces des prairies	3,0	4	11 980
Colombie Britannique	2,4	2	7 540
Juridiction fédérale	2,5	8	14 660

Grands règlements salariaux selon les secteurs public et privé, selon l'année et le trimestre

	Secteur public				Secteur privé				Tous les secteurs			
	conv.	dur. (en mois)	trav. ('000)	rajust. (en %)	conv.	dur. (en mois)	trav. ('000)	rajust. (en %)	conv.	dur. (en mois)	trav. ('000)	rajust. (en %)
Année												
1981	290	18,9	577,6	13,1	210	27,3	323,4	12,6	500	21,9	901,0	13,0
1982	319	14,6	865,1	10,4	189	25,2	282,2	9,5	508	17,2	1 147,3	10,2
1983	458	19,6	1 241,6	4,6	200	25,0	302,8	5,5	658	20,6	1 544,3	4,8
1984	276	17,0	635,2	3,9	283	26,1	521,0	3,2	559	21,1	1 156,2	3,6
1985	316	21,7	566,8	3,8	200	30,1	271,8	3,3	516	24,5	838,6	3,7
1986	321	25,3	709,2	3,6	232	26,0	412,2	3,0	553	25,6	1 121,5	3,4
1987	270	29,4	824,3	4,1	208	31,4	287,0	3,8	478	29,9	1 111,3	4,0
1988	301	24,0	698,6	4,0	241	27,2	484,1	5,0	542	25,3	1 182,7	4,4
1989	294	30,0	736,0	5,2	159	28,6	265,8	5,2	453	29,6	1 001,8	5,2
1990	283	27,4	677,8	5,6	224	29,7	468,5	5,7	507	28,4	1 146,4	5,6
1991	365	16,0	1 121,7	3,4	182	29,2	224,0	4,4	547	18,2	1 345,6	3,6
1992	301	21,7	975,9	2,0	195	32,2	330,9	2,6	496	24,3	1 306,8	2,1
1993	347	23,4	1 012,0	0,6	171	25,2	400,5	0,8	518	23,9	1 412,5	0,7
1994	299	26,5	719,8	-0,0	135	34,5	222,8	1,2	434	28,4	942,6	0,3
1995	215	31,5	629,6	0,6	186	35,9	278,4	1,4	401	32,8	908,0	0,9
1996	212	31,7	564,3	0,5	166	34,7	246,1	1,7	378	32,6	810,4	0,9
1997	220	30,3	370,3	1,1	159	38,1	321,9	1,8	379	33,9	692,2	1,5
1998	221	31,1	646,3	1,6	182	34,4	274,2	1,9	403	32,1	920,5	1,7
1999	219	35,0	510,6	1,9	158	38,4	314,3	2,7	377	36,3	824,9	2,2
2000	301	33,6	917,7	2,5	102	42,6	162,7	2,4	403	35,0	1 080,4	2,5
2001	250	31,4	677,6	3,3	147	35,9	276,9	2,9	397	32,7	954,5	3,2
Trimestre												
1998 I	45	36,4	97,0	2,1	23	33,6	38,3	2,3	68	35,6	135,3	2,1
II	56	32,0	157,5	1,7	71	27,9	111,1	1,7	127	30,3	268,6	1,7
III	52	33,2	186,5	1,2	54	40,9	85,9	1,8	106	35,6	272,4	1,4
IV	68	25,9	205,3	1,7	34	39,9	38,9	2,2	102	28,1	244,2	1,8
1999 I	79	32,5	192,9	1,3	30	38,1	55,7	2,2	109	33,7	248,6	1,5
II	72	37,4	208,5	2,4	54	40,6	64,0	2,5	126	38,1	272,4	2,4
III	33	36,9	50,0	2,3	42	37,3	127,1	2,4	75	37,2	177,1	2,4
IV	35	33,4	59,3	2,1	32	38,3	67,5	3,8	67	36,0	126,7	3,0
2000 I	122	39,9	497,4	2,3	30	30,5	39,2	3,0	152	39,2	536,6	2,4
II	57	21,3	208,6	2,5	29	41,1	34,3	2,5	86	24,1	242,9	2,5
III	44	33,5	79,6	2,6	20	52,2	58,8	1,9	64	41,4	138,4	2,3
IV	78	29,3	132,0	3,0	23	41,0	30,5	2,2	101	31,5	162,5	2,9
2001 I	59	29,7	144,3	3,8	20	35,9	34,1	2,4	79	30,8	178,4	3,5
II	88	29,9	200,4	2,8	67	35,8	109,7	3,0	155	32,0	310,1	2,9
III	56	31,0	127,2	3,6	36	35,5	108,2	3,2	92	33,1	235,3	3,4
IV	47	34,4	205,8	3,1	24	38,0	24,9	2,2	71	34,8	230,7	3,0

conv. - Nombre de conventions
dur. - Durée moyenne de la convention
trav. - Nombre de travailleurs
rajust. - Rajustement annuel moyen (en %)

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN DÉCEMBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)	**570**	**1,6**	**5,0**	**36**	
General Presidents' Maintenance Committee for Canada, employés des services et préposés à l'entretien, Lac Mildred, Alb.	570	1,6	5,0	36	2004-12-31
Services publics (1 convention)	**1 000**	**2,0**	**2,0**	**12**	
Hydro One Inc., scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province, Ont.	1 000	2,0	2,0	12	2002-12-31
Fabrication (4 conventions)	**7 160**	**1,9**	**-3,0**	**33,9**	
Algoma Steel Inc., employés des services administratifs, Sault Ste. Marie, Ont.	630	1,2 *	-8,3	32	2004-07-31
Algoma Steel Inc., production, Sault Ste. Marie, Ont.	3 150	1,6 *	-8,1	32	2004-07-31
Lear Corporation, employés d'usine et préposés à l'entretien, Kitchener, Ont.	750	3,1 *	3,3	36	2004-12-31
Pratt & Whitney Canada inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Longueuil, Qc	2 630	2,1 *	2,7	36	2005-02-28
Commerce de gros et de détail (1 convention)	**1 040**	**1,3**	**0,0**	**36**	
Okanagan Federated Shippers Labour Relations Association, employés d'usine et préposés à l'entretien, Kelowna, C.-B.	1 040	1,3	0,0	36	2004-08-31
Transport (3 conventions)	**3 070**	**1,7**	**0,5**	**32,6**	
Air Canada Regional Inc., pilotes, à l'échelle du réseau	1 500	1,7	0,0	36	2004-12-31
Air Canada Regional Inc., préposés à l'entretien d'aéronefs, à l'échelle du réseau	870	1,2	0,0	24	2003-09-30
Council of Marine Carriers, personnel breveté, région côtière, C.-B.	700	2,5	2,0	36	2003-09-30
Information et culture (1 convention)	**1 670**	**2,3**	**2,0**	**24**	
Société Radio-Canada, employés des services techniques, à l'échelle du Canada(ex.Qc.& N.B.), multi	1 670	2,3	2,0	24	2003-06-30
Éducation, santé et services sociaux (7 conventions)	**19 810**	**2,9**	**2,7**	**36**	
Dufferin-Peel Catholic District School Board, employés d'usine et préposés à l'entretien, Mississauga, Ont.	600	3,0	3,0	24	2003-09-30
Extendicare (Canada) Inc., service de santé non-professionnels, Regina, Sask.	580	3,0	3,0	36	2004-03-31
Gouvernement de Terre Neuve et du Labrador, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province, T.-N.	700	5,1	5,0	36	2004-06-30
Post-Secondary Employers' Association, enseignants de niveau post-secondaire non universitaire, à l'échelle de la province, C.-B.	6 500	2,6	2,0	36	2004-03-31
Saskatchewan Association of Health Organizations, employés des services et préposés à l'entretien, à l'échelle de la province, Sask.	9 850	3,0	3,0	36	2004-03-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN DÉCEMBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
University of Western Ontario, commis et employés de bureau, London, Ont.	1 000	1,7	1,7	36	2004-06-30
Université du Nouveau-Brunswick, professeurs, Fredericton, N.-B.	580	3,5	3,5	48	2005-06-30
Administration publique (5 conventions)	**10 900**	**2,9**	**3,2**	**34,9**	
Gouvernement du Canada, agents de commerce, à l'échelle du Canada	4 690	2,8	3,2	36	2003-06-21
Gouvernement du Canada, entretien de navire, Halifax, N.-É.	620	2,8	3,2	36	2003-12-31
Gouvernement du Canada, infirmiers(ières), à l'échelle du Canada	1 940	2,8	3,2	36	2003-09-30
Gouvernement du Canada, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle du Canada	2 670	2,8	3,2	36	2003-09-30
Ville de Calgary, pompiers, Calgary, Alb.	980	3,7	3,5	24	2001-12-31
Conventions avec clause IVC (4 conventions)	**7 160**	**1,9** *	**-3,0**	**33,9**	
Conventions sans clause IVC (19 conventions)	**38 060**	**2,7**	**2,6**	**34,3**	
Toutes les conventions (23 conventions)	**45 220**	**2,6**	**1,7**	**34,2**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	5 330	N/CO	mar. 00/nov.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC/AFPC	45 080	PR/MED	oct.00/juin01
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	1 130	CO	sept.00
•Air Canada	SCFP	4 500	N	oct. 01
•Postes Canada	AFPC/maîtres de poste	13 150	N/PR	oct/déc 01
•CN	divers syndicats	5 230	NPC/PR	juin 01
•VIA	FIL	500	MED	déc. 00
•Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador	infirmiers(ères)	5 000	N	juin 01
•Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador	enseignants	8 000	CO	août 01
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	enseignants	10 600	N	déc. 01
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	2 500	CO	mars 01
•Bombardier (Qué.)	AIMTA	7 400	N	nov. 01
•Frigidaire (Qué.)	AIMTA	750	N	mar. 02
•Gouvernement de l'Ontario	AMAPCEO/SEFPO	52 800	N	mars/déc 01
•Ville de Toronto	SCFP/policiers/pompiers	28 720	N/ARB	divers
•Liquor Control Board of Ontario	LCBO Empls. Union	4,400	N	mar. 02
•Toronto Transit Commission	ATU	7,890	N	mar. 02
•MTS Communications (Man.)	FIOE	1,050	N	Jan. 02
•Regional Health Auth. of Manitoba	infirmiers(ères)	10,050	N	mar. 02
•Sask. Assn. of Health Organizations	infirmiers(ères)	8 400	N	mar. 02
•Health Authorities of Alberta	divers syndicats	18,140	N	mar. 02
•TELUS (C.-B. & Alb.)	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Hydro and Power Authority	divers syndicats	4,050	N	mar. 02

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-irmt@hrdc-drhc.gc.ca

Les données de l'année 2001 enregistrées par les petites, moyennes et grandes unités de négociation

Les petites unités de négociation ont été instaurées au cours de l'année 2000 pour satisfaire les demandes des clients et refléter la répartition des milieux de travail de petite taille au sein des industries canadiennes. Ces petites unités ne représentent qu'un échantillon par secteur d'activité, par opposition aux moyennes et grandes unités de négociation qui constituent l'ensemble des unités reconnues au Canada.

Au cours de l'année 2001, 543 conventions collectives ont été signées et se répartissent comme suit : 146 ont été ratifiées dans les petites unités de négociation; 300 dans les unités de taille moyenne et 97 conventions dans les grandes unités. Dans le cadre de ces conventions, la majorité des employés obtiennent un rajustement salarial situé entre 2,0 et 2,9 %, tandis que le rajustement global du taux du salaire de base s'établit à 3,1 % en moyenne. Il s'agit d'une hausse par rapport à la moyenne de 2,5 % affichée durant l'année 2000.

Les **petites unités** de négociation enregistrent une augmentation salariale de 2,6 % en moyenne. Il s'agit d'une très légère baisse par rapport à la moyenne de 2,7 % établie au cours de l'année 2000. Près de la moitié des employés, soit 47,4 %, visés par 43,8 % des conventions, reçoivent des rajustements de l'ordre de 2,0 à 2,9 %. Par ailleurs, 28,3 % des employés obtiennent des rajustements de 3,0 à 3,9 % dans le cadre de 25,3 % des conventions. Les conventions signées au sein du secteur public donnent lieu à une augmentation de 2,7 %, comparativement au secteur privé qui enregistre une moyenne de 2,6 %. Sur une base régionale et par sphère de compétence, la moyenne des augmentations se situe entre un taux élevé de 3,7 % enregistré dans les provinces de l'Atlantique, et un faible taux de 2,2 % établi en Colombie-Britannique. Si l'on examine les secteurs d'activité, celui des services publics ratifie une seule convention et enregistre la plus forte augmentation, soit 3,8 % en moyenne; le secteur du commerce de gros et de détail affiche la plus faible augmentation au taux de 1,7 % en moyenne.

Les **unités de taille moyenne** enregistrent une augmentation salariale de 2,9 % en moyenne. Il s'agit d'une hausse par rapport à la moyenne de 2,7 % affichée au cours de l'année 2000. Ce taux d'augmentation reste inférieur à la moyenne globale de 3,1 % observée pour l'ensemble des unités. Aussi, 36,2 % des employés s'inscrivent dans la catégorie de rajustements allant de 2,0 à 2,9 %, dans le cadre de 39,0 % des conventions. Plus d'un quart des employés, soit 31,5 %, obtient des rajustements allant de 3,0 à 3,9 % à l'issue de 29,3% des conventions. Les conventions ratifiées dans le secteur public donnent lieu à une augmentation de 3,1 % en moyenne, supérieure à celle du secteur privé qui s'établit à 2,7%. Sur une base régionale et par sphère de compétence, les multiprovinces ont enregistré la plus importante augmentation au taux de 4,0 %, et la Colombie-Britannique affiche la plus faible augmentation, soit 1,8 %. Si l'on examine les secteurs d'activité, le secteur de la construction établit la plus forte augmentation, soit 3,4 %, tandis que le secteur du commerce de gros et de détail affiche la plus faible augmentation au taux de 1,6 % en moyenne.

Les **grandes unités** de négociation enregistrent une augmentation de 3,3 % en moyenne; il s'agit d'une hausse importante par rapport à la moyenne de 2,4 % observée en 2000 et à celle affichée par les petites et moyennes unités. Moins de 10 % des employés des grandes unités, visés par le même pourcentage des conventions, reçoivent un rajustement salarial inférieur à 2,0 %, comparativement à 20,0 % dans les petites unités de négociation. Le secteur public obtient une augmentation de 3,3 % en moyenne, légèrement supérieure à celle du secteur privé qui affiche 3,1% d'augmentation. Sur une base régionale et par sphère de compétence, les provinces des Prairies enregistrent 4,7 % en moyenne, soit la plus forte augmentation, et la province du Québec établit la plus faible augmentation, à savoir 2,7 %. Si l'on examine les secteurs d'activité, celui de l'hôtellerie et des loisirs enregistre 4,6 %, soit la plus importante augmentation dans le cadre d'une seule convention visant 4 400 employés. Le secteur de la fabrication enregistre la plus faible augmentation salariale au taux de 1,8 %.

Moyennes des augmentations annuelles selon la taille des unités de négociation

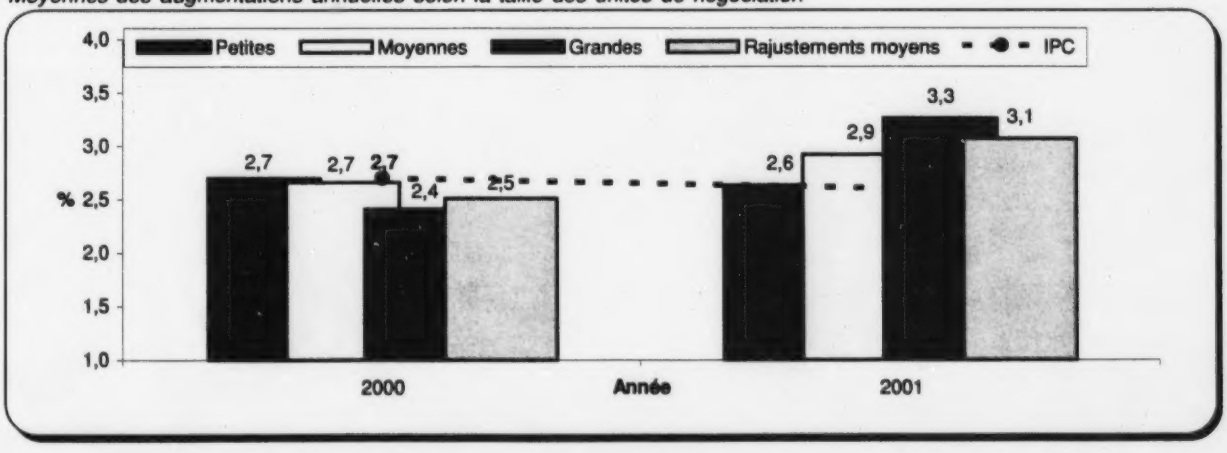

Répartitions des rajustements salariaux pour l'an 2001,
selon la taille des unités de négociation et en pourcentage des employés

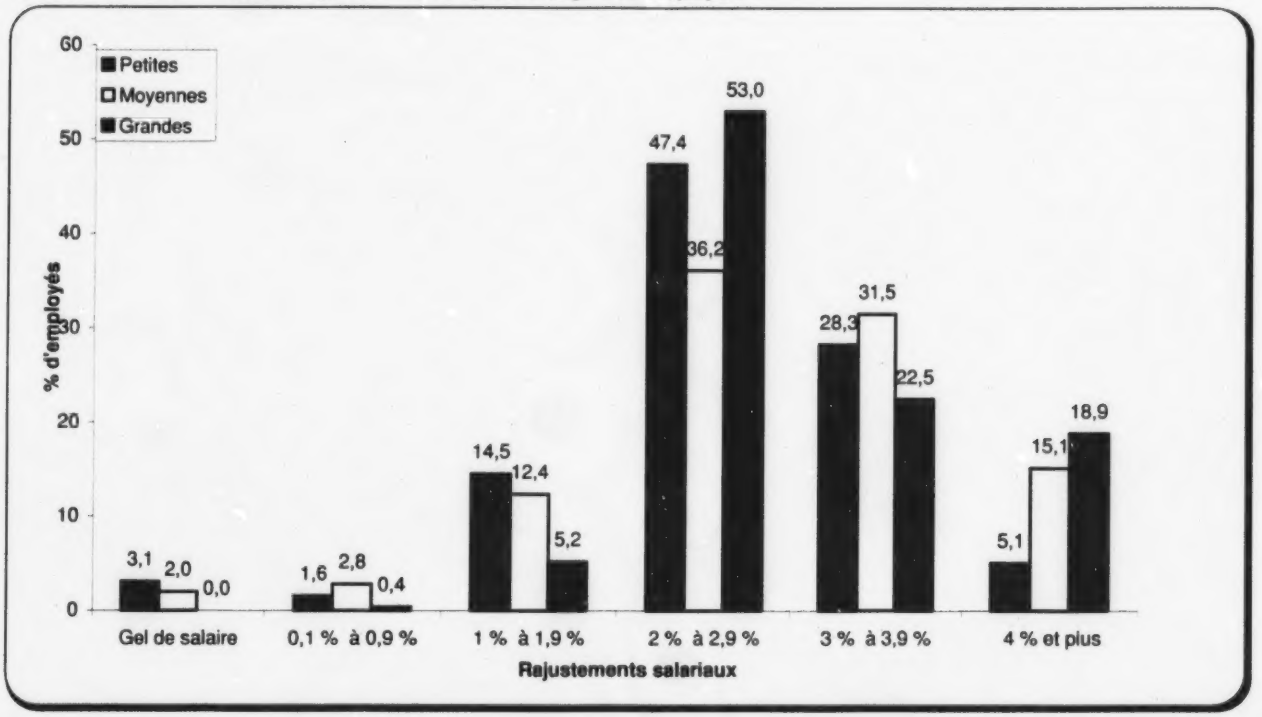

Répartitions des rajustements salariaux pour l'an 2001,
selon la taille des unités de négociation et en pourcentage des conventions

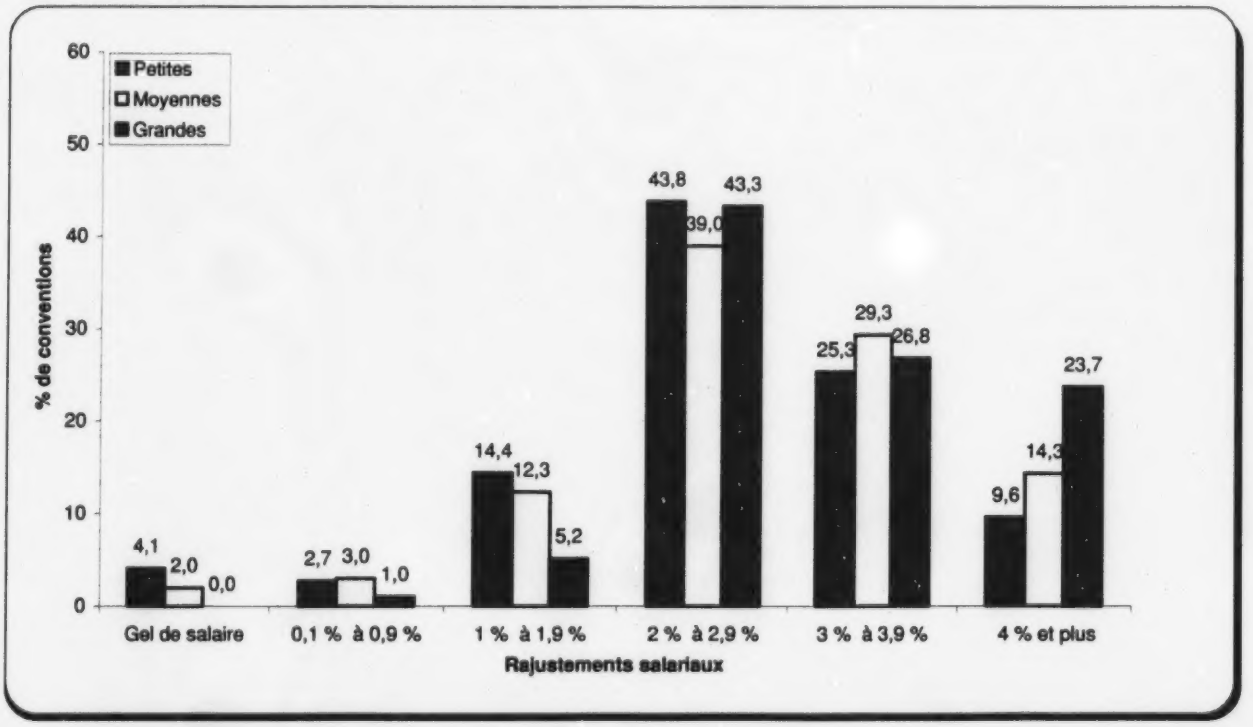

Moyenne des augmentations pour l'an 2001,
par secteur public et privé

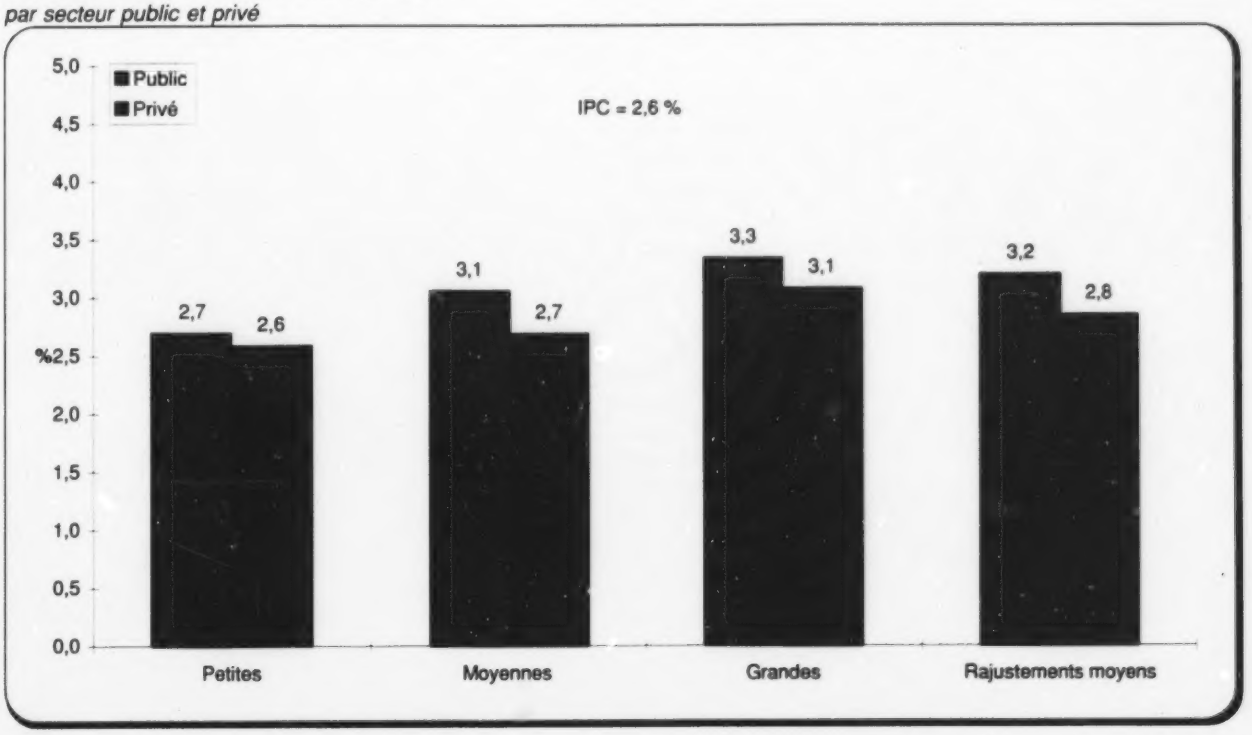

Moyenne des augmentations pour l'an 2001,
par région/compétence

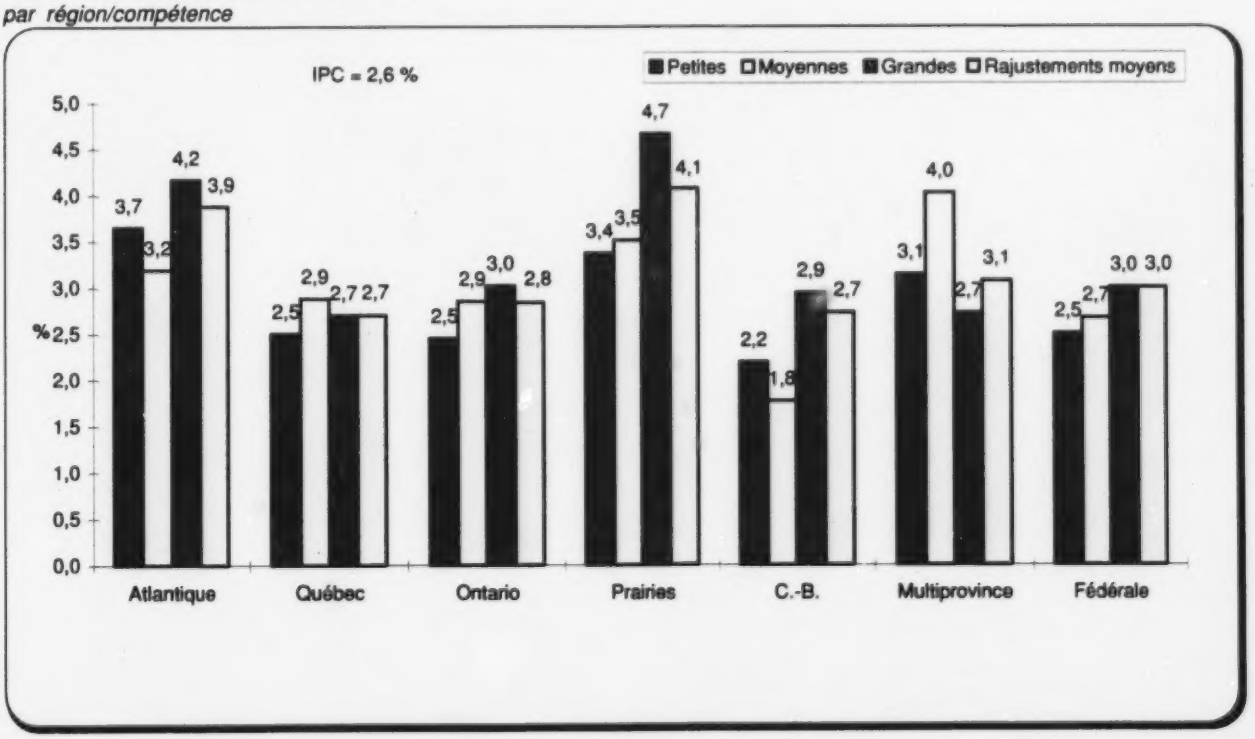

Moyenne des augmentations pour l'an 2001, par industrie

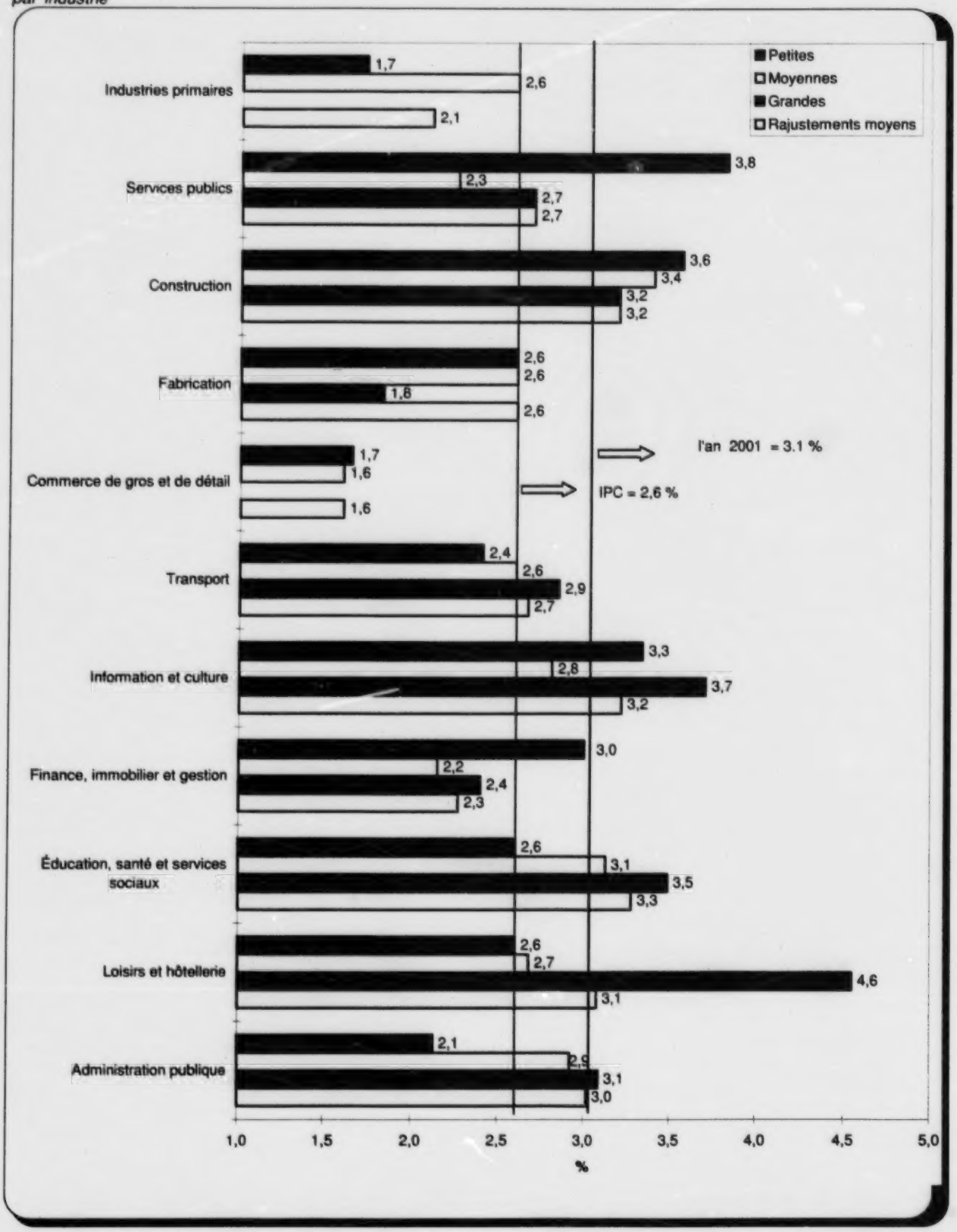

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION EN DÉCEMBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Construction (1 convention)					
General Presidents' Maintenance Committee for Canada, employés des services et préposés à l'entretien, Fort Saskatchewan, Alb.	360	1,7	5,2	36	2004-12-31
Fabrication (2 convention)					
Lilydale Co-Operative Limited, employés d'usine et préposés à l'entretien, Abbotsford, C.-B.	230	0,9	0,0	24	2003-06-30
Société Hostess Frito-Lay, production, Lévis, Qc	370	3,2 *	2,8	60	2006-05-27
Transport (1 convention)					
Council of Marine Carriers, personnel non breveté, région côtière, C.-B.	410	2,5	2,0	36	2003-09-30
Éducation, santé et services sociaux (1 convention)					
Trillium Lakelands District School Board, enseignants au secondaire, Lindsay, Ont.	450	3,0	3,0	12	2002-08-31
Loisirs et hôtellerie (1 convention)					
Cara Operations Ltd., personnel hôtelier ou de restaurant, Aéroport int'l de Vancouver, C.-B.	250	0,0	0,0	12	2002-09-30
Administration publique (1 convention)					
Ville de Trois-Rivières, employés d'extérieur, Trois-Rivières, Qc	100	0,3	0,0	72	2002-12-31

* *Convention prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2002. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

...ENTS SALARIAUX

Mars 2002
Volume 13, numéro 3

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

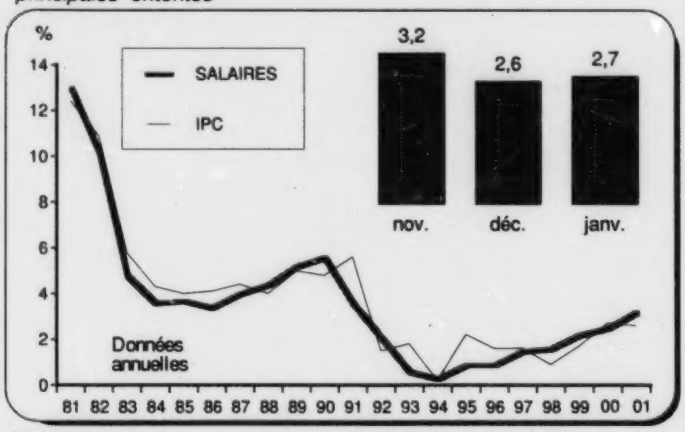

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

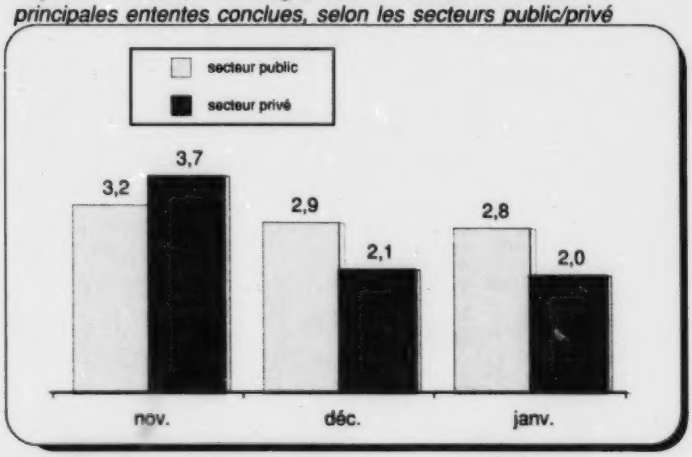

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

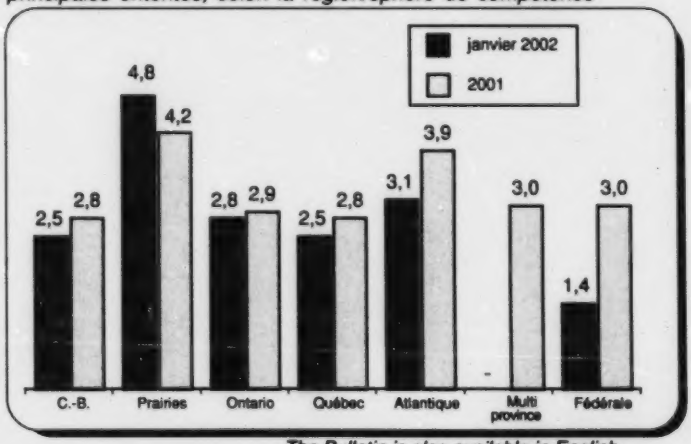

The Bulletin is also available in English.

Les données salariales de janvier 2002

Les principales conventions collectives signées en **janvier 2002** ont donné lieu à une augmentation annuelle du taux du salaire de base de **2,7 %** en moyenne, pendant la durée des conventions. Il s'agit d'une très légère hausse par rapport à la moyenne de 2,6 % enregistrée en décembre, mais d'une baisse, comparativement à la moyenne de 3,2 % affichée en 2001.

Les données de janvier 2002 sont basées sur l'examen de 18 conventions visant 114 070 employés.

Lors des précédentes négociations, la durée des conventions étant de 35,6 mois en moyenne, les rajustements salariaux s'établissaient à 1,5 %, comparativement au taux de 2,7 % atteint au cours des conventions courantes d'une durée moyenne de 35,5 mois.

Près de 90 % des employés se répartissent dans deux catégories d'augmentation salariale comme suit: 46,4 % des employés se trouvent dans la catégorie allant de 2 à 2,9 % et 43,4 % se situent dans la catégorie allant de 3 à 3,9 %.

Dans le **secteur public**, 98 600 employés obtiennent un rajustement moyen de **2,8 %** à l'issue de 11 conventions. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne de 2,9 % établie au cours du mois précédent et de celle de 3,2 % enregistrée pour l'ensemble de l'année 2001. Dans le **secteur privé**, 15 470 employés reçoivent une augmentation salariale de **2,0 %** en moyenne dans le cadre de 7 conventions. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au taux de 2,1 % établi au cours du mois précédent et encore d'une baisse par rapport à la moyenne de 2,9 affichée pendant l'année 2001.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, les provinces des Prairies ont enregistré, dans le cadre de 2 conventions, la plus forte augmentation salariale au taux de 4,8 %; la sphère de compétence fédérale obtient l'augmentation la plus faible, soit 1,4 % à l'issue d'une seule convention ratifiée par Air Canada. Voici, par ordre d'importance, les autres augmentations enregistrées : les provinces de l'Atlantique, 3,1 % (une seule convention); l'Ontario, 2,8 % (10 conventions); le Québec, 2,5 % (3 conventions) et la Colombie-Britannique, 2,5 % (une seule convention).

Canada

Si l'on examine les secteurs d'activité, la plus importante concentration d'employés se trouve dans le secteur de la **santé, de l'éducation et des services sociaux** où 91 470 employés reçoivent une augmentation de **2,8 %** en moyenne, au terme de 8 conventions. Dans ce secteur, 2 conventions ont grandement influencé les résultats mensuels des salaires. Il s'agit de la convention collective conclue entre 45 000 employés et B.C Public Employers' Association qui donne lieu à une augmentation salariale de 2,5 % en moyenne, et celle signée par l'Association des hôpitaux de l'Ontario et 40 000 infirmières) qui obtiennent une augmentation de 3,1 %. Les quatre secteurs suivants ratifient chacun une seule convention : le secteur des **services publics** où les augmentations atteignent **3,6 %** en moyenne (Bruce Power Inc); celui du **commerce, 1,6 %** d'augmentation en moyenne (New Dominion Stores); du **transport, 1,4 %**; et le secteur de l'**alimentation, de l'hôtellerie et autres organismes** qui enregistre une moyenne d'augmentation de **2,1 %** (Confédération des syndicats nationaux). Dans le secteur de la **fabrication**, 7 320 employés obtiennent une augmentation annuelle de **2,6 %** en moyenne, dans le cadre de 4 conventions. Dans l'**administration publique**, 4 780 employés reçoivent une augmentation de **3,3 %** en moyenne à l'issue de 2 conventions.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

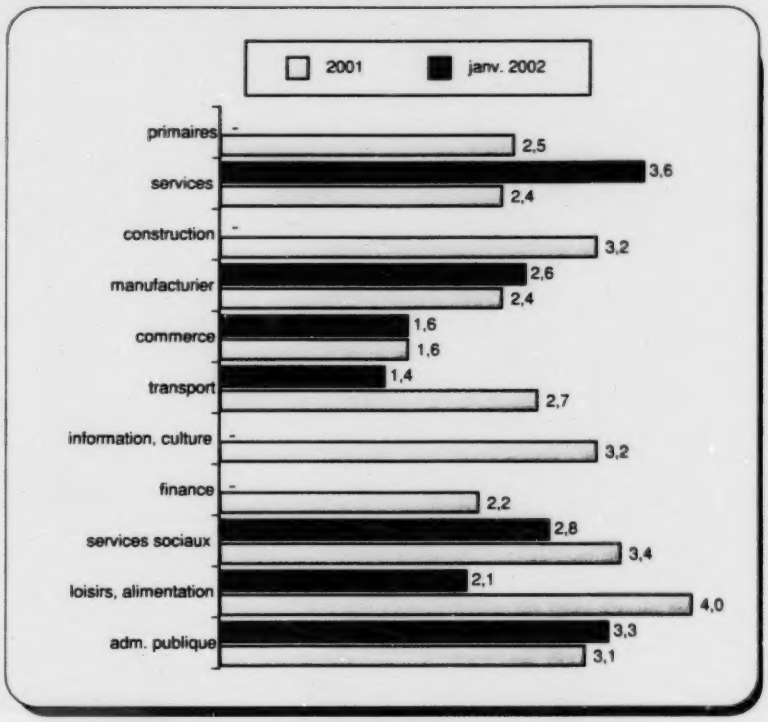

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

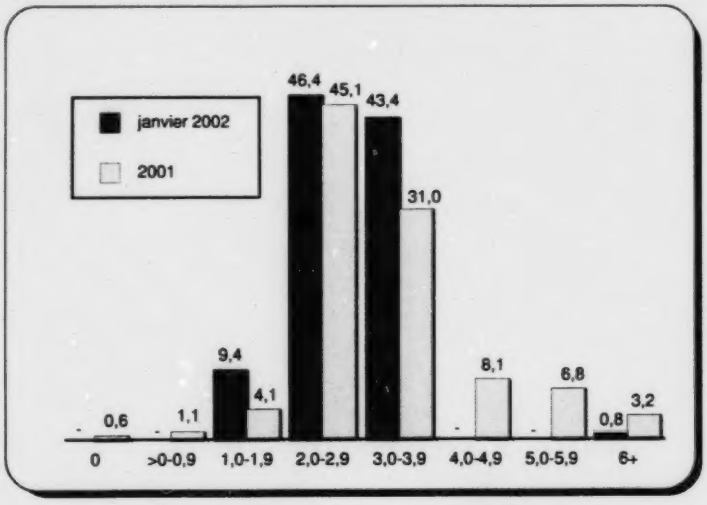

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	1	3 300
Québec	3	6 150
Ontario	10	56 140
Provinces des prairies	2	2 430
Colombie-Britannique	1	45 000
Multiprovince	-	-
Compétence fédérale	1	1 050

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1999	2000	2001	2001				2001		2002
				1	2	3	4	nov	déc	janv
Toutes les industries/compétences										
Rajustements annuels moyens	2,2	2,5	3,2	3,5	2,9	3,4	3,0	3,2	2,6	2,7
Sans clause d'IVC	2,0	2,5	3,2	3,8	3,1	3,2	3,0	3,2	2,7	2,7
Avec clause d'IVC	3,5	2,3	2,9	2,8	2,2	4,4	2,4	4,2	2,2	2,1
Moy. ann. de lère année	1,9	2,3	3,4	4,3	2,9	3,7	3,0	3,5	1,8	2,7
Sans clause d'IVC	1,7	2,3	3,4	4,4	3,2	3,3	3,2	3,5	2,6	2,7
Avec clause d'IVC	3,4	2,4	3,2	3,9	2,3	5,5	0,5	3,4	-1,6	1,8
Industries										
Primaires	2,2	1,6	2,5	2,0	2,9	2,4	2,3	2,8	1,6	-
Services publics	1,8	3,5	2,4	2,8	2,0	2,4	2,3	-	2,0	3,6
Construction	2,0	3,6	3,2	2,5	3,2	3,3	3,4	-	4,1	-
Fabrication	3,5	2,6	2,4	1,8	2,6	3,1	2,2	4,0	1,8	2,6
Commerce	1,3	1,7	1,6	0,9	2,0	1,4	1,3	-	1,3	1,6
Transport	2,8	2,4	2,7	2,7	2,9	3,0	2,0	-	1,7	1,4
Information, culture	2,5	2,9	3,2	3,7	3,1	2,8	2,9	-	2,8	-
Finance, services administratifs	2,8	1,8	2,2	2,9	2,0	3,1	1,4	-	-	-
Education, santé, services sociaux	1,8	2,6	3,4	4,2	2,8	3,9	3,1	3,5	2,9	2,8
Loisirs, hôtellerie	2,6	3,0	4,0	3,0	4,3	2,7	-	-	-	2,1
Administrations publiques	2,2	2,3	3,1	3,1	3,0	3,0	3,1	3,1	2,9	3,3
Secteurs de compétence										
Terre-Neuve et Labrador	1,6	3,6	5,0	-	5,0	5,0	5,1	-	5,1	-
Ile-du-Prince-Edouard	2,7	2,2	3,1	2,5	-	3,1	3,3	3,3	-	-
Nouvelle-Ecosse	2,1	2,2	3,6	2,0	2,4	4,5	3,5	-	4,1	-
Nouveau-Brunswick	2,4	2,8	3,5	4,0	2,0	3,3	3,6	-	3,5	3,1
Québec	1,6	2,4	2,8	4,4	2,3	2,7	3,5	4,8	1,9	2,5
Ontario	2,1	2,5	2,9	3,0	3,0	3,0	2,6	2,9	1,9	2,8
Manitoba	2,5	2,6	2,3	1,8	2,4	2,4	3,0	3,4	-	3,5
Saskatchewan	2,0	3,5	2,9	3,0	3,0	2,8	3,0	2,9	3,0	6,9
Alberta	4,0	4,5	5,1	5,8	4,6	5,1	4,4	4,4	2,9	-
Colombie-Britannique	0,8	1,6	2,8	2,7	2,1	4,1	2,3	-	2,4	2,5
Multi-Prov.	2,2	2,7	3,0	3,2	3,0	3,1	-	-	-	-
Compétence fédérale	2,8	2,2	3,0	3,3	3,2	3,6	2,8	2,8	2,6	1,4
Secteur public	1,9	2,5	3,2	3,8	2,8	3,6	3,1	3,2	2,9	2,8
Secteur privé	2,7	2,4	2,9	2,4	2,9	3,2	2,3	3,7	2,1	2,0
Indice des prix à la consom.	1,7	2,7	2,6	3,0	3,6	2,7	1,1	0,7	0,7	1,3

Les données de janvier sont préliminaires.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JANVIER 2002

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Services publics (1 convention)	**2 350**	**3,6**	**3,1**	**24**	
Bruce Power LP and Bruce Power Inc., gens de métier (non construction), à l'échelle de la province, Ont.	2 350	3,6	3,1	24	2003-12-31
Fabrication (4 conventions)	**7 320**	**2,6**	**2,3**	**29,6**	
DuPont Canada Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Kingston, Ont.	1 150	2,9	3,0	24	2004-01-27
Kodak Canada Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Toronto, Ont.	620	2,5	2,5	12	2002-11-03
Manufacturiers associés du vêtement de la province de Québec inc., production, Montréal, Qc	3 200	1,5	0,8	48	2005-11-30
Société d'électrolyse et de chimie Alcan, ltée (Arvida), employés rémunérés à l'heure, Jonquière, Qc	2 350	3,9	3,9	12	2002-12-31
Commerce de gros et de détail (1 convention)	**6 500**	**1,6**	**1,6**	**36**	
New Dominion Stores (Division of A&P), commis de détail, à l'échelle de la province, Ont.	6 500	1,6	1,6	36	2004-07-10
Transport (1 convention)	**1 050**	**1,4**	**0,0**	**48**	
Air Canada Regional Inc., agents de bord, à l'échelle du réseau	1 050	1,4	0,0	48	2005-05-31
Éducation, santé et services sociaux (8 conventions)	**91 470**	**2,8**	**2,7**	**35,7**	
Association des hôpitaux de l'Ontario, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Ont.	40 000	3,1	3,0	36	2004-03-31
B.C. Public School Employers' Association, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle de la province, C.-B.	45 000	2,5	2,5	36	2004-06-30
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, enseignants à l'élémentaire, Toronto, Ont.	540	2,3	3,0	36	2004-08-31
Ottawa-Carleton District School Board, employés d'usine et préposés à l'entretien, Nepean, Ont.	700	2,0	2,0	36	2004-08-31
Université de la Saskatchewan, professeurs, Saskatoon, Sask.	950	6,9	6,9	12	2002-06-30
Université de Toronto, Instructeurs/Chargés de cours, Toronto, Ont.	2 860	2,1	2,2	44	2005-04-30
Upper Grand District School Board, enseignants au secondaire, Guelph, Ont.	760	2,2	2,2	12	2002-08-31
York Catholic District School Board, commis et employés de bureau, Aurora, Ont.	660	2,5	2,0	24	2003-08-31
Loisirs, hôtellerie et autres (1 convention)	**600**	**2,1**	**1,8**	**36**	
Confédération des syndicats nationaux et ses organismes affiliés, personnel des services administratifs et de soutien, Montréal, Qc	600	2,1*	1,8	36	2004-05-31
Administration publique (2 conventions)	**4 780**	**3,3**	**3,4**	**40,6**	
Gouvernement du Nouveau-Brunswick, personnel des services administratifs et de soutien, à l'échelle de la province, N.-B.	3 300	3,1	3,3	48	2004-12-31
Ville de Winnipeg, agents de police, Winnipeg, Man.	1 480	3,5	3,5	24	2002-12-23
Conventions avec clause IVC (1 convention)	**600**	**2,1 ***	**1,8**	**36**	
Conventions sans clause IVC (17 conventions)	**113 470**	**2,7**	**2,7**	**35,4**	
Toutes les conventions (18 conventions)	**114 070**	**2,7**	**2,7**	**35,4**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	12 690	N/CO	jan. 01/avr.02
•Agence des douanes & du revenu Canada	AFPC/IPFPC	41 480	PR/N	oct.00/juin01
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	1 130	CO/PR	sept.00
•Air Canada	SCFP	4 500	CO	oct. 01
•Postes Canada	AFPC/maîtres de poste	10 000	N	déc 01
•CN	divers syndicats	5 230	NPC/PR	juin 01
•VIA	FIL	500	MED	déc. 00
•Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador	infirmiers(ères)	5 000	CO	juin 01
•Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador	enseignants	8 000	NPC	août 01
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	enseignants	10 600	N	déc. 01
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	4 140	CO/N	mar.01/fév.02
•Aliant Telecom inc. (Atlantique)	SCEP et ACTWU	4 500	N	various
•Canadian Advertising Institute	ACTRA	3 800	N	Jan. 02
•Bombardier (Qué.)	AIMTA	7 400	N	nov. 01
•Electrolux (Qué.)	AIMTA	750	N	mar. 02
•Gouvernement de l'Ontario	AMAPCEO/SEFPO	52 800	PR/AT	mars/déc 01
•Ville de Toronto	SCFP/policiers/pompiers	28 720	N/ARB	divers
•Liquor Control Board of Ontario	LCBO Empls. Union	4 400	N	mar. 02
•Toronto Transit Commission	ATU	7 890	N	mar. 02
•Regional Health Auth. of Manitoba	infirmiers(ères)	10 050	N	mar. 02
•Sask. Assn. of Health Organizations	infirmiers(ères)	++8 400	N	mar. 02
•Health Authorities of Alberta	divers syndicats	18 140	N	mar. 02
•TELUS (C.-B. & Alb.)	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Hydro and Power Authority	divers syndicats	4 050	N	mar. 02
•Gouvernement des T.N.O.	AFPC / Northern Workers	3,000	N	mar. 02

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Données du quatrième trimestre 2001 enregistrées par les petites, moyennes et grandes unités de négociation

Les petites unités de négociation ont été instaurées au cours de l'année 2000 pour satisfaire les demandes des clients et refléter la répartition des milieux de travail de petite taille au sein des industries canadiennes. Ces petites unités ne représentent qu'un échantillon par secteur d'activité, par opposition aux moyennes et grandes unités de négociation reconnues au Canada.

Au cours du **quatrième trimestre 2001**, 142 conventions ont été signées et se répartissent comme suit : 44 ont été ratifiées dans les petites unités de négociation; 76 conventions dans les unités de taille moyenne et 22 conventions dans les grandes unités de négociation. Ces conventions ont donné lieu à un rajustement global du taux de salaire de base de 2,9 % en moyenne.

Les **petites unités** de négociation enregistrent une augmentation de 2,4 % en moyenne. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne de 2,7 % établie au cours des trois précédents trimestres de 2001. La moitié des employés, soit 50,9 %, et 45,5 % des conventions se situent dans la catégorie d'augmentation allant de 2,0 à 2,9 %. Par ailleurs, 26,8 % des employés et 27,3 % des conventions se trouvent dans la catégorie située entre 3,0 et 3,9 %. Les conventions signées dans le secteur public donnent lieu à une augmentation salariale de 2,5 %, comparativement au secteur privé qui affiche une moyenne de 2,3 %.

Les **unités de taille moyenne** enregistrent une augmentation de 3,0 % en moyenne. Il s'agit d'une légère hausse par rapport à la moyenne affichée au cours des second et troisième trimestres, mais d'une baisse comparativement au premier trimestre de 2001. Cette moyenne d'augmentation est supérieure à celle de 2,4 % enregistrée par les petites unités de négociation. En outre, 39,5 % des employés et 40,8 % des conventions se situent dans la catégorie d'augmentation allant de 2,0 à 2,9 %. Plus du quart des employés, soit 26,2 %, visés par 26,3 % des conventions, obtiennent des rajustements allant de 3,0 à 3,9 %. Le secteur public enregistre 3,2 % d'augmentation, une moyenne qui reste supérieure à celle du secteur privé qui affiche 2,6 %.

Les **grandes unités** de négociation enregistrent une augmentation de 3,1 % en moyenne. Il s'agit d'une hausse comparativement à la moyenne de 2,8 % établie durant les

Rajustements salariaux trimestriels par secteurs public et privé

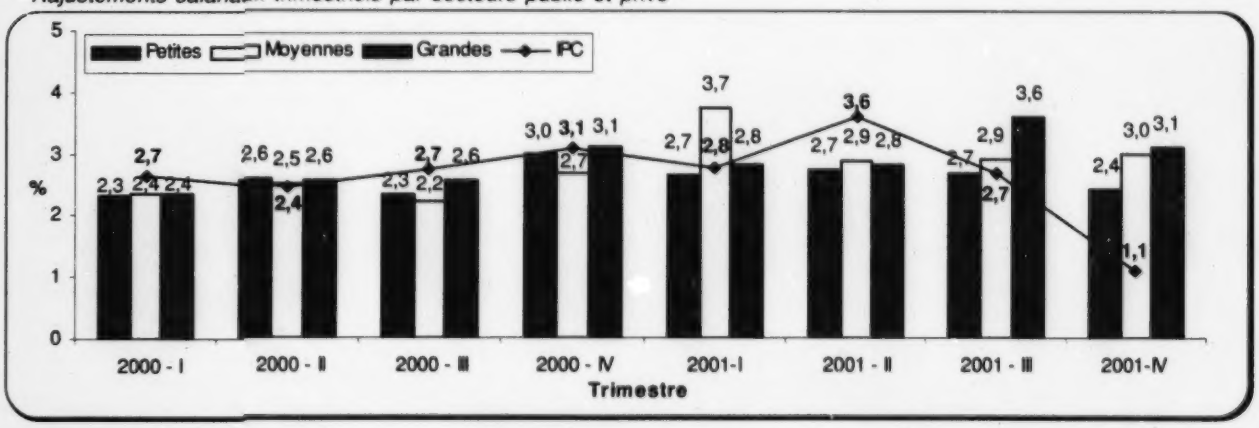

Moyennes des rajustements salariaux au quatrième trimestre, par secteurs public et privé

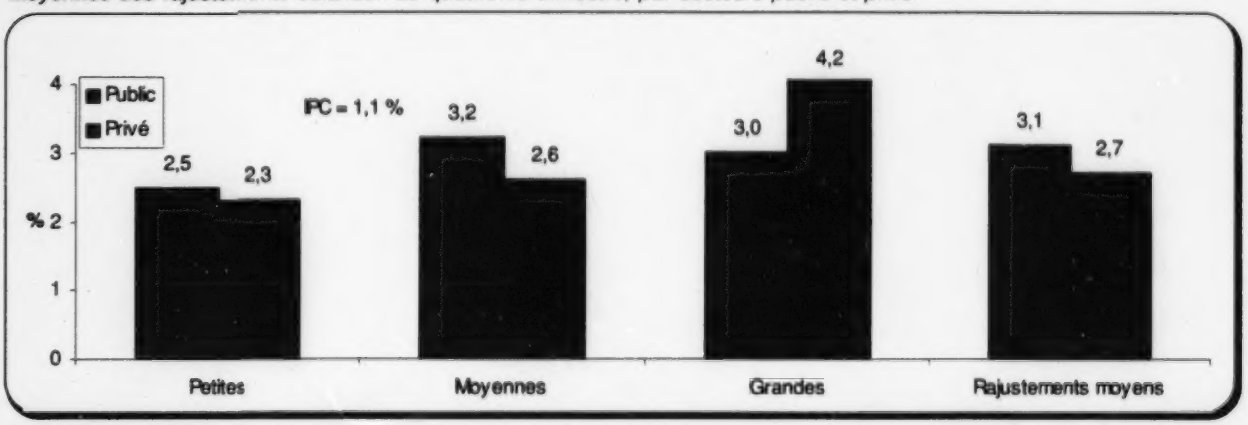

premier et second trimestres, mais d'une baisse par rapport à la moyenne de 3,6 % observée au cours du troisième trimestre 2001. Une forte proportion d'employés, soit 78,2 %, visés par la moitié des conventions, se situent dans la catégorie allant de 2,0 à 2,9 %; tandis que 10,6 % d'employés touchés par 27,3 % des conventions se trouvent dans la catégorie de 4,0 % et plus. Le secteur public enregistre une augmentation de 3,0 % qui reste inférieure à celle du secteur privé qui affiche 4,2 % en moyenne.

Répartitions des rajustements salariaux au quatrième trimestre de l'an 2001, selon la taille des unités de négociation et en pourcentage des employés

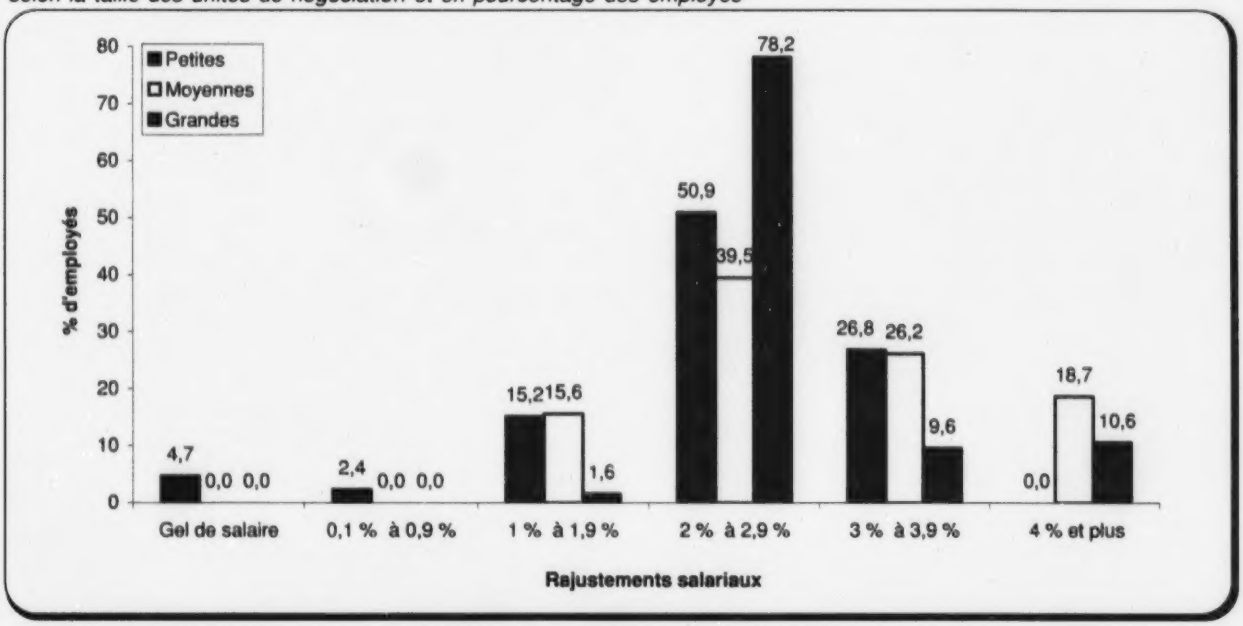

Répartitions des rajustements salariaux au quatrième trimestre de l'an 2001, selon la taille des unités de négociation et en pourcentage des conventions

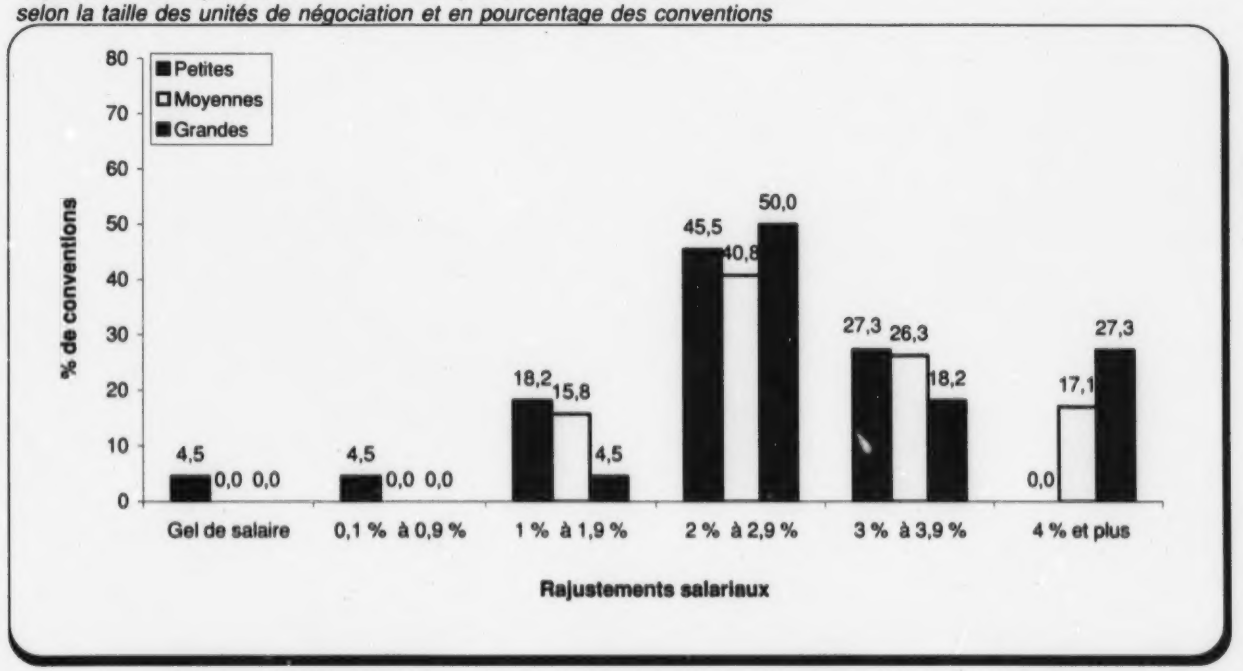

Rajustements salariaux trimestriels par secteurs public et privé

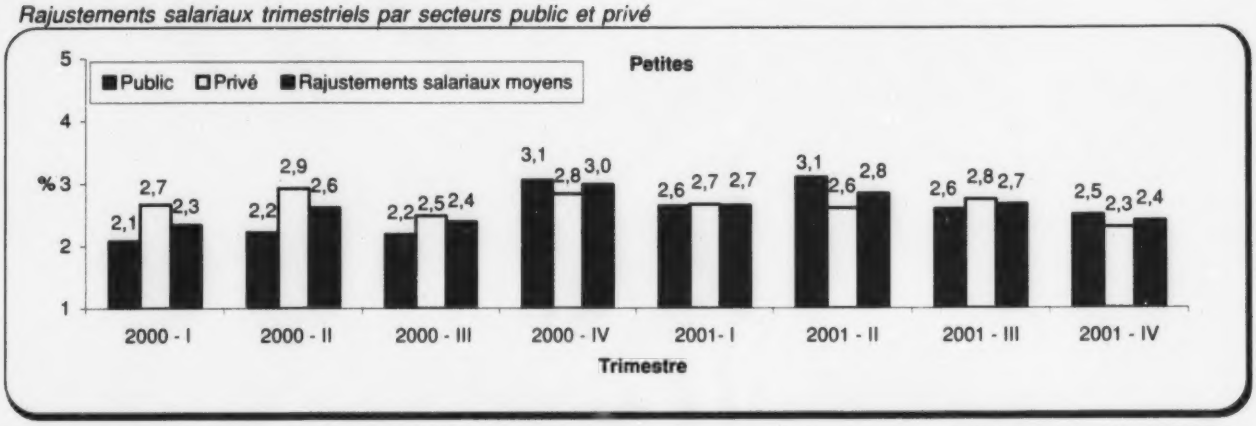

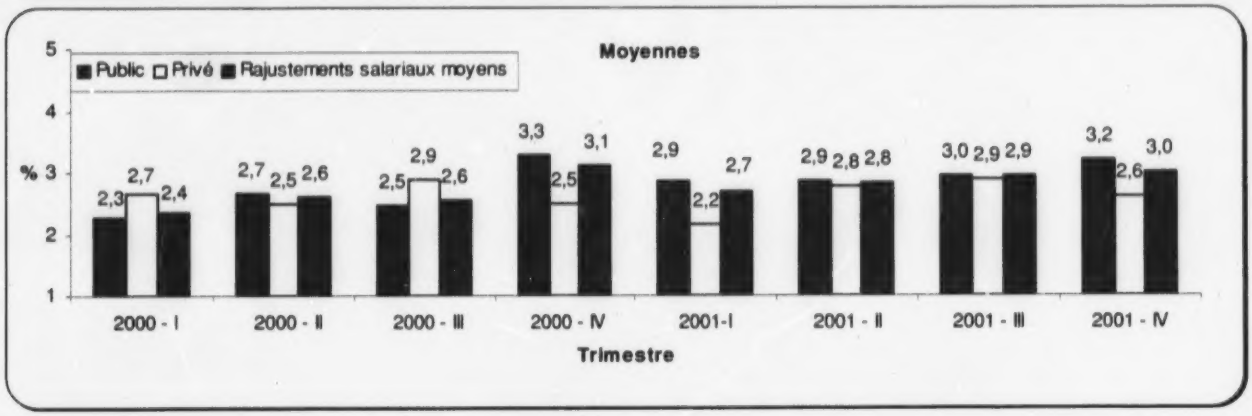

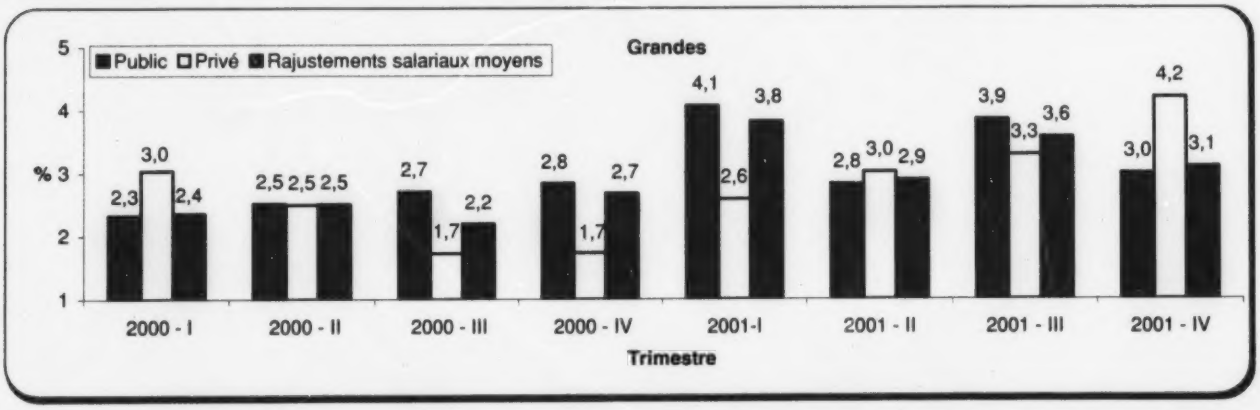

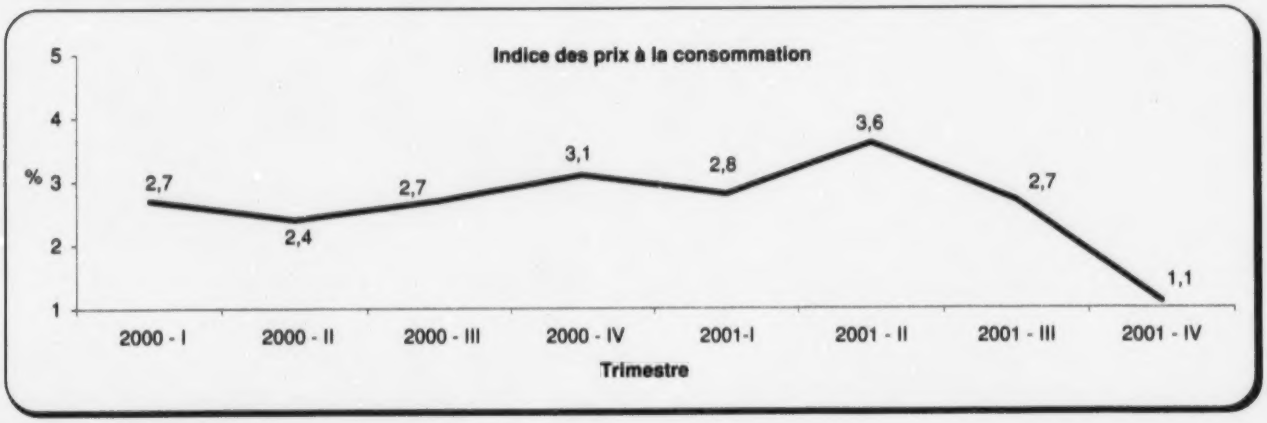

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION EN JANVIER 2002

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)					
Potash Corporation of Saskatchewan Inc. (Allan Div.), mineurs, Allan, Sask.	210	3,3	3,5	24	2002-04-30
Services publics (1 convention)					
Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée, énergie électrique, gens de métier (non constr.), Shipshaw, Qc	450	3,9	3,9	12	2002-12-31
Fabrication (3 conventions)					
Smurfit, production, Edmonton, Alb.	100	2,6	3,0	36	2004-08-31
Smurfit-MBI, production, Calgary, Alb.	140	2,6	3,0	36	2004-08-31
Société d'électrolyse et de chimie Alcan, ltée, employés rémunérés à l'heure, Shawinigan, Qc	450	3,9	3,9	12	2002-12-31
Transport (3 conventions)					
GlobeGround North America, Inc., préposés à l'entretien d'aéronefs, Calgary, Alb.	170	0,0	0,0	31	2003-07-31
Imperial Parking Limited, préposés au stationnement, Toronto, Ont.	110	1,8	1,1	36	2004-12-31
Société d'électrolyse et de chimie Alcan, ltée, débardeurs, Port-Alfred, Qc	210	3,9	3,9	12	2002-12-31
Information et culture (1 convention)					
Société Radio-Canada, employees de radiodiffusion-télévision, à l'échelle de la province	380	1,7	0,0	60	2003-12-12
Éducation, santé et services sociaux (5 conventions)					
CSD des écoles catholiques de Sud-Ouest, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Essex, Ont.	450	2,0	2,5	36	2004-08-31
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, enseignants au secondaire, Toronto, Ont.	140	2,3	3,0	36	2004-08-31
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord, enseignants au secondaire, North Bay, Ont.	100	2,0	2,0	36	2004-08-31
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord, enseignants à l'élémentaire, North Bay, Ont.	180	2,0	2,0	36	2004-08-31
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario, enseignants au secondaire, Sudbury, Ont.	210	2,3	3,0	36	2004-08-31
Loisirs et hôtellerie (1 convention)					
Embassy Suites Hotel, personnel hôtelier ou de restaurant, Markham, Ont.	300	2,7	2,9	36	2004-11-30

* *Convention prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2002. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

4

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Avril 2002
Volume 13, numéro 4

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

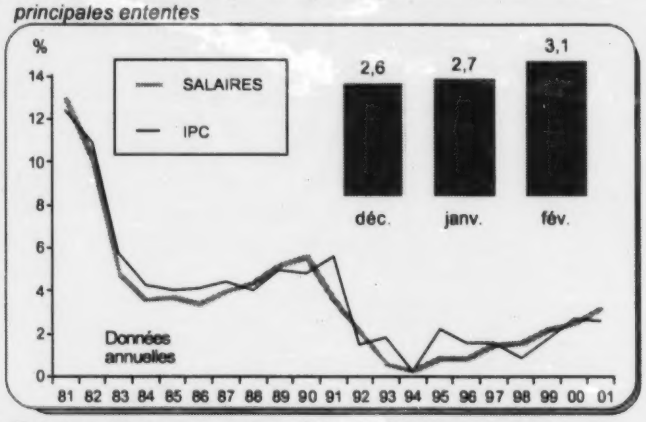

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

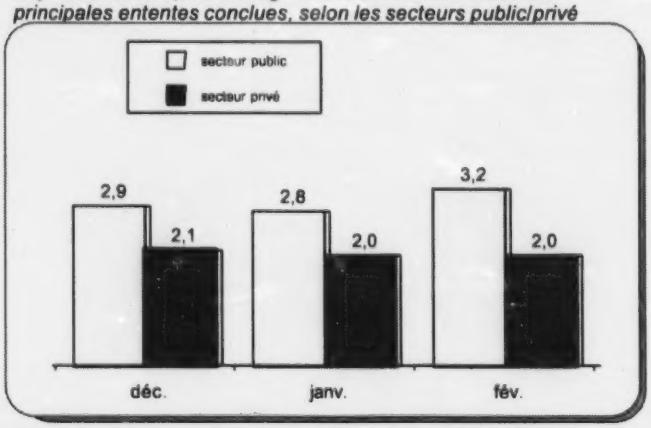

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

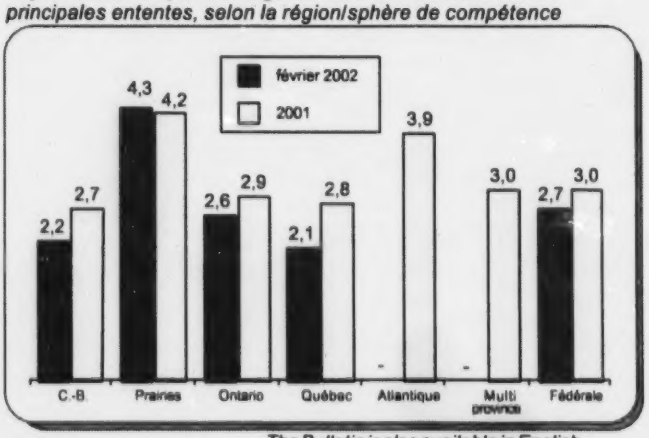

The Bulletin is also available in English.

Les données salariales de février 2002

Les principales conventions collectives signées en **février 2002** ont donné lieu à une augmentation annuelle du taux du salaire de base de **3,1 %** en moyenne, pendant la durée des conventions. Il s'agit d'une moyenne identique à celle enregistrée pour l'ensemble de l'année 2001, mais d'une légère hausse par rapport à la moyenne de 2,7 % affichée au cours du mois précédent.

Les données de février 2002 sont basées sur l'examen de 19 conventions visant 19 480 employés.

Lors des précédentes négociations, la durée des conventions était de 32,4 mois en moyenne et les rajustements salariaux s'établissaient à 1,5 %, comparativement au taux de 3,1 % atteint dans le cadre des conventions courantes d'une durée de 32,6 mois en moyenne.

Les rajustements salariaux négociés en février proviennent en majorité du secteur public qui signe 18 conventions sur 19, visant 87,2 % de l'ensemble des travailleurs. Dans le **secteur public,** 16 980 employés obtiennent un rajustement de **3,2 %** en moyenne dans le cadre de 18 conventions. Il s'agit d'une moyenne identique à celle observée pour l'ensemble de l'année 2001, et d'une hausse par rapport à la moyenne de 2,8 % enregistrée en janvier. Dans le **secteur privé,** 2 500 employés de CN Rail reçoivent une augmentation moyenne de **2,0 %** à l'issue d'une seule convention. Il s'agit d'un taux identique à celui atteint au cours du mois précédent, mais inférieur à la moyenne de 2,9 % enregistrée au cours de l'année dernière.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, les provinces des Prairies ont enregistré la plus forte augmentation salariale au taux de 4,3 %, dans le cadre de 8 conventions; la province de Québec obtient l'augmentation la plus faible, soit 2,1 % à l'issue de 2 conventions. Dans la sphère de compétence fédérale, 4 conventions accordent à 6 930 employés une augmentation de 2,7 % en moyenne. Voici, par ordre d'importance, les autres augmentations enregistrées : l'Ontario, 2,6 % (3 conventions); la Colombie-Britannique, 2,2 % (2 conventions). Aucune convention collective n'a été signée dans les provinces de l'Atlantique et la sphère de compétence multiprovince.

Si l'on examine les secteurs d'activité, la plus importante concentration d'employés se trouve dans le **secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux** où 8 880 employés reçoivent une augmentation de **3,6 %** dans le cadre de 11 conventions. Dans le **secteur du transport**, 4 conventions accordent à 6 930 employés une augmentation annuelle de **2,7 %** en moyenne. Dans l'**administration publique**, 3 670 employés obtiennent une augmentation de **2,7 %** en moyenne.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

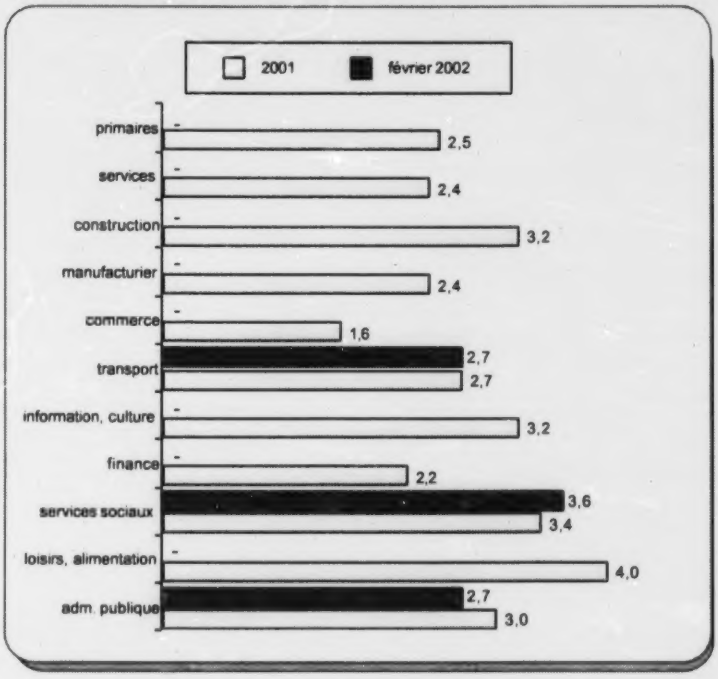

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

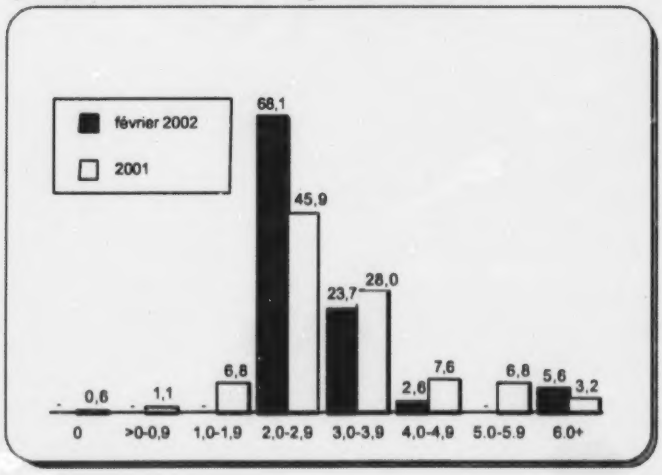

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	-	-
Québec	2	2 090
Ontario	3	2 540
Provinces des Prairies	8	6 220
Colombie-Britannique	2	1 700
Multiprovince	-	-
Compétence fédérale	4	6 930

LES AUGMENTATIONS SALARIALES ISSUES DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1999	2000	2001	2001				Taux à	2001	2002	
				1	2	3	4	ce jour	déc	janv	fév
Toutes les industries/compétences											
Rajustements annuels moyens	2,2	2,5	3,1	3,5	2,9	3,4	3,0	2,8	2,6	2,7	3,1
Sans clause d'IVC	2,0	2,5	3,2	3,8	3,1	3,2	3,0	2,8	2,7	2,7	3,2
Avec clause d'IVC	3,5	2,3	2,8	2,8	2,1	4,3	2,4	2,8	2,2	2,1	2,9
Moy. ann. de 1ère année	1,9	2,3	3,4	4,3	2,9	3,7	3,0	2,7	1,8	2,7	3,1
Sans clause d'IVC	1,7	2,3	3,4	4,4	3,2	3,3	3,2	2,7	2,6	2,7	3,2
Avec clause d'IVC	3,4	2,4	3,2	3,9	2,3	5,4	0,5	2,7	-1,6	1,6	2,8
Industries											
Primaires	2,2	1,5	2,5	2,0	2,9	2,4	2,3	-	1,6	-	-
Services publics	1,8	3,5	2,4	2,8	2,0	2,4	2,3	3,6	2,0	3,6	-
Construction	2,0	3,6	3,2	2,5	3,2	3,3	3,4	-	4,1	-	-
Fabrication	3,5	2,6	2,4	1,8	2,7	3,0	2,2	2,6	1,8	2,6	-
Commerce	1,3	1,7	1,6	0,9	2,0	1,4	1,3	1,6	1,3	1,6	-
Transport	2,8	2,4	2,7	2,7	2,9	3,0	2,0	2,5	1,7	1,4	2,7
Information, culture	2,5	2,9	3,2	3,7	3,1	2,8	2,9	-	2,8	-	-
Finance, services administratifs	2,8	1,8	2,2	2,9	2,0	3,1	1,4	-	-	-	-
Education, santé, assistance sociale	1,8	2,6	3,4	4,3	2,7	3,8	3,1	2,8	2,9	2,8	3,6
Loisirs, hôtellerie	2,6	3,0	4,0	3,0	4,3	2,7	-	2,1	-	2,1	-
Administrations publiques	2,2	2,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	3,2	2,9	3,5	2,7
Secteurs de compétence											
Terre-Neuve et Labrador	1,6	3,6	5,0	-	5,0	5,0	5,1	-	5,1	-	-
Île-du-Prince-Édouard	2,7	2,2	3,1	2,5	-	3,1	3,3	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	2,1	2,2	3,6	2,0	2,4	4,5	3,5	-	4,1	-	-
Nouveau-Brunswick	2,4	2,8	3,4	3,9	2,0	3,3	3,6	3,1	3,5	3,1	-
Québec	1,6	2,4	2,8	4,4	2,3	2,7	3,5	2,4	1,9	2,5	2,1
Ontario	2,1	2,5	2,9	3,0	3,0	2,9	2,6	2,8	1,9	2,8	2,6
Manitoba	2,5	2,6	2,3	1,8	2,4	2,4	3,0	2,9	-	3,5	2,8
Saskatchewan	2,0	3,5	2,9	3,0	3,0	2,8	3,0	6,9	3,0	6,9	-
Alberta	4,0	4,5	5,1	5,8	4,6	5,1	4,4	7,8	2,9	-	7,8
Colombie-Britannique	0,8	1,6	2,7	2,6	2,0	4,0	2,3	2,5	2,4	2,5	2,2
Multi-Prov.	2,2	2,7	3,0	3,2	3,0	3,1	-	-	-	-	-
Compétence fédérale	2,8	2,2	3,0	3,3	3,2	3,6	2,8	2,7	2,6	3,0	2,7
Secteur public	1,9	2,5	3,2	3,8	2,8	3,5	3,1	2,9	2,9	2,8	3,2
Secteur privé	2,7	2,4	2,9	2,4	2,9	3,2	2,3	2,0	2,1	2,0	2,0
Indice des prix à la consom.	1,7	2,7	2,6	3,0	3,6	2,7	1,1	1,4	0,7	1,3	1,5

Les données de février sont préliminaires.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN FÉVRIER 2002

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Transport (4 conventions)	**6 930**	**2,7**	**2,7**	**36,9**	
Chemins de fer nationaux du Canada, chefs des trains; etc., à l'échelle du réseau	2 500	2,0	2,0	36	2003-12-31
Gouvernement du Canada, officiers de navire, à l'échelle du Canada	930	2,8	3,2	36	2003-03-31
Marine Atlantique inc., personnel non breveté, à l'échelle du réseau	500	4,1 *	4,0	48	2004-12-31
Société canadienne des postes, employés des services techniques, à l'échelle du Canada	3 000	2,9 *	2,8	36	2004-10-31
Éducation, santé et services sociaux (11 conventions)	**8 880**	**3,6**	**3,6**	**27,5**	
Black Gold Regional Division No. 18, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Nisku, Alb.	530	11,5	11,5	12	2002-08-31
Division scolaire no 6 St. Vital, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, St. Vital, Man.	650	3,0	3,0	24	2002-06-30
Division scolaire no. 10 Seven Oaks, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Seven Oaks, Man.	640	3,0	3,0	24	2002-06-30
Division scolaire no. 12 Transcona-Springfield, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Transcona, Man.	540	3,0	3,0	24	2002-06-30
Division scolaire no. 9 River East, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, East Kildonan, Man.	860	3,0	3,0	24	2002-06-30
Institut de la technologie de la Colombie-Britannique, Instructeurs/Chargés de cours, Burnaby, C.-B.	600	2,0	2,0	36	2004-06-30
London District Catholic School Board, personnel de soutien, London, Ont.	640	2,5	2,5	24	2003-08-31
Ottawa-Carleton District School Board, personnel des services administratifs et de soutien, Nepean, Ont.	800	2,0	2,0	36	2004-08-31
Université du Manitoba, personnel de soutien, Winnipeg, Man.	1 600	2,3	2,0	36	2004-09-30
Université du Québec, personnel de soutien, Montréal, Qc	1 450	2,0	2,5	30	2002-11-30
École publique de Red Deer district no. 104, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Red Deer, Alb.	570	11,5	11,5	12	2002-08-31
Administration publique (4 conventions)	**3 670**	**2,7**	**2,7**	**36,6**	
District de Saanich, employés d'intérieur, Saanich, C.-B.	1 100	2,3 *	2,2	36	2004-12-31
La Commission de la construction du Québec, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Qc	640	2,5	2,5	24	2002-12-31
Ville d'Edmonton, pompiers, Edmonton, Alb.	830	3,0	3,0	48	2003-12-27
Ville de Windsor, employés d'intérieur, Windsor, Ont.	1 100	3,0 *	3,0	36	2004-12-31
Conventions avec clause IVC (4 conventions)	**5 700**	**2,9 ***	**2,8**	**37,1**	
Conventions sans clause IVC (15 conventions)	**13 780**	**3,2**	**3,2**	**30,7**	
Toutes les conventions (19 conventions)	**19 480**	**3,1**	**3,1**	**32,6**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	17 300	N/CO	jan. 01/mai 02
•Agence des douanes & du revenu Canada	AFPC/IPFPC	9 490	N	juin 01
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	520	CO	sept.00
•Air Canada	SCFP	4 500	CO	oct. 01
•Postes Canada	AFPC/maîtres de poste	10 000	N	déc 01
•CN	divers syndicats	5 230	PR	juin 01
•VIA	FIL	500	MED	déc. 00
•Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador	infirmiers(ères)	5 000	CO	juin 01
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	enseignants	10 600	N	déc. 01
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	4 140	PR/N	mars01/fév.02
•Aliant Telecom inc. (Atlantique)	SCEP et ACTWU	4 500	N	divers
•Canadian Advertising Institute	ACTRA	3 800	PR	Jan. 02
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	227 650	N/PR	Juin 02
•Bombardier (QC)	AIMTA	7 400	PR	nov. 01
•Electrolux (QC)	AIMTA	750	N	mar. 02
•Gouvernement de l'Ontario	SEFPO	46 800	AT	déc 01
•Ville de Toronto	SCFP/policiers/pompiers	28 720	N/ARB	divers
•Liquor Control Board of Ontario	LCBO Empls. Union	4 400	N	mars 02
•Toronto Transit Commission	ATU	7 890	PR	mars 02
•Regional Health Auth. of Manitoba	infirmiers(ères)/MGEU/SCFP	24 150	PR/N	mars/avr. 02
•Sask. Assn. of Health Organizations	infirmiers(ères)	8 400	N	mars 02
•Health Authorities of Alberta	divers syndicats	18 140	N	mars 02
•TELUS (C.-B. & Alb.)	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Hydro and Power Authority	OPEIU	2 650	N	mars 02
•Gouvernement des T.N.-O.	AFPC / Northern Workers	3 000	N	mars 02

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustemen annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de l convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. L moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre d travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnit de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazett du travail présentent et publient des données provenant des secteur restructurés dans le cadre du Système de classification des industries d l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conç par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structur industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grande divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistiqu Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Données du quatrième trimestre de 2001 enregistrées par les petites, moyennes et grandes unités de négociation selon les régions et les secteurs d'activité

Parmi les 142 conventions ratifiées au cours du **quatrième trimestre** de 2001[1], 44 ont été signées dans les petites unités de négociation, 76 conventions dans les unités de taille moyenne et 22 conventions dans les grandes unités de négociation. Ces conventions ont donné lieu à un rajustement du taux de salaire de base de 2,9 % en moyenne.

Répartition des conventions selon les régions

Dans les provinces de l'**Atlantique**, 77,8 % des employés des unités de taille moyenne et la totalité des employés des grandes unités de négociation enregistrent des rajustements salariaux de l'ordre de 3,0 à 3,9 %. Aucune convention collective n'a été signée au sein des petites unités de négociation.

Dans la province de **Québec**, la majorité des employés des petites unités de négociation, soit 64,4 %, obtient des rajustements situés entre 2,0 et 2,9 %, la moyenne des rajustements s'établissant à 2,1 %. Dans les unités de taille moyenne, 43,3 % des employés reçoivent des rajustements de 2,0 à 2,9 %, tandis que 46,4 % bénéficient de 4,0 % et plus; le rajustement moyen s'élevant à 4,3 %. Dans les grandes unités de négociation, 2 630 employés reçoivent un rajustement de 2,1 % en moyenne à l'issue d'une seule convention.

Dans la province de l'**Ontario**, 52,0 % d'employés des petites unités de négociation obtiennent des rajustements situés entre 3,0 et 3,9 %, avec une moyenne de rajustements de 2,5 %. La plupart des employés s'inscrivent dans la catégorie de rajustements allant de 2,0 à 2,9 %; 53,3 % d'employés des unités moyennes reçoivent un rajustement de 2,6 % en moyenne; 74,4 % d'employés des grandes unités de négociation obtiennent un rajustement de 2,8 % en moyenne.

Dans les provinces des **Prairies**, la majorité des employés des petites unités de négociation se situent dans la moitié inférieure des rajustements. En effet, 42,9 % des employés y obtiennent entre 1,0 et 1,9 % de rajustements, alors que 45,2 % d'employés reçoivent entre 2,0 et 2,9 %, la moyenne des augmentations s'établissant à 2,3 %. En outre, 52,8 % des employés des unités de taille moyenne et 46,1 % de ceux des grandes unités bénéficient de rajustements de 4,0 % et plus. La moyenne globale des augmentations s'établit à 3,7 % dans les unités de taille moyenne, et à 3,9 % dans les grandes unités de négociation.

En **Colombie-Britannique**, la majorité des employés des petites unités de négociation, soit 62,3 %, se situent dans la catégorie de 2,0 à 2,9 % de rajustements, la moyenne étant de 2,3 %. Dans les unités de taille moyenne, 56,7 % des employés obtiennent entre 1,0 et 1,9 % de rajustements, et 43,3 % reçoivent entre 2,0 et 2,9 %, la moyenne globale étant de 1,8 %. Dans les grandes unités de négociation, 6 500 employés obtiennent une augmentation de 2,6 % dans le cadre d'une seule convention.

Dans la sphère de **compétence fédérale**, la majorité des employés des petites et moyennes unités de négociation (51,3 % et 52,7 % respectivement), reçoivent entre 2,0 et 2,9 % de rajustements. Dans les grandes unités de négociation, toutes les conventions donnent lieu à des taux d'augmentations de 2,0 à 2,9 %, la moyenne s'élevant à 2,8 %.

[1] D'après les données de janvier 2002.

Règlements salariaux selon la taille des unités de négociation et par région/sphère de compétence

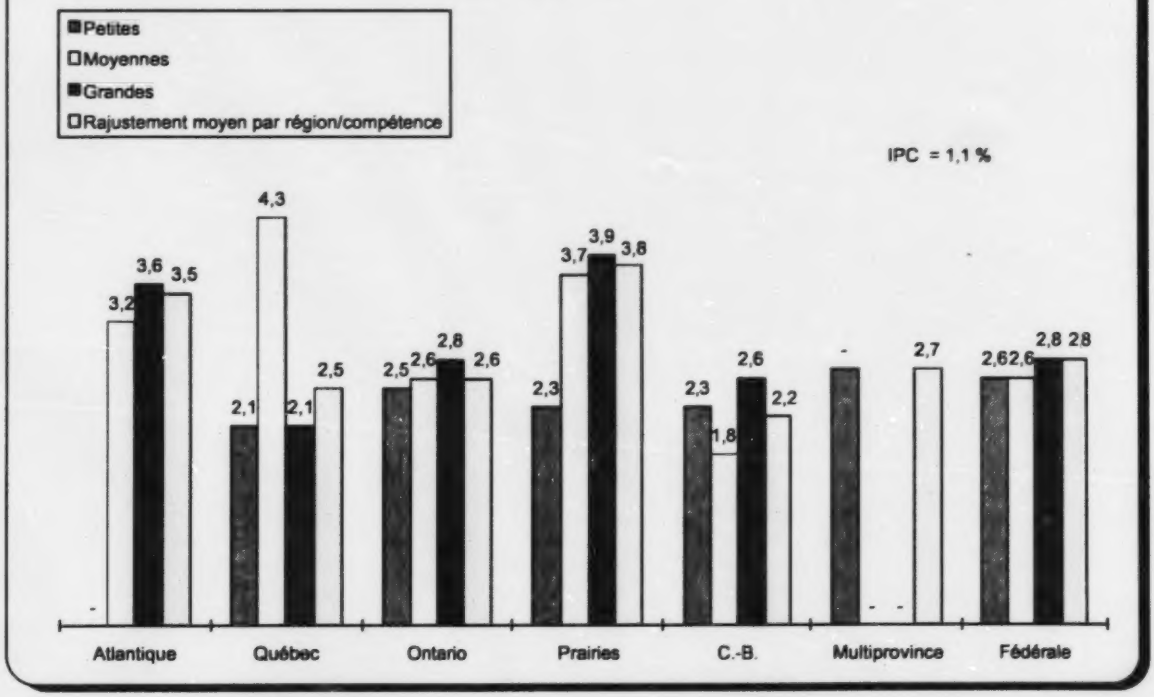

Répartition des conventions selon les secteurs d'activité

Des réductions salariales ont eu lieu au sein des **petites unités** de négociation du secteur des **loisirs et hôtellerie**. Les industries du **secteur primaire** ont enregistré la plus faible moyenne de rajustements au taux de 1,3 %, tandis que le secteur de **l'information et de la culture** ainsi que le secteur de **finance, immobilier et gestion** affichent la plus importante moyenne, soit 3,3 %.

Les **unités de taille moyenne** enregistrent le plus faible taux d'augmentations, soit 1,4 %, dans les secteurs de **commerce de gros et de détail** et **finance, immobilier et gestion**. Les secteurs de l'**administration publique, de l'éducation, de la santé et des services sociaux** enregistrent des rajustements de 3,4 et 3,2 % en moyenne respectivement.

Les **grandes unités** de négociation affichent la plus forte augmentation dans le secteur de la **construction** avec une moyenne de 6,2 %; le secteur de la **fabrication** enregistre la plus faible moyenne au taux de 1,8 %.

Règlements salariaux selon la taille des unités de négociation et par secteur d'activité

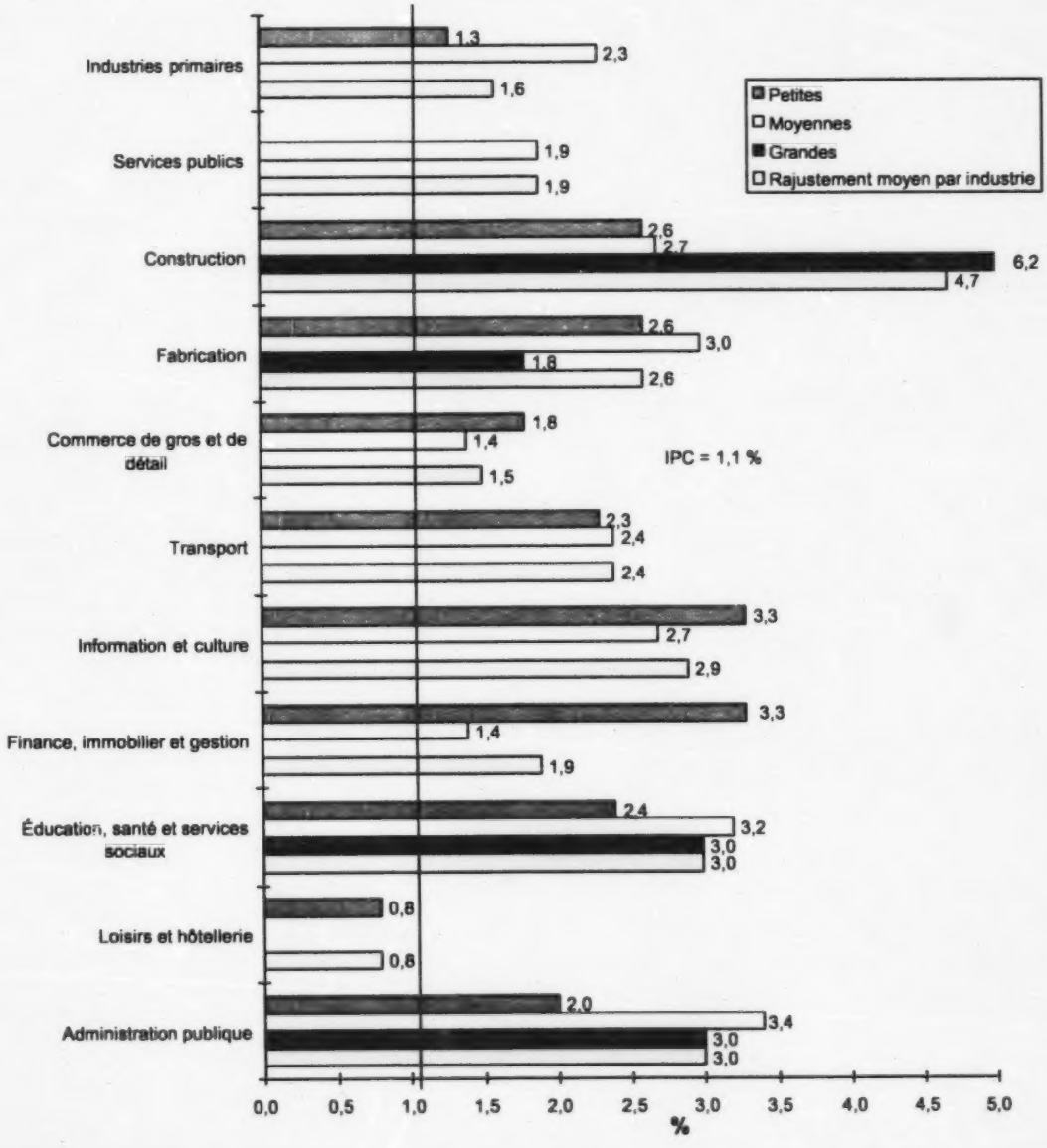

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

LEMENTS SALARIAUX

Mai 2002
Volume 13, numéro 5

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

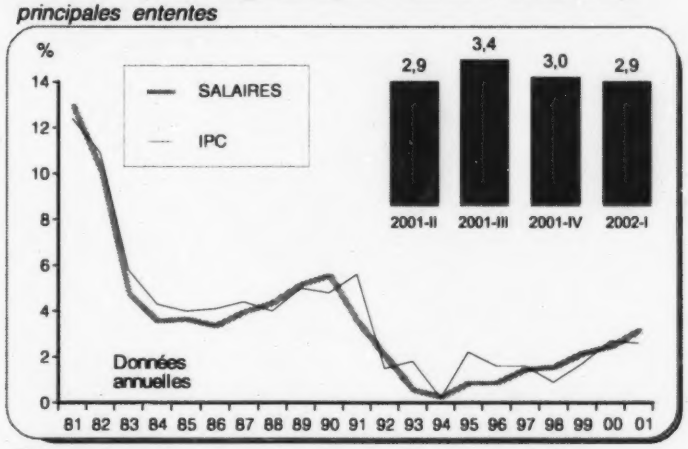

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

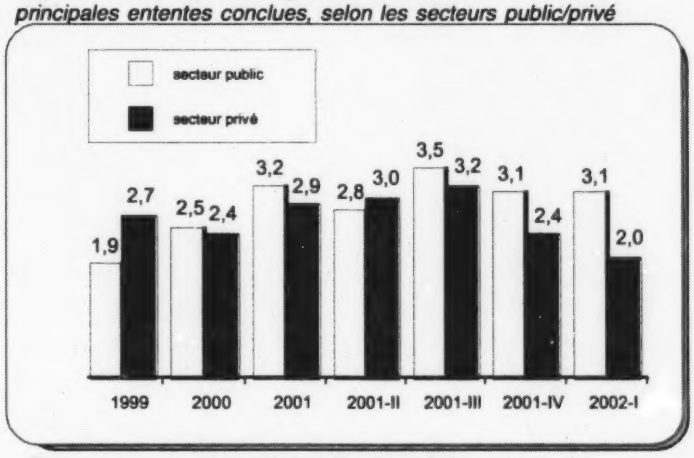

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

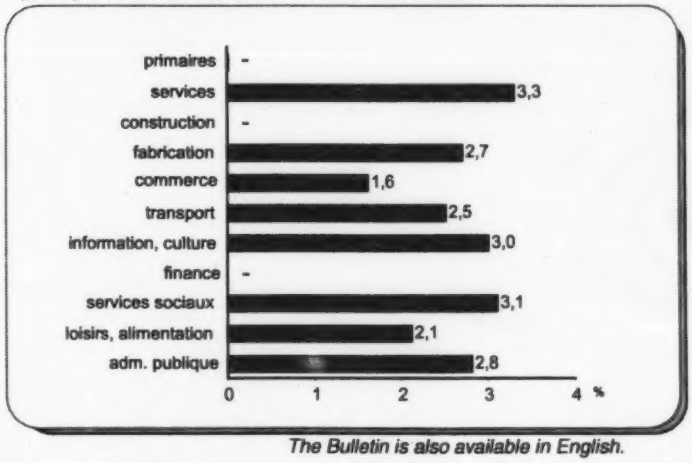

The Bulletin is also available in English.

Les données salariales du premier trimestre 2002

Les principales conventions collectives signées au cours du **premier trimestre 2002** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux du salaire de base de **2,9 %** par année, pour la durée des conventions. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne de 3,0 % enregistrée durant le trimestre précédent et celle de 3,1 % affichée pour l'ensemble de l'année 2001.

Les données du premier trimestre 2002 sont basées sur l'examen de 55 conventions visant 201 520 employés.

Lors des précédentes négociations, la durée des conventions était de 33 mois en moyenne et le rajustement salarial s'élevait à 1,7 % en moyenne, comparativement au taux de 2,9 % établi au cours des ententes courantes, la durée moyenne des conventions étant de 35 mois.

Au cours du premier trimestre 2002, la majorité des rajustements ont été négociés au sein du **secteur public** qui a ratifié 74,5 % des conventions visant 85,7 % des employés. Dans ce secteur, 172 740 employés obtiennent des rajustements de **3,1 %** en moyenne dans le cadre de 41 conventions. Il s'agit d'une moyenne identique à celle du trimestre précédent, mais d'une baisse par rapport au taux de 3,2 % enregistré pendant l'année 2001. Dans le **secteur privé**, 14 conventions accordent à 28 780 employés une augmentation de **2,0 %** en moyenne. Il s'agit d'une baisse comparativement au taux de 2,4 % affiché le trimestre précédent et à celui de 2,9 % enregistré pour l'ensemble de l'année 2001.

Le secteur de l'**éducation, de la santé et des services sociaux** compte la plus forte concentration d'employés. En effet, 115 260 employés y obtiennent une augmentation de **3,1 %** en moyenne dans le cadre de 26 conventions. Dans ce secteur d'activité, 57,2 % des employés étaient visés par les conventions signées au cours du premier trimestre. La deuxième plus importante concentration d'employés se trouve dans l'**administration publique** où 46 990 employés reçoivent **2,8 %** d'augmentation à l'issue de 9 conventions. Le secteur des **services publics** enregistre la plus forte augmentation salariale au taux de **3,3 %** en moyenne. Les autres augmentations négociées au cours du premier trimestre 2002 sont présentées par secteur d'activité dans le tableau ci-contre.

Canada

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

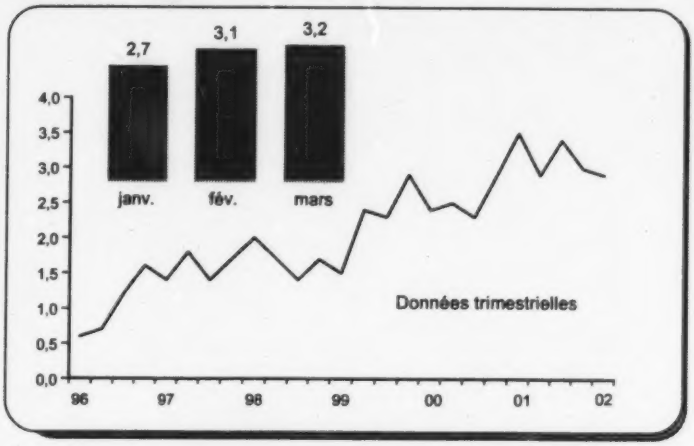

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

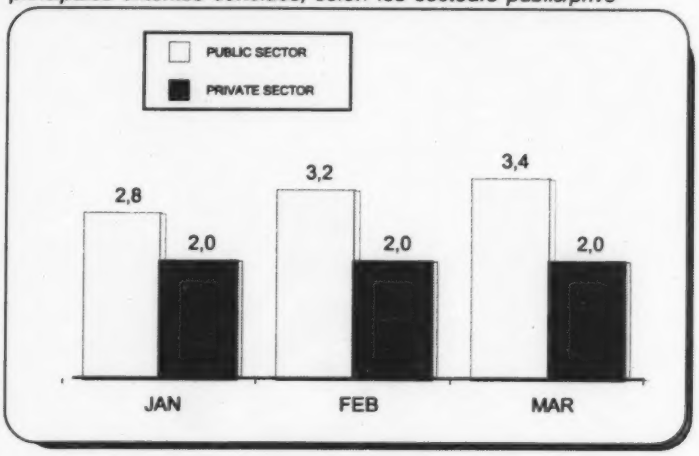

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

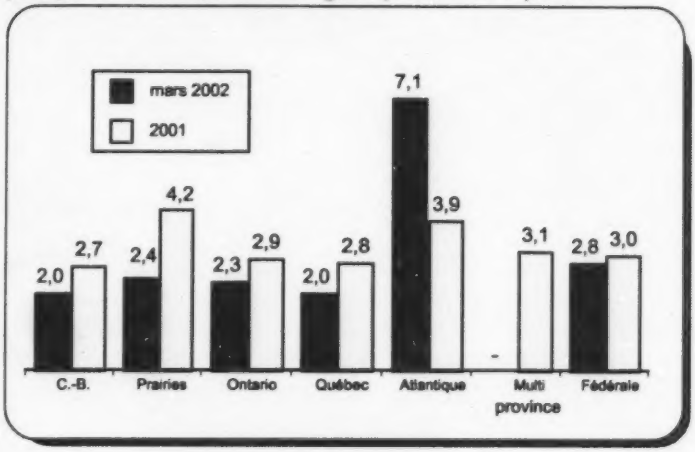

Les données de mars 2002

Les principales conventions collectives signées en **mars 2002** donnent lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **3,2 %** par année, pour la durée des conventions. Il s'agit d'une très légère hausse par rapport à la moyenne de 3,1 % établie au cours du mois précédent et pour l'ensemble de l'année 2001. Les données de mars 2002 sont basées sur l'examen de 16 conventions visant 66 450 employés.

Lors des précédentes négociations, le rajustement salarial s'élevait à 2,0 % en moyenne et la durée moyenne des conventions était de 29 mois, comparativement aux ententes courantes qui établissent un taux de 3,2 % et une durée moyenne de 36 mois pour les conventions.

Les rajustements enregistrés en mars se situent entre un faible taux de 1,3 % accordé à 1 130 employés de Motor Coach Industries Ltd., au Manitoba, et un rajustement substantiel de 7,5 % dont bénéficient 8 000 enseignants du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le **secteur public** enregistre une augmentation salariale de **3,4 %**, soit une moyenne supérieure à celle du secteur privé qui affiche 2,0 %. Au cours du mois de mars, le secteur public ratifie 10 conventions visant 55 640 employés. Dans ce secteur, 31 990 employés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada reçoivent 2,8 % d'augmentation en moyenne. Le **secteur privé** signe 6 conventions touchant 10 810 employés; en outre, 5 200 employés de détail de Brewers Retail, en Ontario, y obtiennent une augmentation moyenne de **1,4 %** répartie sur une période de trois ans, un gel des salaires ayant été décidé pour la première année de la convention.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici les rajustements observés durant le mois de mars 2002 : les provinces de l'Atlantique enregistrent les rajustements les plus élevés au taux de 7,1 % (Terre-Neuve-et-Labrador, 7,5 % dans le cadre d'une seule convention visant les enseignants); la sphère de compétence fédérale, 2,8 % en moyenne; les autres moyennes d'augmentations sont présentées dans le tableau de gauche.

Si l'on observe les secteurs d'activité, la plus forte concentration d'employés se trouve dans le secteur de l'**administration publique** où 37 990 employés (soit 57 % de l'ensemble), obtiennent une augmentation de **2,7 %** en moyenne au terme de 2 conventions. Dans le secteur des **finances** et du **commerce**, 7 650 employés reçoivent une augmentation annuelle de **1,5 %** en moyenne dans le cadre de 3 conventions. Tous les autres secteurs d'activité enregistrent une moyenne d'augmentation de 3,0 % et plus. Dans le secteur de **l'information** et de la **culture**, 1 000 employés obtiennent une augmentation de **3,0 %** à l'issue d'une seule convention. Dans les **services publics**, 2 conventions accordent une augmentation moyenne de **3,1 %** à 3 710 employés. Dans le **secteur de la fabrication**, 2 160 employés reçoivent une augmentation de **3,3 %** dans le cadre de 2 conventions. Dans le **secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux**, 13 940 employés bénéficient de la plus forte augmentation enregistrée pour l'ensemble du mois de mars, soit une moyenne de **5,3 %**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

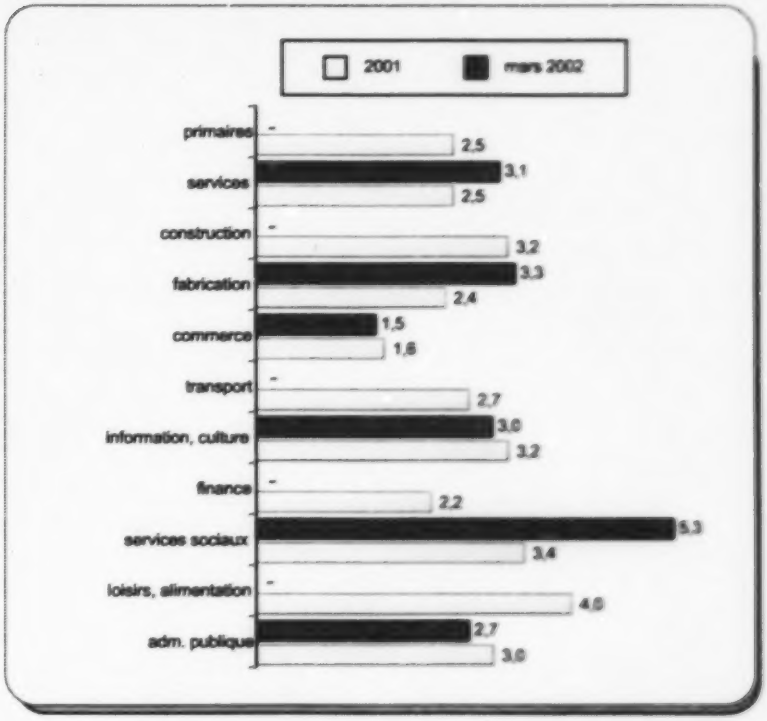

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

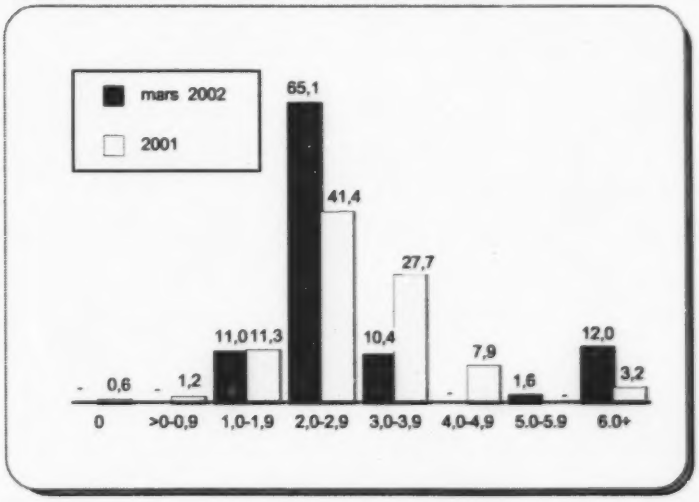

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	2	8 760
Québec	2	2 080
Ontario	5	18 830
Provinces des Prairies	4	4 890
Colombie-Britannique	1	900
Multiprovince	-	-
Compétence fédérale	2	32 990

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1999	2000	2001	2001				2002	2002		
				1	2	3	4	1	janv	fév	mars
Toutes les industries/compétences											
Rajustements annuels moyens	2,2	2,5	3,1	3,5	2,9	3,4	3,0	2,9	2,7	3,1	3,2
Sans clause d'IVC	2,0	2,5	3,2	3,8	3,1	3,2	3,0	3,0	2,7	3,2	3,4
Avec clause d'IVC	3,6	2,3	2,7	2,7	2,1	4,2	2,4	2,2	2,1	2,9	1,4
Moy. ann. de 1ère année	1,9	2,3	3,4	4,3	3,0	3,7	3,0	2,9	2,7	3,1	3,1
Sans clause d'IVC	1,7	2,3	3,4	4,4	3,2	3,3	3,2	2,9	2,7	3,2	3,4
Avec clause d'IVC	3,4	2,4	3,2	3,9	2,3	5,3	0,5	1,5	2,2	2,8	0,0
Industries											
Primaires	2,2	1,6	2,5	2,0	2,9	2,4	2,3	-	-	-	-
Services publics	1,8	3,5	2,5	2,8	2,0	2,4	2,4	3,3	3,6	-	3,1
Construction	2,0	3,6	3,2	2,5	3,2	3,3	3,5	-	-	-	-
Fabrication	3,6	2,6	2,4	1,8	2,7	2,7	2,1	2,7	2,6	-	3,3
Commerce	1,3	1,7	1,6	0,9	2,0	1,4	1,3	1,6	1,6	-	1,5
Transport	2,8	2,4	2,7	2,7	2,8	3,0	2,0	2,5	1,4	2,7	-
Information, culture	2,5	2,9	3,2	3,7	3,1	2,8	2,9	3,0	-	-	3,0
Finance, services administratifs	2,8	1,8	2,2	2,9	2,0	3,1	1,4	-	-	-	-
Education, santé, services sociaux	1,8	2,6	3,4	4,3	2,7	3,8	3,1	3,1	2,8	3,6	5,3
Loisirs, hôtellerie	2,6	3,0	4,0	3,0	4,3	2,7	-	2,1	2,1	-	-
Administrations publiques	2,2	2,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	2,8	3,5	2,7	2,7
Secteurs de compétence											
Terre-Neuve et Labrador	1,6	3,6	5,0	-	5,0	5,0	5,1	7,5	-	-	7,5
Île-du-Prince-Édouard	2,7	2,2	3,1	2,5	-	3,1	3,3	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	2,1	2,2	3,7	2,0	2,4	4,5	3,7	2,5	2,3	-	2,8
Nouveau-Brunswick	2,4	2,8	3,4	3,9	2,0	3,3	3,6	3,1	3,1	-	-
Québec	1,6	2,4	2,8	4,4	2,3	2,7	3,4	2,3	2,5	2,1	2,0
Ontario	2,2	2,5	2,9	3,0	3,0	2,9	2,6	2,7	2,8	2,6	2,3
Manitoba	2,5	2,6	2,4	1,8	2,7	2,4	3,0	2,7	3,5	2,8	1,3
Saskatchewan	2,0	3,5	2,9	3,0	3,0	2,8	3,0	3,6	6,9	-	2,6
Alberta	4,0	4,5	5,1	5,8	4,6	5,1	4,4	6,8	-	7,8	3,6
Colombie-Britannique	0,8	1,6	2,7	2,6	1,9	4,0	2,3	2,5	2,5	2,2	2,0
Multi-Prov.	2,2	2,7	3,1	3,2	3,0	3,1	4,0	-	-	-	-
Compétence fédérale	2,8	2,2	3,0	3,3	3,2	3,6	2,8	2,8	3,0	2,7	2,8
Secteur public	1,9	2,5	3,2	3,8	2,8	3,5	3,1	3,1	2,8	3,2	3,4
Secteur privé	2,7	2,4	2,9	2,4	3,0	3,2	2,4	2,0	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consom.	1,7	2,7	2,6	3,0	3,6	2,7	1,1	1,5	3,0	2,9	1,8

Les données de mars sont préliminaires.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN MARS 2002

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Services publics (2 conventions)	**3 710**	**3,1**	**3,2**	**15,9**	
ATCO Electric, monteurs de ligne, à l'échelle de la province, Alb.	610	3,6	4,0	36	2004-12-31
Hydro One, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Ont.	3 100	3,0	3,0	12	2003-03-31
Fabrication (2 conventions)	**2 160**	**3,3**	**4,2**	**60,1**	
Better Beef Limited, employés d'usine et préposés à l'entretien, Guelph, Ont.	1 030	5,5	5,4	36	2004-12-31
Motor Coach Industries Limited, employés d'usine et préposés à l'entretien, Winnipeg, Man.	1 130	1,3	3,1	82	2009-02-01
Commerce de gros et de détail (3 conventions)	**7 650**	**1,5**	**0,8**	**41,7**	
Brewers Retail Inc., employés d'entrepôt, à l'échelle de la province, Ont.	5 200	1,4 *	0,0	36	2004-12-31
Extra Foods (Division of Westfair Foods), commis de détail, Saskatoon, Sask.	950	1,6	3,5	82	2008-03-24
Pharma Plus Drugmarts Ltd., commis de détail, à l'échelle de la province, Ont.	1 500	2,0	2,0	36	2005-01-04
Information et culture (1 convention)	**1 000**	**3,0**	**3,0**	**36**	
MTS Communications Inc., techniciens et employés auxiliaires, à l'échelle de la province, Man.	1 000	3,0	3,0	36	2005-01-31
Éducation, santé et services sociaux (6 conventions)	**13 940**	**5,3**	**3,9**	**32,4**	
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Qc	1 440	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, service de santé non-professionnels, à l'échelle de la province, Qc	640	2,0	2,0	12	2003-06-30
Conseil d'administration l'Université et du collège de Dalhousie, professeurs, Halifax, N.-É.	760	2,8	2,8	36	2004-06-30
Gouvernement de Terre Neuve et Labrador, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle de la province, T.-N.	8 000	7,5	5,0	36	2004-08-31
Université Simon Fraser, chargés de cours, Burnaby, C.-B.	900	2,0	2,2	36	2004-04-30
Université de Regina et université de Saskatchewan, commis et employés de bureau, Regina, Sask.	2 200	3,0	3,0	36	2003-12-31
Administration publique (2 conventions)	**37 990**	**2,7**	**3,2**	**36**	
Agences des douanes et du revenu du Canada, personnel des services administratifs et de soutien, à l'échelle du Canada	31 990	2,8	3,2	36	2003-10-31
Gouvernement de l'Ontario, conseillers et professionnels de systems, à l'échelle de la province, Ont.	6 000	2,3	2,9	36	2004-03-31
Conventions avec clause IVC (1 convention)	**5 200**	**1,4 ***	**0,0**	**36**	
Conventions sans clause IVC (15 conventions)	**61 250**	**3,4**	**3,4**	**35,5**	
Toutes les conventions (16 conventions)	**66 450**	**3,2**	**3,1**	**35,6**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	17 300	N/CO/ARB	jan. 01-mai 02
•Agence des douanes & du revenu Canada	IPFPC	9 490	N	juin 01
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	520	CO	sept.00
•Air Canada	SCFP	4 500	CO	oct. 01
•Bell Canada	ACET	12 000	N	mai 02
•Postes Canada	maîtres de poste	10 000	N	déc 01
•CN	divers syndicats	5 230	PR	juin 01
•VIA	FIL	500	MED	déc. 00
•Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador	infirmiers(ères)	5 000	PR	juin 01
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	enseignants	10 600	N	déc. 01
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	1 600	N	fév.02
•Aliant Telecom inc. (Atlantique)	SCEP et ACTWU	4 500	N	divers
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	56 880	N/PR	Juin 02
•Ville de Toronto	SCFP/policiers/pompiers	28 720	N/ARB	divers
•Liquor Control Board of Ontario	LCBO Empls. Union	4 400	N	mars 02
•Hôpitaux de l'Ontario	PAIRO/SEFPO	7 300	N	mars 02
•Navistar Int'l (Ont.)	TCA	2 100	N	juin 02
•Regional Health Auth. of Manitoba	SEGM/SCFP	13 400	N	mars/avr. 02
•Sask. Assn. of Health Organizations	infirmiers(ères)	8 400	PR	mars 02
•Health Authorities of Alberta	divers syndicats	18 140	N	mars 02
•TELUS (C.-B. & Alb.)	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Hydro and Power Authority	SIEPB	2 650	PR	mars 02
•Gouvernement des T.N.-O.	AFPC / Northern Workers	3 000	PR	mars 02

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

Données du premier trimestre 2002 enregistrées par les petites, moyennes et grandes unités de négociation

Au cours du **premier trimestre 2002**, 142 conventions collectives ont été ratifiées et se répartissent comme suit : 32 ont été signées dans les petites unités de négociation (100 à 499 employés); 39 conventions dans les unités de taille moyenne (500 à 1 999 employés) et 16 conventions dans les grandes unités de négociation (2000 employés et plus). Ces conventions ont donné lieu à un rajustement global du taux de salaire de base de 2,8 % en moyenne. Il s'agit d'une baisse de 0,1 point de pourcentage comparé au quatrième trimestre de l'année 2001. Dans l'ensemble, le **secteur public** enregistre des rajustements de **3,0 %**, supérieurs à ceux du **secteur privé** qui affiche une moyenne de **2,3 %**.

Les **petites unités** de négociation enregistrent une augmentation de **2,5 %** en moyenne. Il s'agit d'une légère hausse par rapport au taux de 2,4 % observé durant le quatrième trimestre 2001, mais d'une baisse comparativement à la moyenne de 2,7 % affichée au cours des deux précédents trimestres de la même année. Plus de la moitié des employés, soit 56,5 %, et 46,9 % des conventions se situent dans la catégorie des rajustements allant de 2,0 à 2,9 %. Par ailleurs, 20,2 % des employés et 21,9 % des conventions se trouvent dans la catégorie située entre 3,0 et 3,9 %. Les petites unités de négociation sont les seules à faire état d'un gel de salaire visant 7,7 % d'employés dans le cadre de 6,3 % des conventions. Les conventions signées dans le secteur public donnent lieu à une augmentation salariale de 2,5 % en moyenne.

Les **unités de taille moyenne** enregistrent une augmentation de 3,0 % en moyenne. Il s'agit d'une moyenne identique à celle affichée au cours du quatrième trimestre 2001, mais d'une hausse par rapport au taux de 2,9 % établi durant le troisième et second trimestres de la même année. Cette moyenne d'augmentation est supérieure à celle de 2,5 % obtenue au sein des petites unités de négociation. Près de la moitié des employés (51,7 %), et des conventions (51,3 %), se situent dans la catégorie allant de 2,0 à 2,9 %. Presque le quart des employés, soit 22,7 %, visés par 23,1 % des conventions reçoivent des rajustements de l'ordre de 3,0 à 3,9 %. Le secteur public enregistre 3,2 % d'augmentation, une moyenne qui reste supérieure à celle du secteur privé qui affiche 2,5 %.

Les **grandes unités** de négociation enregistrent une augmentation de 2,9 % en moyenne. Il s'agit d'une baisse comparativement aux deux trimestres précédents de 2001 où l'on observe entre 3,1 et 3,6 % d'augmentation en moyenne. Comme pour les petites et les moyennes unités, plus de la moitié des employés, soit 55,8 %, et 43,8 % des conventions se situent dans la catégorie des rajustements allant de 2,0 à 2,9 % ; tandis que 30,5 % des employés et 31,3 % des conventions se trouvent dans la catégorie de 3,0 à 3,9 %. Le secteur public enregistre une augmentation de 3,0 % en moyenne, supérieure à celle du secteur privé qui affiche une moyenne de 1,8 %.

Rajustements salariaux trimestriels selon la taille des unités de négociation

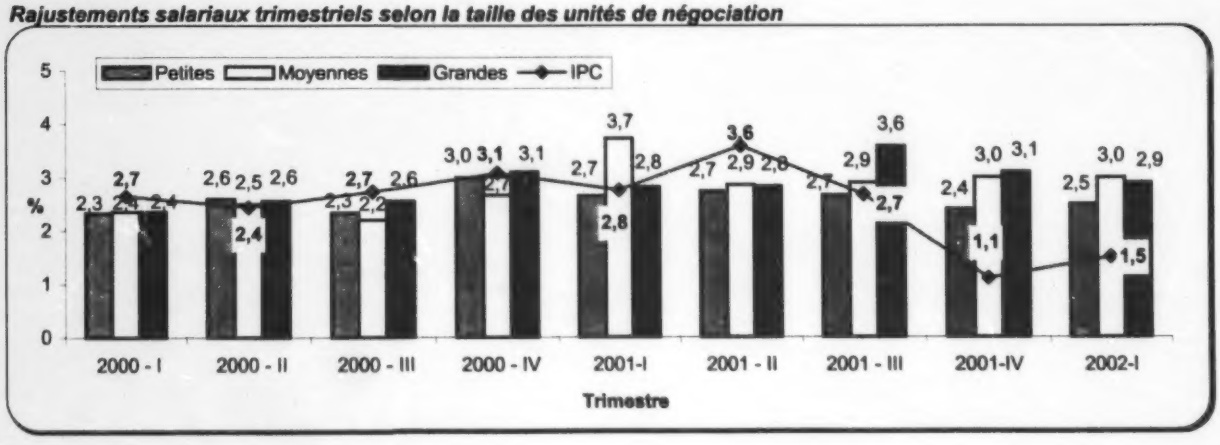

Moyennes des rajustements salariaux au premier trimestre, par secteur public et privé

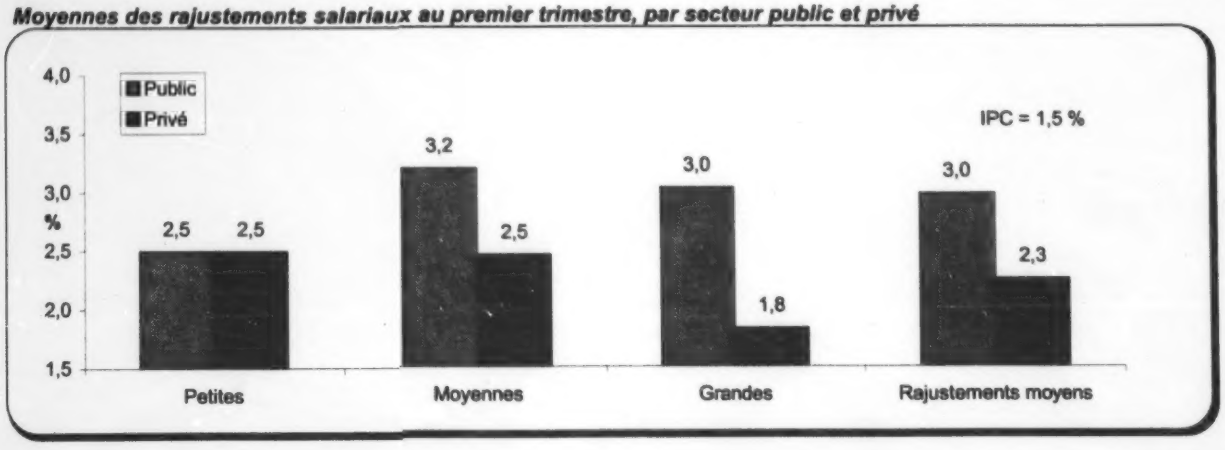

Répartitions des rajustements salariaux au premier trimestre de l'an 2002, selon la taille des unités de négociation et en pourcentage des employés

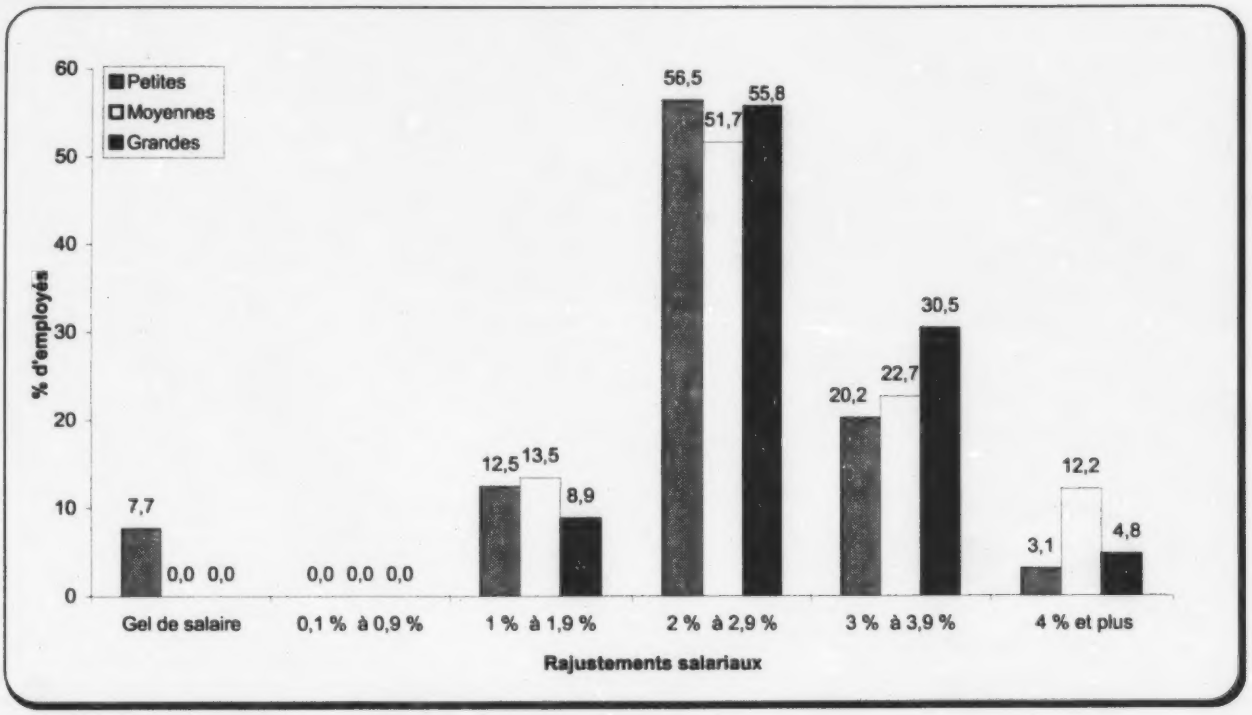

Répartitions des rajustements salariaux au premier trimestre de l'an 2002, selon la taille des unités de négociation et en pourcentage des conventions

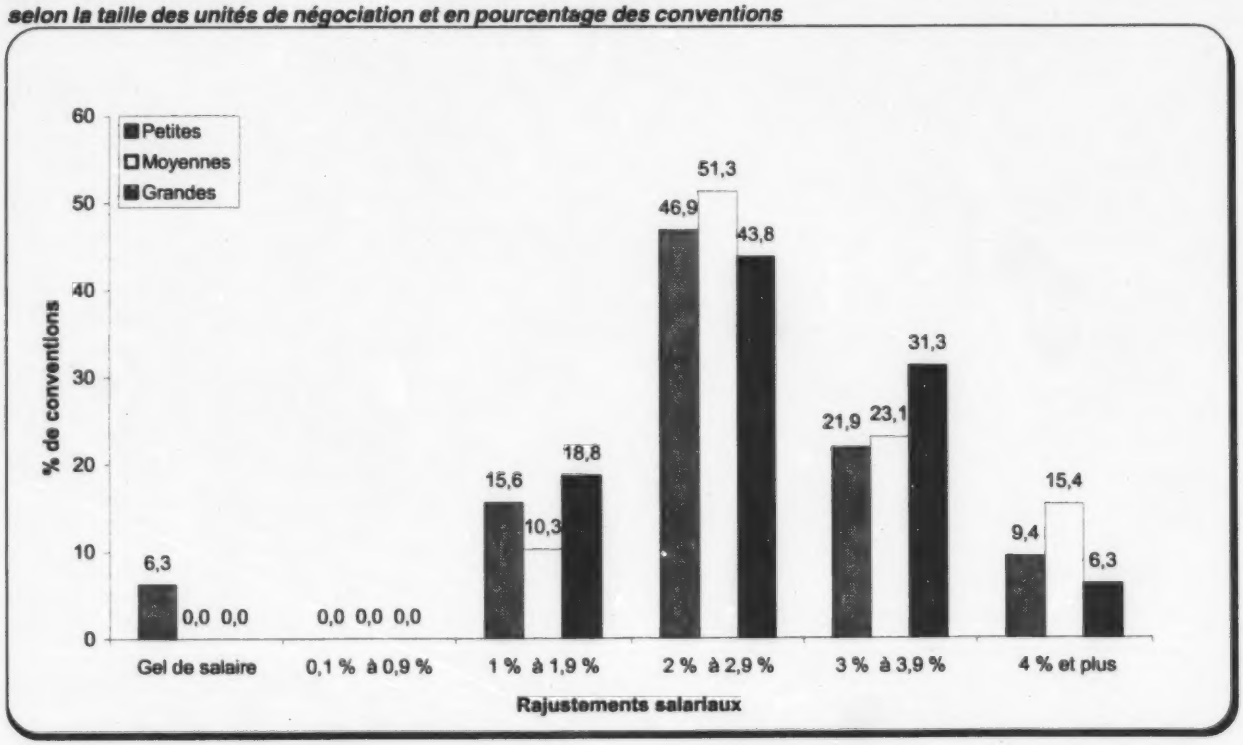

Rajustements salariaux trimestriels par secteur public et privé

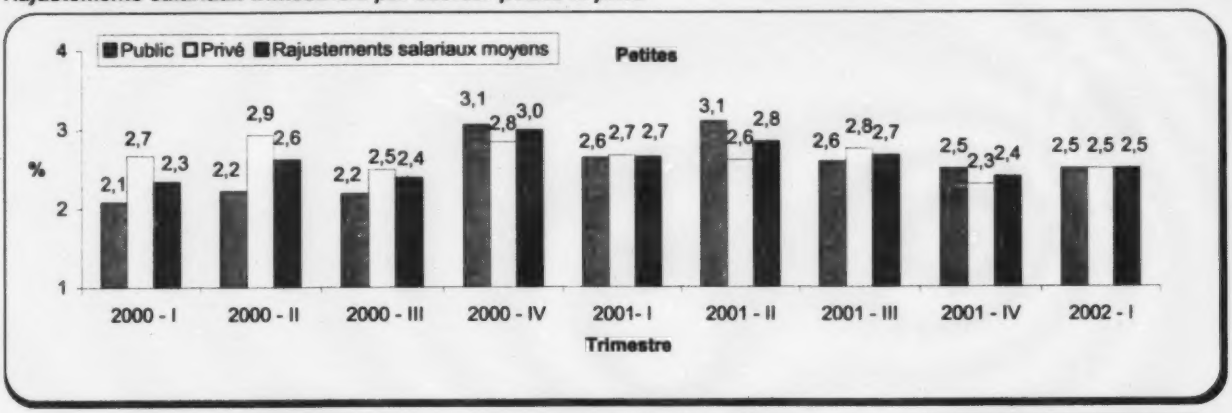

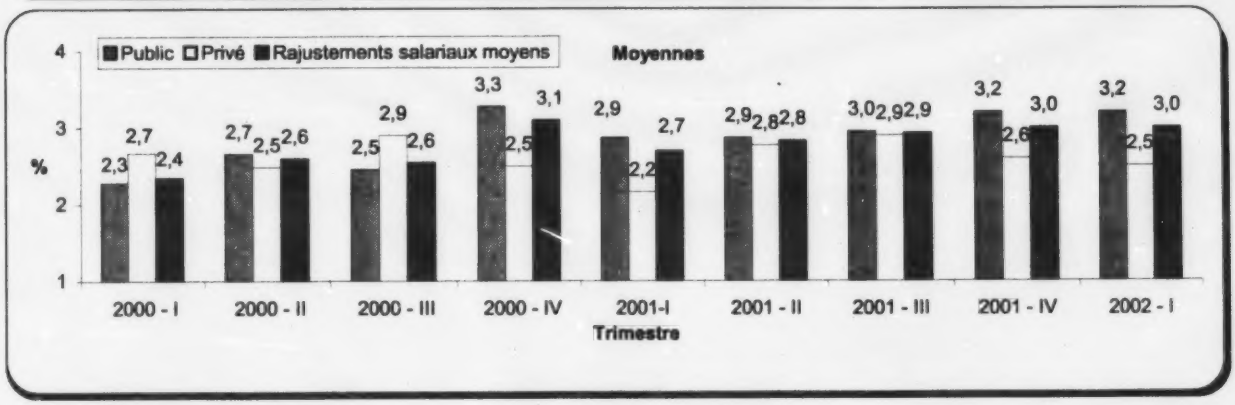

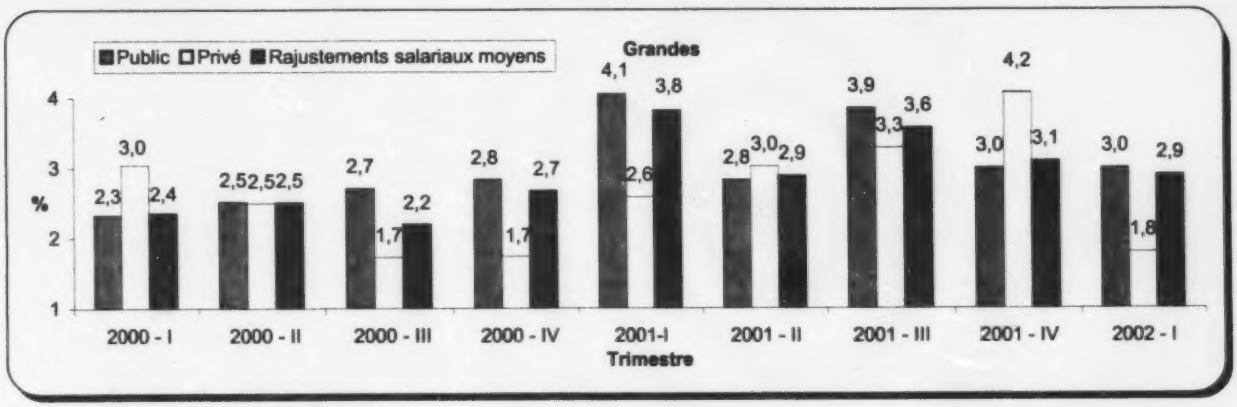

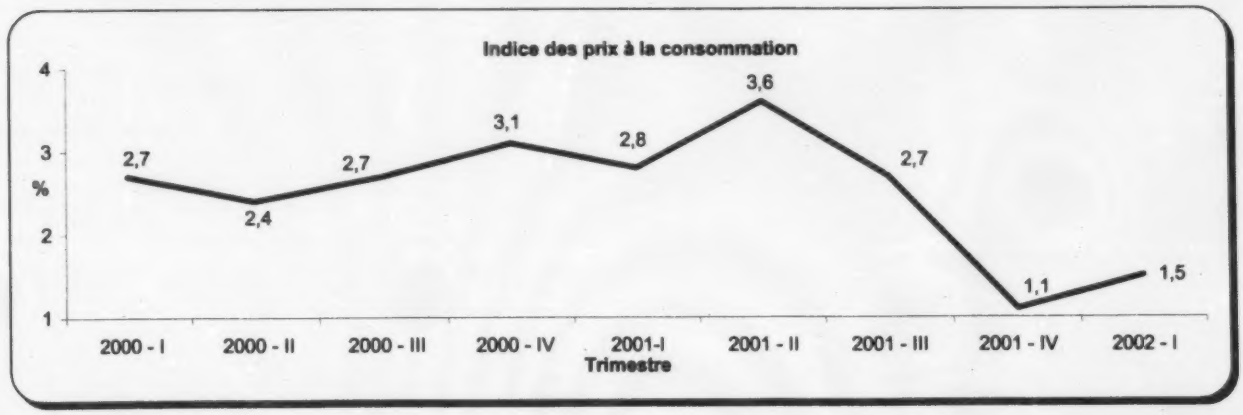

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION EN MARS 2002

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Fabrication (3 conventions)					
Aliments Lesters Ltée., emballeurs, Laval, Qc	130	1,3	1,1	84	2008-03-31
Nexans Magnet Wire, employés d'usine et préposés à l'entretien, Simcoe, Ont.	140	2,5 *	2,2	36	2005-02-19
Osram Sylvania ltée, production, Drummondville, Qc	490	2,8 *	3,0	48	2005-11-16
Transport (1 convention)					
Calgary Handi-Bus Association, chauffeurs d'autobus, Calgary, Alb.	210	3,0	3,5	24	2003-12-31
Finance, immobiliers et gestion (1 convention)					
Énergie atomique du Canada limitée, techniciens de laboratoire, Chalk River, Ont.	400	12,0	7,1	35	2003-03-31
Éducation, santé et services sociaux (1 convention)					
Université de Toronto, chargés de cours, Toronto, Ont.	190	2,1	2,2	36	2004-08-31
Administration publique (1 convention)					
Service canadien du renseignement de sécurité, personnel de soutien, Ottawa, Ont.	200	2,8	3,2	36	2003-12-31

* *Convention prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de *L'indice des prix à la consommation* (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Population ciblée dans les principales conventions : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole. Pour fins d'analyse, ces unités de négociation sont divisées en grandes unités (2 000 employés et plus) et en unités de taille moyenne (500 à 1 999 employés).

Population ciblée dans les petites unités de négociation : l'information relative aux petites unités de négociation introduites en janvier 2000 concerne un échantillon d'unités composées de 100 à 499 travailleurs, réparties dans tous les secteurs d'activité et sphères de compétence. Le taux d'échantillonnage de ces unités est de 1 sur 10 dans le secteur public. Dans le secteur privé, le taux passe de 1 sur 8 dans les grandes sphères de compétence à 1 sur 2 dans les petites sphères. Toutes les unités de la sphère de compétence fédérale constituées de 200 à 499 travailleurs sont incluses (1/1), et le taux d'échantillonnage est établi à 1 sur 8 conventions pour les unités qui comptent entre 100 et 199 employés.

Rajustements des taux de base : le «taux de base» qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le *Bulletin des règlements salariaux* et la *Gazette du travail* présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Pour fins d'analyse, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels. Les secteurs public et privé sont définis selon les caractéristiques des employeurs, les termes «unités institutionnelles» ou «entités» étant employés conformément à l'usage en vigueur à Statistique Canada.

Pour plus de renseignements communiquez avec :
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2002. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

Les règlements salariaux

Juin 2002
Volume 13, numéro 6

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

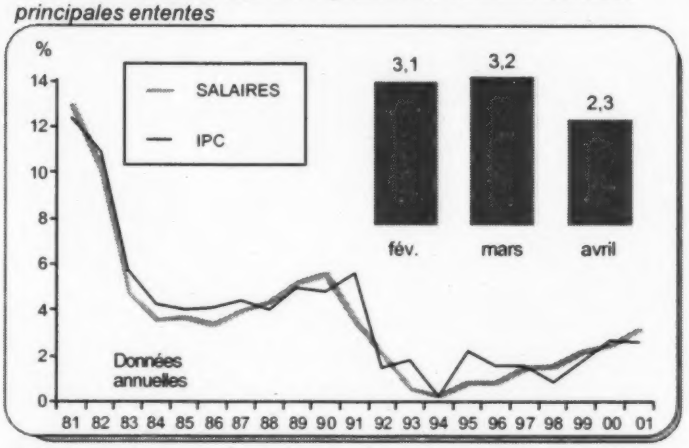

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

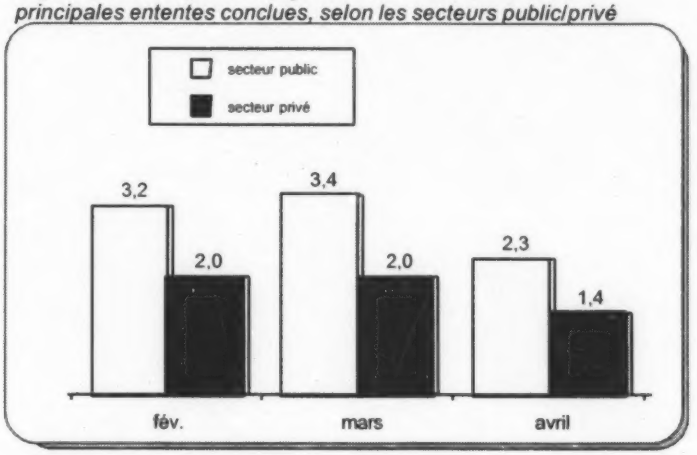

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

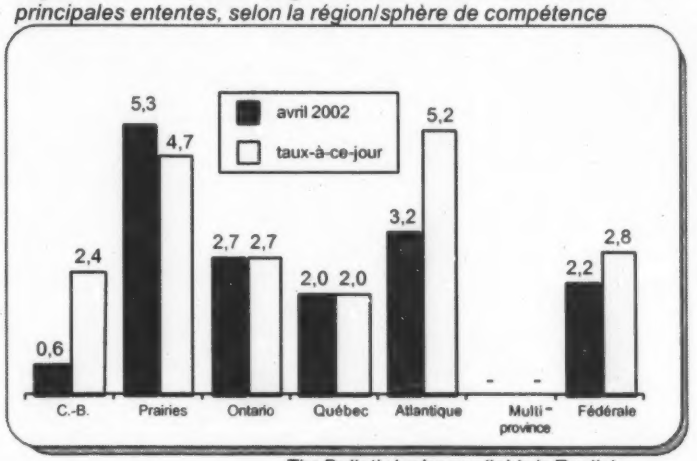

The Bulletin is also available in English.

Les données salariales du mois d'avril 2002

Les principales conventions collectives ratifiées en **avril 2002** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux de salaire de base de **2,3 %** par année, pendant la durée des conventions. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne de 3,2 % enregistrée durant le mois précédent et celle de 3,1 % affichée pour l'ensemble de l'année 2001.

Les données d'avril 2002 sont basées sur l'examen de 52 conventions visant 266 690 employés.

Lors des précédentes négociations, la durée moyenne des conventions était de 46 mois et le rajustement salarial s'élevait à 2,3 % en moyenne. Il s'agit d'une moyenne identique à celle établie au cours des ententes courantes, la durée des conventions étant de 15,6 mois en moyenne. Cette durée est fortement influencée par 32 règlements d'une durée de 12 mois visant 84,3 % des employés.

En avril 2002, la majorité des rajustements ont été négociés au sein du **secteur public** qui compte 86,5 % des conventions visant 96,1 % des employés. Dans ce secteur, 256 410 employés obtiennent des rajustements de **2,3 %** en moyenne dans le cadre de 45 conventions. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne de 3,4 % enregistrée en mars et celle de 3,2 % enregistrée pour l'ensemble de l'année 2001. La majorité de ces conventions ont été signées dans le secteur public du Québec où 224 930 employés reçoivent une augmentation salariale de 2,0 % en moyenne. Dans le **secteur privé**, 7 conventions accordent à 10 280 employés une augmentation de **1,4 %** en moyenne. Il s'agit d'une baisse comparativement au taux de 2,0 % affiché le mois précédent et à celui de 2,9 % établi pour l'ensemble de l'année 2001. Les faibles résultats enregistrés dans le secteur privé sont dus en grande partie à un gel de salaire visant 3 150 commis de détail de Canada Safeway au Manitoba.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici par ordre d'importance, les augmentations salariales observées : les **provinces des Prairies** enregistrent **5,3 %** d'augmentation dans le cadre de 6 conventions; les **provinces de l'Atlantique**, **3,2 %** (2 conventions); l'**Ontario**, **2,7 %** (7 conventions); la **sphère de compétence fédérale**, **2,2 %** (2 conventions); le Québec, 2,0 % (33 conventions), et la **Colombie-Britannique**, **0,6 %** (2 conventions).

Si l'on observe les secteurs d'activité, la plus importante concentration d'employés se situe dans le secteur de la **santé**, de l'**éducation** et des **services sociaux** qui compte 72,5 % des employés visés par les conventions ratifiées en avril. Dans ce secteur, 36 conventions accordent à 193 470 employés une augmentation de **2,4 %** en moyenne. La seconde concentration d'employés se trouve dans le secteur de l'**administration publique** où 53 960 employés reçoivent une augmentation de **2,1 %** en moyenne dans le cadre de 7 conventions. Le secteur du **transport** enregistre la moyenne d'augmentation la plus élevée au taux de **2,8 %**, et le secteur des **services publics** affiche un gel de salaire (une seule convention de B.C. Hydro & Power Authority). Les augmentations salariales enregistrées en avril 2002 selon le secteur d'activité sont présentées dans le tableau ci-contre.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

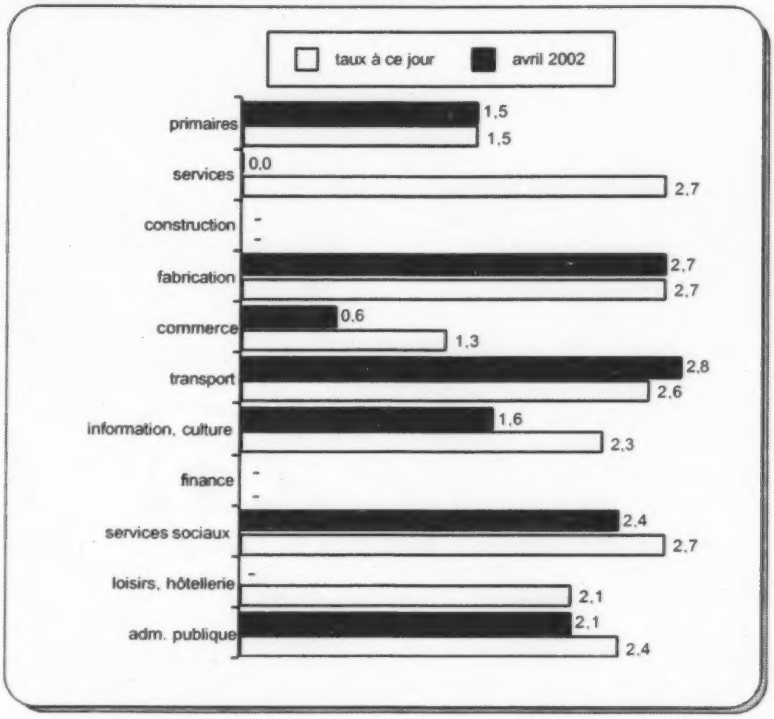

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

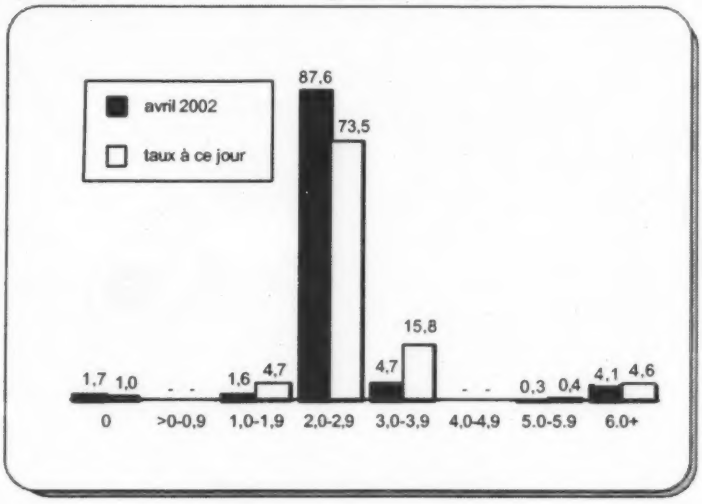

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	2	3,270
Québec	33	225,930
Ontario	7	13,090
Provinces des Prairies	6	19,770
Colombie-Britannique	2	1,930
Multiprovince	-	-
Compétence fédérale	2	2,700

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1999	2000	2001	2001				2002	Taux à	2002		
				1	2	3	4	1	ce jour	fév.	mars	avril
Toutes les industries/compétences												
Rajustement annuel moyen	2,2	2,5	3,1	3,5	2,9	3,4	3,0	2,9	2,6	3,1	3,2	2,3
Sans clause d'IVC	2,0	2,5	3,2	3,8	3,1	3,2	3,0	3,0	2,6	3,2	3,3	2,3
Avec clause d'IVC	3,6	2,3	2,7	2,7	2,1	4,2	2,3	2,1	2,1	2,8	1,4	1,9
Moy. ann. de 1ère année	1,9	2,3	3,4	4,3	3,1	3,7	3,0	2,9	2,5	3,1	3,1	2,3
Sans clause d'IVC	1,7	2,3	3,4	4,4	3,2	3,3	3,2	2,9	2,6	3,2	3,4	2,3
Avec clause d'IVC	3,4	2,4	3,3	3,9	2,5	5,3	0,5	1,5	1,5	2,8	0,0	1,6
Industries												
Primaires	2,2	1,7	2,5	2,0	2,9	2,4	2,3	-	1,5	-	-	1,5
Services publics	1,8	3,5	2,5	2,8	2,0	2,4	2,4	3,3	2,7	-	3,1	0,0
Construction	2,0	3,6	3,2	2,8	3,2	3,3	3,5	-	-	-	-	-
Fabrication	3,6	2,6	2,4	1,8	2,7	2,6	2,1	2,7	2,7	-	3,3	2,7
Commerce	1,3	1,7	1,6	0,9	2,0	1,7	1,3	1,6	1,3	-	1,5	0,6
Transport	2,8	2,4	2,8	2,7	3,1	3,0	2,0	2,4	2,6	2,6	-	2,8
Information, culture	2,5	2,9	3,2	3,7	3,1	2,8	2,9	3,0	2,3	-	3,0	1,6
Finance, services administratifs	2,8	1,8	2,4	2,9	2,3	3,1	1,4	-	-	-	-	-
Education, santé, services sociaux	1,8	2,6	3,4	4,2	2,7	3,8	3,1	3,1	2,7	3,6	5,2	2,4
Loisirs, hôtellerie	2,6	3,0	4,0	3,0	4,3	2,7	-	2,1	2,1	-	-	-
Administration publique	2,2	2,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	2,8	2,4	2,7	2,7	2,1
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve-et-Labrador	1,6	3,3	5,0	-	5,0	5,0	5,1	7,5	7,2	-	7,5	5,0
Île-du-Prince-Édouard	2,7	2,2	3,1	2,5	-	3,1	3,3	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	2,1	2,2	3,7	2,0	2,4	4,5	3,7	2,5	2,5	-	2,8	-
Nouveau-Brunswick	2,4	2,8	3,4	3,9	2,0	3,3	3,6	3,1	2,9	-	-	2,5
Québec	1,6	2,4	2,7	4,0	2,3	2,7	3,4	2,3	2,0	2,1	2,0	2,0
Ontario	2,2	2,5	2,9	3,1	3,0	2,9	2,6	2,7	2,7	2,6	2,3	2,7
Manitoba	2,5	2,6	2,4	1,8	2,7	2,4	3,0	2,7	5,0	2,8	1,3	6,1
Saskatchewan	2,0	3,5	2,9	3,0	3,0	2,8	3,0	3,6	3,0	-	2,6	1,6
Alberta	4,0	4,5	5,1	5,8	4,6	5,1	4,4	6,8	5,1	7,8	3,6	3,5
Colombie-Britannique	0,8	1,6	2,7	2,6	1,9	4,0	2,3	2,5	2,4	2,2	2,0	0,6
Multiprovince	2,2	2,7	3,2	3,2	3,1	3,1	4,0	-	-	-	-	-
Compétence fédérale	2,8	2,2	3,0	3,3	3,4	3,6	2,8	2,8	2,8	2,6	2,8	2,2
Secteur public	1,9	2,5	3,2	3,8	2,8	3,5	3,1	3,1	2,6	3,2	3,4	2,3
Secteur privé	2,7	2,4	2,9	2,5	2,9	3,2	2,4	2,0	1,9	2,0	2,0	1,4
Indice des prix à la consom.	1,7	2,7	2,6	3,0	3,6	2,7	1,1	1,5	1,7	1,5	1,8	1,7

Les données d'avril sont préliminaires.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN AVRIL 2002

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)	**640**	**1,5**	**0,0**	**48**	
Bowater Canadian Forest Products Inc., travailleurs forestiers, Thunder Bay, Ont.	640	1,5	0,0	48	2005-08-31
Services publics (1 convention)	**1 380**	**0,0**	**0,0**	**36**	
British Columbia Hydro and Power Authority, ouvriers des services publics, à l'échelle de la province, C.-B.	1 380	0,0	0,0	36	2005-03-31
Fabrication (2 conventions)	**1 840**	**2,7**	**2,3**	**42,5**	
Frigidaire Canada, production, L'Assomption, Qc	1 000	3,1	3,2	48	2006-03-17
PPG Canada Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Oshawa, Ont.	840	2,3 *	1,1	36	2005-03-31
Commerce de gros et de détail (2 conventions)	**4 900**	**0,6**	**1,2**	**45,1**	
Canada Safeway Limited, commis de détail, à l'échelle de la province, Man.	3 150	0,0	0,0	24	2003-11-09
Real Canadian Superstores, commis de détail, à l'échelle de la province, Sask.	1 750	1,6	3,5	83	2008-04-08
Transport (2 conventions)	**9 600**	**2,8**	**2,8**	**36**	
Chemins de fer nationaux du Canada, ingénieurs de locomotives, à l'échelle du réseau	2 000	2,0	2,0	36	2003-12-31
Commission de transport de Toronto, chauffeurs d'autobus, Toronto, Ont.	7 600	3,0	3,0	36	2005-04-01
Information et culture (1 convention)	**900**	**1,6**	**1,7**	**36**	
Toronto Star Newspapers Limited, empl. de la presse écrite, Toronto, Ont.	900	1,6 *	1,7	36	2004-12-31
Éducation, santé et services sociaux (36 conventions)	**193 470**	**2,4**	**2,4**	**14**	
Association des hôpitaux de l'Ontario, professionnels des soins de santé, à l'échelle de la province, Ont.	1 600	2,8	2,5	36	2004-10-10
Comité patronal de négociation des collèges, enseignants de niveau post-secondaire non universitaire, à l'échelle de la province, Qc	1 260	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation des collèges, personnel de soutien, à l'échelle de la province, Qc	3 070	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation des colleges, personnel de soutien, à l'échelle de la province, Qc	580	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation des collèges, services éducationnels, à l'échelle de la province, Qc	900	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation des comm. scolaires anglophones, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle de la province, Qc	8 390	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation des comm. scolaires anglophones, personnel de soutien, à l'échelle de la province, Qc (6 conv.)	21 330	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation des comm. scolaires francophones, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle de la province, Qc	63 330	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation pour comm. scolaires francophones, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province, Qc	3 690	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Qc (7 conv.)	49 890	2,0	2,0	12	2003-06-30

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN AVRIL 2002

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Qc (3 conv.)	3 450	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province, Qc (4 conventions)	17,830	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, service de santé non-professionnels, à l'échelle de la province, Qc	1 200	2,0	2,0	12	2003-06-30
Division scolaire no. 2 St. James-Assiniboia, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, St. James-Assiniboia, Man.	650	3,0	3,0	24	2002-06-30
Division scolaire no. 5 Fort Garry, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Fort Garry, Man.	520	3,0	3,0	24	2002-06-30
Gouvernement du Nouveau-Brunswick, gens de métier, à l'échelle de la province, N.-B.	2 400	2,5	4,0	48	2005-03-31
Gouvernement de Terre Neuve-et-Labrador, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, T.-N.-et-Labrador	870	5,0	5,0	36	2004-03-31
Peel District School Board, commis et employés de bureau, Mississauga, Ont.	650	2,8	3,1	26	2002-08-31
Regional Health Authorities of Manitoba, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Man.	11 000	8,2	7,6	30	2004-09-30
Université d'Ottawa, professeurs, Ottawa, Ont.	860	1,9 *	2,0	36	2004-04-30
Administration publique (7 conventions)	**53 960**	**2,1**	**2,1**	**12,7**	
Agence canadienne d'inspection des aliments, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle du Canada	700	2,8	3,2	36	2003-09-30
Emploi Québec, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Qc	970	2,0	2,0	12	2003-06-30
Gouvernement du Québec, employés rémunérés à l'heure, à l'échelle de la province. Qc	3 100	2,0	2,0	12	2003-06-30
Gouvernement du Québec, employés salariés, à l'échelle de la province, Qc	33 750	2,0	2,0	12	2003-06-30
Gouvernement du Québec, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province, Qc	12 190	2,0	2,0	12	2003-06-30
Ville de Calgary, employés d'intérieur, Calgary, Alb.	2 700	3,5	3,5	12	2002-12-29
Ville de Kamloops, employés d'intérieur, Kamloops, C.-B.	550	2,0	2,0	48	2005-12-31
Conventions avec clause IVC (3 conventions)	**2 600**	**1,9 ***	**1,6**	**36**	
Conventions sans clause IVC (49 conventions)	**264 090**	**2,3**	**2,3**	**15,4**	
Toutes les conventions (52 conventions)	**266 690**	**2,3**	**2,3**	**15,6**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	17 300	N/CO/ARB	jan. 01-mai 02
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC	9 490	N	juin 01
•Air Canada	SCFP	4 500	MED	oct. 01
•Bell Canada	ACET	12 000	PR	mai 02
•Postes Canada	maîtres de poste	10 000	N	déc. 01
•CN	divers syndicats	5 230	PR	juin 01
•VIA	FIL	500	MED	déc. 00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	enseignants	10 600	N	déc. 01
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	1 600	N	fév.02
•Aliant Telecom inc. (Atlantique)	SCEP et ACTWU	4 500	N	divers
•Agence de sécurité de l'est du Québec	Métallos	8 020	N	juin 02
•Stelco (Ont.)	Métallos	4 000	N	juin 02
•Ville de Toronto	SCFP/policiers/pompiers	28 720	N/CO/ARB	divers
•Liquor Control Board of Ontario	LCBO Empls. Union	4 400	PR	mars 02
•Hôpitaux de l'Ontario	PAIRO/SEFPO	7 300	N	mars 02
•Int'l Truck and Engine Corp. of Canada (Navistar Int'l)	TCA	2 100	AT	juin 02
•Regional Health Auth. of Manitoba	SEGM/SCFP	13 400	N	mars/avr. 02
•Boeing (Man.)	TCA	1 350	N	juin 02
•Gouvernement de la Saskatchewan	enseignants	12 150	N	juin 02
•Health Authorities of Alberta	divers syndicats	18 140	N	mars 02
•TELUS (C.-B. et Alb.)	TWU	16 710	N	déc. 00
•Alcan Smelters and Chemicals (C.-B.)	TCA	1 350	N	juin 02
•Gouvernement des T.N.-O.	AFPC / Northern Workers	3 000	PR	mars 02

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

Petites, moyennes et grandes unités de négociation: données du premier trimestre 2002

Au cours du **premier trimestre 2002**[1], 87 conventions collectives ont été ratifiées et se répartissent comme suit : 32 ont été signées dans les petites unités de négociation (100 à 499 employés); 39 conventions dans les unités de taille moyenne (500 à 1 999 employés) et 16 conventions dans les grandes unités de négociation (2 000 employés et plus). Ces conventions ont donné lieu à un rajustement global du taux de salaire de base de 2,8 % en moyenne. Il s'agit d'une baisse de 0,1 point de pourcentage comparé au quatrième trimestre de l'année 2001. Les petites unités de négociation enregistrent une augmentation de 2,5 % en moyenne, les unités de taille moyenne affichent 3,0 % et les grandes unités obtiennent une augmentation de 2,9 %.

Répartition des données selon les régions

Les provinces de l'**Atlantique** enregistrent le rajustement global le plus élevé du taux de salaire de base avec une moyenne de 5,8 %. Cette moyenne se répartit comme suit : 6,7 % dans les petites unités de négociation (2 conventions); 2,5 % dans les unités de taille moyenne (2 conventions) et 6,2 % dans les grandes unités de négociation (2 conventions).

Au **Québec**, le rajustement global du taux de salaire de base s'établit à 2,6 % et l'on constate une légère variation au niveau des différentes unités de négociation : les petites unités affichent une moyenne de 2,8 % dans le cadre de 5 conventions; les unités de taille moyenne enregistrent une moyenne de 2,1 % à l'issue de 5 conventions et les grandes unités obtiennent une moyenne de 2,5 % au terme de 2 conventions.

En **Ontario**, le rajustement global s'élève à 2,6 % en moyenne. Les petites unités enregistrent un rajustement salarial de 2,2 % en moyenne dans le cadre de 10 conventions, alors que les moyennes et grandes unités affichent un rajustement de 2,7 % en moyenne à l'issue de 11 et 7 conventions respectivement.

Dans les provinces des **Prairies**, le rajustement salarial varie quelque peu selon la taille des unités de négociation. Tandis que le rajustement global s'établit à 3,6 %, les petites unités enregistrent une augmentation de 3,0 % en moyenne (5 conventions), les unités de taille moyenne affichent un taux de 3,9 % (13 conventions), comparativement aux grandes unités qui enregistrent une moyenne de 3,0 % à l'issue d'une seule convention.

La **Colombie-Britannique** enregistre le plus faible rajustement global au taux de 2,4 %. Cette moyenne de rajustement se répartit comme suit : 1,9 % dans les petites unités de négociation (3 conventions); 2,1 % dans les unités de taille moyenne (3 conventions); et 2,5 % dans les grandes unités de négociation (1 convention).

Dans la **sphère de compétence fédérale**, le rajustement global du taux de salaire de base s'élève à 2,8 % en moyenne. Les petites unités de négociation enregistrent un rajustement de 2,5 % en moyenne (6 conventions), les unités de taille moyenne affichent une moyenne de 3,1 % (5 conventions) et les grandes unités établissent une moyenne de 2,8 % (3 conventions).

[1] Selon les données d'avril 2002

Règlements salariaux selon la taille des unités de négociation et par région/sphère de compétence

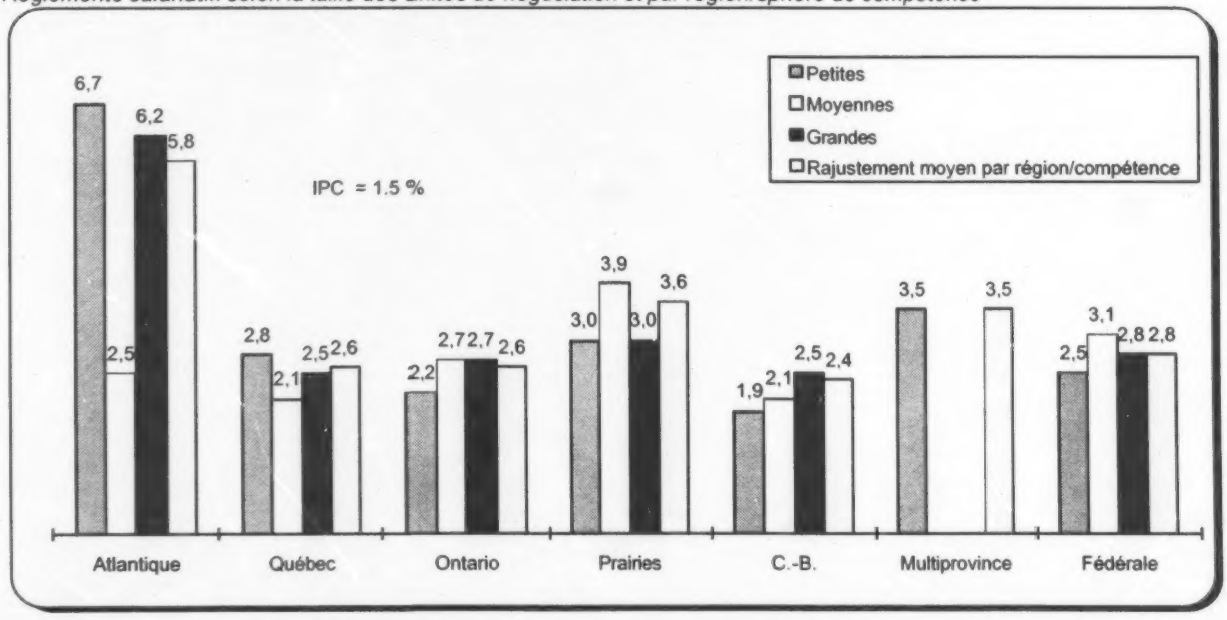

Répartition des conventions selon les secteurs d'activité

Les **petites unités** de négociation reflètent une grande variation au niveau des résultats enregistrés dans le cadre de 32 conventions. Les **industries primaires** affichent les plus bas rajustements au taux de 0,8 % à l'issue de 3 conventions, et le secteur des **finance, de l'immobilier** et de la **gestion** enregistre les rajustements les plus élevés avec une moyenne de 7,7 % au terme de 2 conventions, suivi du secteur de la **construction** qui obtient un rajustement de 6,7 % en moyenne (2 conventions).

Dans les **unités de taille moyenne**, le secteur du **commerce de gros et de détail** affiche la plus faible moyenne de rajustement au taux de 1,9 % à l'issue de 2 conventions. Le secteur des **services publics** enregistre des rajustements de 3,6 % en moyenne dans le cadre d'une seule convention. Le secteur de l'**éducation**, de la **santé** et des **services sociaux** et le secteur de l'**administration publique** affichent un rajustement de 3,2 % en moyenne (27 conventions).

Au sein des **grandes unités** de négociation, le secteur des **services publics** affiche la plus forte moyenne d'augmentation au taux de 3,2 % à l'issue de 2 conventions. Cependant, le secteur du **commerce de gros et de détail** enregistre la plus faible moyenne d'augmentation au taux de 1,5 % dans le cadre de 2 conventions. Le secteur de l'**éducation, de la santé et des services sociaux** (31 % des conventions et 58,5 % des employés), enregistre un rajustement moyen de 3,1 %.

Règlements salariaux selon la taille des unités de négociation et par industrie

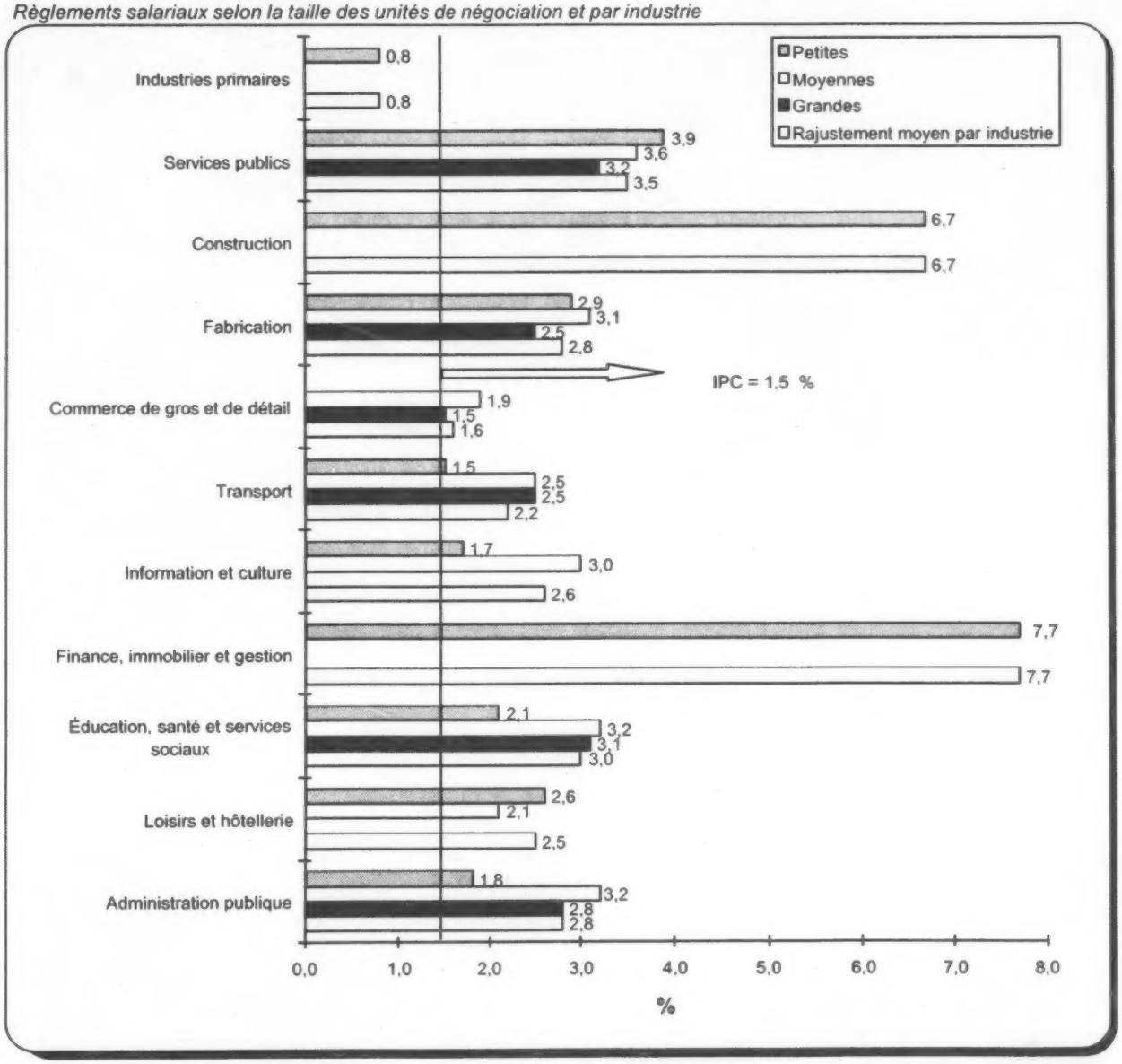

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION EN AVRIL 2002

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Fabrication (5 conventions)					
Blue Water Seafoods (Div. de Unilever Canada Inc.), employés d'usine et préposés à l'entretien, Lachine, Qc	180	2,4	2,1	48	2005-11-15
Casco Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Cardinal, Ont.	170	3,3 *	3,3	24	2004-04-14
Compagnie Héroux inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Longueuil, Qc	360	1,3	0,0	36	2005-04-30
Dutailier Inc., production, Saint-Pie, Qc	250	2,3	0,5	60	2006-08-12
Woodbridge Foam Corporation, production, Woodbridge, Ont.	300	2,1 *	2,1	36	2005-05-30
Commerce de gros et de détail (2 conventions)					
Real Canadian Wholesale Club, Division of Westfair Foods Limited, employés de centres de distribution alimentaire, à l'échelle de la province, Sask.	250	1,6	3,5	83	2008-04-08
The News Group, commis de détail, Richmond, C.-B.	140	2,3	3,0	36	2004-12-31
Transport (1 convention)					
Grimshaw Trucking, camionneurs, Edmonton, Alb.	160	3,0	2,6	48	2006-03-31
Information et culture (1 convention)					
Société de Radio-Télévision du Québec, employés des services techniques, à l'échelle de la province, Qc	130	2,2	2,5	24	2003-12-31
Éducation, santé et services sociaux (5 conventions)					
Comité patronal de négociation de la commission scolaire Crie, personnel de soutien, Wemindji, Qc	210	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation des collèges, services éducationnels, à l'échelle de la province, Qc	400	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation des comm. scolaires anglophones, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle de la province, Qc	410	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province, Qc	360	2,0	2,0	12	2003-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province, Qc	190	2,0	2,0	12	2003-06-30
Loisirs et hôtellerie (1 convention)					
Pacific Racing Association, employés de pistes de courses, Vancouver, C.-B.	350	-1,9	0,0	48	2004-07-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de *L'indice des prix à la consommation* (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Population ciblée dans les principales conventions : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole. Pour fins d'analyse, ces unités de négociation sont divisées en grandes unités (2 000 employés et plus) et en unités de taille moyenne (500 à 1 999 employés).

Population ciblée dans les petites unités de négociation : l'information relative aux petites unités de négociation introduites en janvier 2000 concerne un échantillon d'unités composées de 100 à 499 travailleurs, réparties dans tous les secteurs d'activité et sphères de compétence. Le taux d'échantillonnage de ces unités est de 1 sur 10 dans le secteur public. Dans le secteur privé, le taux passe de 1 sur 8 dans les grandes sphères de compétence à 1 sur 2 dans les petites sphères. Toutes les unités de la sphère de compétence fédérale constituées de 200 à 499 travailleurs sont incluses (1/1), et le taux d'échantillonnage est établi à 1 sur 8 conventions pour les unités qui comptent entre 100 et 199 employés.

Rajustements des taux de base : le «taux de base» qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le *Bulletin des règlements salariaux* et la *Gazette du travail* présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Pour fins d'analyse, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels. Les secteurs public et privé sont définis selon les caractéristiques des employeurs, les termes «unités institutionnelles» ou «entités» étant employés conformément à l'usage en vigueur à Statistique Canada.

Pour plus de renseignements communiquez avec :
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2002. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F